

(I)

(N^o 94.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION 1879-1880.)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 4^{or} JANVIER 1880,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

Rue de l'Orangerie, 16.

1880

(I²)

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC

AU 1^{er} JANVIER 1880.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre l'exposé de la situation du Trésor public au 1^{er} janvier 1880.

Lorsque, l'année dernière à pareille date, j'ai fait connaître la situation du Trésor au 1^{er} janvier 1879, j'ai indiqué les résultats probables des Budgets ordinaires des exercices 1877 à 1880. Ils faisaient apparaître les déficits successifs qui s'étaient produits et qui menaçaient de s'aggraver d'année en année.

Il fallait apporter remède à cet état de choses. Les Chambres, convaincues comme le Gouvernement de cette nécessité, n'ont pas hésité à voter les ressources nouvelles dont celui-ci lui proposait la création. La majeure partie a été demandée à l'impôt par les deux lois du 28 juillet 1879.

A ces ressources, dont l'influence s'est déjà fait sentir sur les Budgets des Voies et Moyens de 1879, mais qui n'acquerront leur développement qu'à partir de 1880, est venue se joindre, dès cette année, la réduction opérée sur certains articles du Budget de la Dette publique, par suite de la conversion de la rente à 4 1/2 p. % en rente nouvelle à l'intérêt de 4 p. %.

La proposition de cette conversion a été acceptée unanimement par les porteurs des titres de notre rente. Le Trésor n'a pas reçu une seule demande de remboursement.

Il m'a paru utile de rappeler brièvement ces mesures qui ont amélioré l'état de nos finances, avant d'exposer la situation du Trésor au 1^{er} janvier 1880.

Cet exposé fait connaître, conformément à l'usage, d'abord les résultats des deux derniers Budgets clos, celui de 1877 et celui de 1878; puis les probabilités pour le Budget de 1879 en cours d'exécution; il indique enfin la balance des ressources de toute nature et des engagements restant à accomplir. Il est suivi du tableau de la situation de la dette consolidée et de la dette flottante.

I.

RÉSULTATS DES EXERCICES CLOS DE 1877 ET DE 1878.

§ 1^{er}.

EXERCICE 1877 (Service ordinaire).

Les résultats de cet exercice ont été définitivement arrêtés comme il suit :

Recettes	fr.	257,514,920	47
Dépenses.		261,374,569	79
	DÉFICIT. . . fr.	3,859,449	52
La situation au 1 ^{er} janvier 1879 prévoyait un déficit de		3,860,824	46
Il y a donc une différence en moins de	fr.	1,574	84

§ 2.

EXERCICE 1878.

A. — Service ordinaire.

Dans l'exposé de la situation du Trésor au 1^{er} janvier 1879, le déficit de cet exercice, qui ne devait se clore que le 31 octobre suivant, était évalué à fr. 3,182,954 95

D'après les faits actuellement connus, les recettes s'élèveront à 260,252,052 57
et les dépenses à 265,894,805 76

Le déficit sera de fr. 3,642,775 59

Il dépassera donc les prévisions de l'année dernière de 460,000 francs.

B. — Service extraordinaire.

La réserve du Trésor était, au 1^{er} janvier 1878, de . . fr. 6,045,565 74

Elle s'est augmentée :

1^o De la différence en plus, constatée sur les résultats du Budget de 1877. fr. 1,574 84

A REPORTER fr. 1,574 84 6,043,563 74

REPORT. fr.	1,574 84	6,043,363 74
2° Des ressources extraordinaires afférentes à l'exercice 1878, dont l'énumération se trouve dans l'annexe 3, p. 43, de la situation au 1 ^{er} janvier 1879 (1) 109,242,552 49		
Il y a lieu d'y ajouter	155,050 65	
somme recouvrée au delà des prévisions sur le prix de l'aliénation d'immeubles		<u>109,398,977 98</u>
Par contre, il faut en retrancher celle de due par la Société du Sud d'Anvers, et dont la recette n'a eu lieu que pendant l'exercice 1879	2,174,555 »	<u>107,224,424 98</u>
Total des ressources extraordinaires de 1878 fr.		113,267,788 72
Les dépenses pour services spéciaux et extraordinaires en 1878 s'étant élevées à fr.	83,466,637 06	
et le déficit de 1878 étant évalué à	5,642,773 59	<u>89,109,410 45</u>
La réserve au 1 ^{er} janvier 1879 s'élevait à fr.		<u>24,158,378 27</u>

II.

RÉSULTATS PROBABLES DE L'EXERCICE EN COURS DE 1879.

A. — Service ordinaire.

Les recettes de cet exercice, évaluées au Budget des Voies et Moyens à 264,435,260 francs, ne seront pas, selon toute probabilité, inférieures à fr. 268,276,442 30

Quant aux dépenses, qui avaient été fixées primitivement à fr. 274,344,317 80

elles se sont augmentées du chef de crédits supplémentaires déjà votés de 1,005,067 73

et elles s'augmenteront encore du chef de crédits restant à voter et à demander, de 1,458,081 25

ENSEMBLE . . . fr. 276,807,466 78

En admettant, comme pour les exercices antérieurs, des annulations de crédit à concurrence de 4,000,000 »

il resterait un ensemble de dépenses de 272,807,466 78

et partant un déficit de fr. 4,531,024 48

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 51,493 50 c^t déjà comprise dans le chiffre de fr. 6,043,363 74 c^t.

Les mesures financières décrétées par les lois du 28 juillet 1879, en vue de subvenir aux besoins du Trésor, et une certaine augmentation des produits du chemin de fer, ont eu pour effet d'atténuer, dans une assez large mesure, le déficit prévu pour l'exercice de 1879.

Les dispositions des dernières lois financières qui sont entrées en vigueur dès 1879 sont les suivantes :

Celles qui sont relatives aux droits de timbre, aux droits d'entrée sur les fruits et les tabacs étrangers, le 1^{er} août 1879 ;

Celles qui concernent les droits d'enregistrement, les droits de succession, etc., et les droits d'accise, le 1^{er} septembre 1879 ;

Les autres dispositions n'ont pris cours qu'en 1880; il en est ainsi des droits d'accise sur les tabacs indigènes et des 3 centimes additionnels ajoutés aux prix du tarif des voyageurs.

D'autre part, la réduction de charges résultant de la conversion de la rente 4 $\frac{1}{2}$ p. % permettra déjà d'annuler sur le Budget de 1879 une somme de fr. 1,175,555 46 c^s, qui, sans la conversion, eût dû être liquidée au profit de la caisse d'amortissement.

Les exercices ultérieurs verront leurs charges réduites du même chef, de 2,351,000 francs.

B. — Services spéciaux.

La réserve du Trésor était, au premier janvier 1879, de fr.	24,158,378 27
Les ressources spéciales qui sont venues s'y ajouter dans le cours de l'année 1879 s'élèvent à fr. (1)	30,036,908 88
	ENSEMBLE. . . fr. 54,195,287 15

(Voir annexe 3, p. 37.)

Les dépenses sur crédits extraordinaires et spéciaux s'étant élevées à fr.	69,955,287 81
et le déficit probable de 1879 étant de	4,531,024 48
	SOIT ENSEMBLE. . . fr. 74,466,312 29
on constate au 31 décembre 1879 une insuffisance de ressources de fr.	20,271,025 14

(1) Déduction faite d'une somme de 40,000 francs déjà comprise dans la réserve.

III.**BALANCE.**§ 1^{er}.

ENGAGEMENTS DU TRÉSOR.

Le Trésor aura donc à faire face à cette insuffisance de fr. 20,271,025 14
 et de plus aux engagements de toute nature existant au
 31 décembre 1879, lesquels s'élèvent, suivant l'annexe 4, à 213,078,429 47
 d'où un ensemble de charges de fr. 233,349,454 61

§ 2.

RESSOURCES DU TRÉSOR.

Mais pour subvenir à ces charges, le Gouvernement est
 autorisé à réaliser les ressources suivantes :

1 ^o Emprunts à contracter	fr. 142,465,171 95
2 ^o Titres de rente à 4 p. % à remettre en paiement des chemins de fer ci-après :	
Lignes dans le Luxembourg et dans la province de Namur (loi du 27 mai 1876)	fr. 22,912,500 »
Ligne de Tirlemont à la ligne d'Anvers à Gladbach (loi du 19 décembre 1876)	498,100 »
Lignes énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877 (loi du 26 juin 1877)	58,049,500 »
Ligne de Battice à Aubel (loi du 5 juin 1878)	1,986,500 »
	<u>83,446,200 »</u>
3 ^o Annuités à recevoir à titre de rem- boursement d'avances faites pour la con- struction de maisons d'école (loi du 4 juin 1878)	626,109 51
	<u>226,537,481 44</u>
Les engagements excèdent donc les ressources de	fr. <u>6,811,973 17</u>

Ce découvert dérive surtout de l'aggravation (480,000 fr.) du déficit con-
staté l'année dernière sur l'exercice 1878 et du déficit nouveau (4,500,000 fr.)
qui s'est produit sur l'exercice 1879. Quant aux crédits spéciaux votés dans
l'année, ils ont tous été couverts par des ressources correspondantes.

Pour subvenir à ce découvert, le Trésor peut compter, d'une part, sur les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. %, qui resteront très-probablement sans emploi, à raison du cours élevé de ces fonds, et, d'autre part, sur le produit de la vente de terrains domaniaux, parmi lesquels figurent les terrains militaires. Ce dernier produit n'est, en effet, porté en compte dans la situation du Trésor, qu'au fur et à mesure de sa réalisation, tandis que les crédits pour les travaux militaires figurent parmi les engagements du Trésor dès qu'ils sont votés.

Bien que le présent Exposé doive s'arrêter au 31 décembre 1879, il ne sera pas sans intérêt de rappeler que l'emprunt de fr. 142,465,171 93 c^s, autorisé par diverses lois, a été réalisé au commencement de l'année 1880 en rente à 4 p. %, à des conditions que l'on s'accorde à considérer comme très-avantageuses pour le Trésor.

Le Gouvernement s'est ainsi assuré les moyens de rembourser la Dette flottante et de pourvoir aux autres engagements du Trésor.

Je ferai, comme de coutume, suivre cet Exposé d'un aperçu de la situation de la Dette consolidée et de la Dette flottante à la date du 1^{er} janvier 1880.

Dette consolidée.

La Dette constituée comprenait au 1^{er} janvier 1879 les capitaux nominaux suivants :

En Dette à 2 ½ p. %	219,959,651 74
— à 3 p. %	385,247,000 »
— à 3 p. % (servitudes militaires)	1,409,634 95
— à 4 p. %	181,200,200 »
— à 4 ½ p. %	466,178,182 22
TOTALfr.	1,253,994,648 91

De nouvelles émissions de titres ont eu lieu dans le courant de l'année 1879 : savoir :

Titres 4 p. % émis en vertu des lois du 27 mai et 19 décembre 1876 du 26 juin 1877 et du 3 juin 1878.	22,001,400 »
Titres 4 p. % créés en vertu de la loi du 25 juillet 1879, portant conversion des emprunts et dettes à 4 ½ p. %	446,178,182 22
TOTALfr.	1,742,174,231 15

Il y a lieu d'en déduire :

1° Les titres 4 ½ p. % convertis et annulésfr.	466,178,182 22
2° Les titres 3 p. % amortis par rachats effectués à la Bourse	933,700 »
	467,111,882 22

Le capital restant au 31 décembre 1879 est par conséquent defr. 1,275,062,348 91

Les charges de ce capital en intérêts sont les suivantes :

	Capitaux nominaux.	Intérêts.
Dette à 2 1/2 p. %	249,959,651 74	5,498,990 78
— 3 p. %	384,513,500 »	11,529,599 »
— 3 p. % (servitudes militaires).	1,409,654 95	42,287 74
— 4 p. %	669,579,782 22	26,775,191 28
	fr. 1,275,062,548 91	45,845,868 80
Au 31 décembre 1879 ces mêmes charges étaient de.		45,524,714 72
Il y a donc une réduction de. fr.		1,478,845 92

représentant la différence entre le bénéfice qui est résulté de la conversion et les charges nouvelles créées pendant l'année.

Dette flottante.

Les Bons du Trésor qui restaient en circulation au 1^{er} janvier 1879, s'élevaient à 4,724,000 francs. Ils ont été remboursés à l'échéance, savoir :

1,959,000 francs, le 15 mars 1879;
1,259,000 » le 15 juin »
1,546,000 » le 15 octobre »

En attendant le moment favorable de contracter l'emprunt, il en a été émis pendant l'année pour un capital de 11,500,000 francs, savoir :

Le 15 mars 1879. fr.	1,000,000 »
Le 18 — —	4,000,000 »
Le 8 mai —	5,000,000 »
Le 14 août —	1,500,000 »
	TOTAL. . . fr. 11,500,000 »

Les trois premières émissions ont été faites à six mois de date et ont été renouvelées à l'échéance pour un même terme. Tous ces bons ont été remboursés le 31 janvier 1880, après la conclusion de l'emprunt.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

AU 1^{er} JANVIER 1880.



TABLEAU de la situation générale

RECET

EXERCICES.	PRODUITS ET REVENUS ORDINAIRES.			
	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des Voies et Moyens	AUGMENTATIONS prévues dans des lois spéciales.	TOTAL.	RECouvreMENTS effectifs ou probables
1877.	252,245,760 »	»	252,245,760 »	257,514,920 47
1878.	260,535,860 »	»	260,535,860 »	260,352,052 37
1879.	264,455,260 »	»	264,455,260 »	268,276,442 50
TOTAUX fr.	777,014,880 »	»	777,014,880 »	786,045,595 14

du Trésor au 1^{er} janvier 1880.

TES.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ou spéciales.	RÉSULTAT GÉNÉRAL. — PRODUITS ORDINAIRES et ressources extraordinaires ou spéciales.	POUR MÉMOIRE.		Observations.
		EXCÉDANT		
		des RECETTES ORDINAIRES sur les évaluations	DES ÉVALUATIONS sur les recettes ordinaires.	
88,769,605 80	346,284,526 27	5,269,160 47	»	
107,274,545 44	367,526,575 81	»	81,827 65	
50,076,908 88	298,555,551 18	5,841,182 50	»	
226,191,058 12	1,012,164,455 26	9,110,542 77	81,827 65	
		9,028,515 14		

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉPEN

EXERCICES.	SERVICE ORDINAIRE.						
	PRÉVISIONS.						
	CRÉDITS ALLOUÉS par les lois de Budgets.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales.	CRÉDITS complémentaires à réclamer pour couvrir des dépenses faites au delà des crédits.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	TOTAL.	A RETRANCHER : Crédits transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	RESTE ou CRÉDITS RATTACHÉS définitivement à l'exercice.
1877 . .	248,936,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,647 14	1,594,785 28	266,256,861 86
1878 . .	260,390,515 25	7,532,385 74	1,946,196 95	1,594,785 28	271,265,879 20	2,125,924 06	269,157,055 14
1879 . .	274,344,317 80	1,005,067 75	1,458,081 25	2,125,924 06	278,933,390 84	2,125,924 06	276,807,466 78
TOTAUX.	785,671,615 67	23,705,690 04	5,126,119 69	5,525,484 78	817,828,917 18	5,646,635 40	812,182,285 78

du Trésor, au 1^{er} janvier 1880.

SÉS.

DÉPENSES effectives OU PROBABLES.	SERVICES SPÉCIAUX en dehors des Budgets. — DÉPENSES EFFECTIVES et dépenses probables.	DÉPENSE GÉNÉRALE. — SERVICE ORDINAIRE et services spéciaux.	POUR MÉMOIRE. — EXCÉDANT à annuler DES CRÉDITS ALLOUÉS pour les services ordinaires et extraordinaires sur les dépenses des mêmes services.	OBSERVATIONS.
261,374,369 70	134,698,774 20	386,073,143 90	4,862,492 07	
265,894,805 76	85,466,637 06	549,361,442 82	3,245,149 38	
272,807,466 78	69,935,287 81	542,742,754 59	4,000,000 00	
800,076,642 53	278,100,699 07	1,078,177,341 40	12,105,611 45	

Suite du TABLEAU de la situation générale

RÉSULTATS

	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET		
	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.		
1850 à 1857 incl.							
1858	155,154,108 22½	159,154,509 70	736,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½		
1859	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,404 69	158,549,645 85		
1860	155,612,571 17½	142,880,709 90	14,096,047 44	16,144,607 42	169,709,218 61½		
1861	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 81		
1862	161,116,559 51½	140,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½		
1863	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49		
1864	164,240,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½		
1865	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17		
1866	168,841,161 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 83	187,047,478 55		
1867	172,971,952 24	169,700,707 24	50,152,961 18	21,905,608 68	225,401,895 42		
1868	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41		
1869	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85		
1870	190,557,901 05	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40		
1871	207,705,992 00	194,267,106 50	48,957,975 51	45,924,116 81	256,645,968 44		
1872	213,552,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90		
1875	227,048,529 52	216,756,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	541,086,178 65		
1874	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21		
1875	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65		
1876	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 66		
1877	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27		
1878	260,252,052 57	265,891,805 76	107,274,545 44	85,466,657 06	567,526,575 81		
Exercice en cours d'exécution (Résultats probables)	1879	268,276,442 50	272,807,466 78	50,076,903 88	60,955,287 81	298,555,351 18	

L'excédant de dépense sur l'ensemble des opérations des années 1850 à 1879 est donc de

Les crédits restant ouverts pour services spéciaux et extraordinaires s'élevaient en outre à (voir annexe n° 5).

Pour couvrir ces charges, le Trésor possède les ressources réalisées et réalisables ci-après :

1° La partie non encore employée au 1^{er} janvier 1880, sur le produit des emprunts, savoir :

Emprunt du 8 septembre 1859	fr. 144,887 45
— du 28 mai 1865	20,447 85

ENSEMBLE fr. 165,535 28

2° Les titres de la Dette publique à 4 p/o restant à émettre en vertu de la loi du 27 mai 1876 22,912,500 »

5° Id. id. id. id. id. 19 déc 1876 498,100 »

4° Id. id. id. id. id. 26 juin 1877 58,049 500 »

5° Id. id. id. id. id. 5 juin 1878 1,986,500 »

6° L'emprunt autorisé par la loi du 4 juin 1878 979,656 55

7° Id. id. 5 id. 17,947,000 »

8° Id. id. 26 août 1878 1,800,000 »

9° Id. id. 17 février 1879 6,000,000 »

A REPORTER fr. 110,558,101 81

du Trésor au 1^{er} janvier 1880.**GÉNÉRAUX.**

SERVICES RÉUNIS.	EXCÉDANTS						
	SUR LES BUDGETS ORDINAIRES :		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux :		SUR LES BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS :		
	DÉPENSES.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.
							7,412,621 63
144,745,103 36	16,019,598 53½	"	"	4,885,864 51	11,135,754 01½	"	"
152,880,679 62	8,254,091 77	"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	"
150,025,377 52	12,731,801 27½	"	"	2,047,959 08	10,683,841 29½	"	"
165,431,869 31	10,997,065 54	"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	"
177,082,280 60	11,785,118 92½	"	"	24,529,484 30	"	12,544,566 07½	"
187,062,522 17	12,145,263 99	"	"	50,282,265 07	"	18,137,001 68	"
186,225,129 58	10,555,651 85½	"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	"
188,795,756 71	12,207,748 58	"	"	25,004,534 12	"	10,706,785 54	"
203,206,071 94	5,559,154 25	"	"	19,518,528 84	"	16,159,195 61	"
191,604,315 92	5,271,225 "	"	28,529,552 50	"	31,800,577 50	"	"
191,920,940 52	5,596,746 52	"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	"
199,655,873 76	12,961,987 76	"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	"
216,907,800 50	"	1,306,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	"
258,191,225 11	15,458,886 60	"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	"
251,974,512 80	12,464,528 77	"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	"
350,898,378 60	10,271,766 96	"	"	20,085,966 93	"	9,812,199 97	"
501,642,754 68	2,110,658 05	"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	"
292,222,495 21	"	1,080,475 16	"	12,450,435 42	"	13,510,908 58	"
294,535,925 86	5,354,402 08	"	26,950,415 72	"	32,284,817 80	"	"
586,075,143 99	"	5,859,449 32	"	35,929,168 40	"	39,788,617 72	"
549,561,442 82	"	5,642,775 59	25,807,906 58	"	18,165,132 99	"	"
342,742,754 59	"	4,551,924 48	"	59,858,378 95	"	44,589,403 41	"
					180,253,378 40		200,669,738 82

..... fr. 20,436,560 42
 fr. 215,078,294 47

ENSEMBLE. fr. 255,514,789 89

	REPORT	fr.	110,558,191 81
10°	L'emprunt autorisé par la loi du 30 mars 1879	"	4,000,000
11°	Id. id. 1 ^{er} avril 1879	"	1,500,000
12°	Id. id. 8 avril 1879	"	1,800,000
15°	Id. id. 24 juin 1879	"	1,000,000
14°	Id. id. 28 juillet 1879	"	186,000
15°	Id. id. 4 août 1879	"	104,810,000
16°	Id. id. 4 août 1879	"	242,515 40
17°	Id. id. 7 août 1879	"	2,200,000
18°	Les annuités restant à recevoir à titre de remboursement d'avances pour construction d'écoles. (Loi du 4 juin 1878.)		626,109 51
			226,702,816 72
	L'insuffisance des ressources au 31 décembre 1879 est par conséquent de	fr.	6,811,973 17

(8)

ANNEXE N° 1.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1878 ,

AU 31 OCTOBRE 1879.



recettes de l'exercice 1878, au 31 octobre 1879.

RECETTES RÉELLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1878.	RECOUVREMENTS du 1 ^{er} janvier 1879 au 31 octobre 1879.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDANTS des RECETTES RÉELLES sur les évaluations.	
21,954,284 50	21,091,265 88	845,020 62	°	31,284 50	
15,259,576 85	14,497,860 27	761,716 58	40,425 15	°	
5,796,700 08	4,544,710 52	1,451,980 76	205,299 92	°	
541,350 68	556,048 65	4,582 05	458,669 52	°	
17,065,699 21	17,065,699 21	°	254,500 79	°	
2,745,070 52	2,745,070 19	° 35	509,529 48	°	
14,877,025 92	14,675,869 28	201,156 64	1,015,474 08	°	
9,596,550 56	9,396,300 20	221 56	775,969 44	°	
2,755,074 46	2,465,258 71	284,855 75	566,925 54	°	
156,921 45	156,921 45	°	°	86,921 45	
22,172 51	22,172 51	°	17,827 69	°	
519,678 54	519,550 45	128 11	°	159,678 54	
22,428,572 95	22,428,572 95	°	1,571,627 07	°	
424,779 61	424,779 61	°	°	24,779 61	
4,000,952 64	4,000,952 64	°	399,067 56	°	
17,065,752 16	16,862,755 89	202,998 27	°	2,765,752 16	
2,775,570 45	2,771,502 46	4,067 99	°	35,570 45	
545,578 54	545,510 85	258 69	°	65,578 54	
5,058,258 50	5,058,192 55	45 75	261,761 70	°	
4,000 °	4,000 °	°	1,000 °	°	
564,882 59	554,149 42	10,752 97	°	54,882 59	
482,519 76	482,519 76	°	17,480 24	°	
144,497,071 84	140,751,525 07	5,765,545 87	5,675,155 78	5,182,227 62	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	146,988,000 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,700,000 »
Routes appartenant à l'État	»
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	89,500,000 »
Produits des postes.	5,902,500 »
Télégraphes électriques	2,500,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,050,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales)	700,000 »
Forêts.	800,000 »
Dépendances des chemins de fer.	170,000 »
Établissements et services régis par l'État.	180,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	420,000 »
Revenus des domaines.	920,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	65,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	90,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,800,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	100,000 »
— des droits de chancellerie	7,000 »
— des droits de pilotage	1,700,000 »
— des droits de fanal	550,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	40,000 »
— des écoles de réforme	180,000 »
— du placement des fonds disponibles du Trésor.	800,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,000,000 »
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 20 mai 1872.).	250,000 »
A REPORTER. fr.	257,412,500 »

recettes de l'exercice 1878, au 31 octobre 1879.

RECETTES RÉELLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1878.	RECOUVREMENTS du 1 ^{er} janvier 1879 au 31 octobre 1879.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDANT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDANT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations.	
144,497,071 84	140,751,525 97	5,705,545 87	5,675,155 78	5,182,227 02	
1,717,741 28	1,702,827 55	14,915 95	"	17,741 28	
4,500 "	4,500 "	"	"	4,500 "	
90,909,890 86	86,705,476 55	4,204,414 51	"	1,409,890 86	
6,225,648 71	5,878,489 21	547,159,50	"	525,148 71	
2,181,845 65	2,040,743 94	141,101 69	518,154 57	"	
797,952 45	797,952 45	"	252,067 57	"	
472,265 85	469,852 82	2,411 03	227,756 15	"	
631,791 02	624,896 69	6,894 55	168,208 98	"	
526,060 07	522,082 57	5,977 50	"	156,060 07	
154,495 78	146,701 52	7,794 26	25,504 22	"	
582,296 25	582,296 25	"	57,705 77	"	
761,197 88	748,051 07	15,146 81	158,802 12	"	
100,169 92	100,169 92	"	"	55,169 92	
86,556 11	28,178 45	58,177 66	5,645 89	"	
2,045,651 58	2,045,651 58	"	"	245,651 58	
97,979 85	97,979 85	"	2,020 17	"	
7,397 20	6,744 70	652 50	"	597 20	
1,750,656 11	1,730,656 11	"	"	50,656 11	
584,445 29	584,445 29	"	"	54,445 29	
55,565 65	52,505 65	20,859 98	"	15,565 65	
195,700 64	99,725 80	95,976 84	"	13,700 64	
947,957 28	"	947,957 28	"	147,957 28	
860,041 78	511,458 17	548,605 61	159,958 22	"	
188,200 75	121,025 72	67,175 01	61,799 27	"	
255,956,455 68	245,711,693 57	10,244,742 51	7,068,754 51	5,612,690 19	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	257,412,500 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	290,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . .	55,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptes	5,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	267,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . .	25,000 »
Recettes accidentelles	250,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	59,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	15,000 »
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 »
Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	50,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877.	1,109,000 »
TOTAUX. fr.	260,535,860 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc).	50,000 »
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem.	100,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	1,059,497 11
Dernier cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,210,502 89
A REPORTER. fr.	5,400,000 »

recettes de l'exercice 1878, au 31 octobre 1879.

RECETTES RÉELLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1878.	RECouvreMENTS du 1 ^{er} janvier 1879 au 31 octobre 1879.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDANT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDANT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations.	
255,956,435 68	245,711,603 37	10,244,742 31	7,068,754 51	5,012,600 19	
536,341 22	518,186 »	18,155 22	»	46,341 22	
77,931 82	77,931 82	»	»	22,931 82	
15,737 46	11,151 50	4,585 06	»	10,737 46	
580,695 79	371,426 06	209,269 73	19,504 21	»	
260,534 74	75,368 68	185,186 06	6,445 26	»	
25,277 »	25,277 »	»	»	277 »	
1,590,255 25	1,590,255 25	»	»	1,340,255 25	
58,470 44	46,426 88	12,043 56	529 56	»	
21,308 »	21,308 »	»	»	308 »	
»	»	»	1,000 »	»	
24,644 65	24,644 65	»	»	9,644 65	
1,360 »	1,360 »	»	»	»	
9,999 84	9,999 84	»	»	999 84	
9,000 »	»	9,000 »	»	»	
»	»	»	30,000 »	»	
175,000 »	175,000 »	»	»	»	
1,109,040 48	1,109,040 48	»	»	40 48	
260,252,052 37	240,569,049 53	10,682,982 84	7,126,033 54	7,044,205 91	
504,327 53	584,565 84	9,761 69	»	544,327 53	
152,888 25	144,031 77	8,856 48	»	52,888 25	
774,122 20	678,333 17	95,787 03	265,374 91	»	
102,264 97	86,090 84	16,174 15	2,108,237 92	»	
1,623,602 95	1,405,023 62	150,579 23	2,373,612 85	597,215 78	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	5,400,000 »
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 13 juin 1865	207,419 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % attribué au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,350,908 41
Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes sur les crédits de 20 millions et de 6 millions de francs pour construction de maisons d'écoles. (Lois des 14 août 1875 et 4 juin 1878.)	1,821,219 78
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. % autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	50,000 »
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	1,495 50
Solde du produit de l'emprunt de 51 millions de francs à 4 p. % autorisé par la loi du 27 juillet 1871, recouvré en 1878	80 »
Solde du produit de l'emprunt de 340 millions de francs à 5 p. % autorisé par la loi du 29 avril 1875, recouvré en 1878	1,420 »
Produit de la négociation des titres 5 p. % dont l'émission a été autorisée par les lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877, 18 avril, 3 et 4 juin 1878. (Convention du 25 janvier 1878.)	60,000,000 »
RECETTE A L'EXERCICE 1878 :	
du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. %, créés en 1878 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 à valoir sur le prix des lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875 et évalué approximativement à 46 millions de francs de capital nominal, ci	6,758,900 »
2° En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876 à valoir sur le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter, et évalué approximativement à 14,250,000 francs de capital nominal, ci	5,975,200 »
3° En vertu de l'article 5 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877 et évalué approximativement à 97,170,000 francs de capital nominal, ci	11,250,500 »
4° En vertu de la convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel et évalué approximativement à 2,610,200 francs de capital nominal, ci	205,800 »
5° En vertu de la loi du 31 mai 1878 pour le rachat du réseau des Flandres au prix de 18,989,500 francs de capital nominal, ci	18,989,500 »
du montant des titres à 4 1/2 p. % créés en 1878 en exécution de la loi du 25 février 1871, pour solde du prix du matériel des Bassins houillers cédé à l'Etat. (Transaction du 8 juin 1878 entre les curateurs de la faillite des Bassins houillers et l'Etat)	40,500 »
TOTAUX. fr.	100,050,940 49
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	200,553,860 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	569,584,800 49

recettes de l'exercice 1878, au 31 octobre 1879.

RECETTES RÉELLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1878.	RECouvreMENTS du 1 ^{er} janvier 1879 au 31 octobre 1879.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDANT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDANT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations.	
1,623,603 95	1,405,025 62	150,579 33	2,375,612 83	597,215 78	
207,419 "	207,419 "	"	"	"	
2,550,908 41	2,550,908 41	"	"	"	
1,821,219 78	"	1,821,219 78	"	"	
50,000 "	50,000 "	"	"	"	
1,495 50	1,495 50	"	"	"	
80 "	80 "	"	"	"	
1,420 "	1,420 "	"	"	"	
60,000,000 "	60,000,000 "	"	"	"	
6,758,900 "	6,758,900 "	"	"	"	
3,973,200 "	3,973,200 "	"	"	"	
11,250,500 "	11,250,500 "	"	"	"	
205,800 "	205,800 "	"	"	"	
18,989,500 "	18,989,500 "	"	"	"	
40,500 "	40,500 "	"	"	"	
107,274,545 44	105,322,744 53	1,951,799 11	2,375,612 83	597,215 78	
260,252,032 37	249,569,049 55	10,682,982 84	7,126,033 54	7,044,205 91	
567,526,575 81	554,891,793 86	12,634,781 95	9,499,046 57	7,641,421 69	
			1,858,224 68		

(18)

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1878,

AU 31 OCTOBRE 1879,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1874 A 1877.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1878,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.					
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION	DIMINUTION.	Art. 30 de la loi de comptabilité et 167 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.		RESTE.
				SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1874, 1875, 1876 et 1877.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1878.	
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Département des Travaux publics	"	"	"	100 "	"	100 "
— de la Guerre.	"	"	"	300,380 58	"	300,380 58
	"	"	"	300,480 58	"	300,480 58
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Département des Travaux publics	"	"	"	21,016 50	8,886 76	12,129 54
— de la Guerre.	"	"	"	800 "	800 "	"
	"	"	"	21,816 50	9,686 76	12,129 54
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	"	"	"	5,000 "	"	5,000 "
Département de la Justice.	"	"	"	742 40	742 40	"
— des Travaux publics	"	"	"	68,899 04	2,416 11	66,485 85
— de la Guerre.	"	"	"	16,931 42	1,785 10	15,146 32
	"	"	"	91,573 76	4,945 61	86,650 15
SOMMES TRANSFÉRÉES						
Dette publique	"	"	"	130,796 "	"	130,796 "
Département de la Justice.	"	"	"	66,270 59	"	66,270 59
— de l'Intérieur	"	"	"	15,418 84	"	15,418 84
— de l'instruction publiq.	"	"	"	56,455 67	870 61	55,574 06
— des travaux publics	"	"	"	698,760 53	155,480 "	545,280 53
— de la Guerre.	"	"	"	24,215 21	800 "	23,415 21
	"	"	"	971,014 64	157,150 61	814,765 05

au 31 octobre 1879, comprenant les transferts des exercices 1874 à 1877.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES à annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes, en 1878 et en 1879.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1878.	EN 1879.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1879.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
DE L'EXERCICE 1874.							
100 "	"	100 "	"	100 "	"	"	
o	307,580 58	307,580 58	1,800 "	307,580 58	"	"	
100 "	307,580 58	307,680 58	1,800 o	307,680 58	"	"	
DE L'EXERCICE 1875.							
6,577 80	1,415 06	7,792 86	4,556 68	7,792 86	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
6,577 80	1,415 06	7,792 86	4,556 68	7,792 86	"	"	
DE L'EXERCICE 1876.							
"	"	"	5,000 "	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
1,984 70	45,874 99	47,859 69	18,624 14	41,792 04	6,157 65	"	
2,005 86	12,857 55	14,845 59	502 95	14,845 59	"	"	
3,990 56	58,712 52	62,705 08	25,927 07	56,543 45	6,157 65	"	
DE L'EXERCICE 1877.							
"	61,007 81	61,007 81	69,788 19	60,402 06	605 75	"	
155 "	66,115 58	66,270 58	0 01	62,795 44	5,474 94	"	
8,224 17	7,171 67	15,395 84	25 "	15,313 44	82 40	"	
664 80	54,790 46	55,455 26	118 80	55,455 26	"	"	
152,776 42	598,023 79	550,800 21	12,480 52	527,807 98	2,992 25	"	
12,127 55	10,505 55	22,652 66	782 55	21,816 61	816 05	"	
155,947 72	577,614 44	751,562 16	85,192 87	723,590 79	7,971 57	"	

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1878,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				RESTE.
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1879. Art. 30 de la loi de comptabilité et 107 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.	
					BUDGET DE
Dettes publiques	74,785,816 47	2,886,267 82	"	503,111 62	77,568,071 67
Dotations. — Liste civile	3,500,000 "	"	"	"	3,500,000 "
— S. A. R. le comte de Flandre	200,000 "	"	"	"	200,000 "
— Sénat	90,000 "	"	"	"	90,000 "
— Chambre des Représentants	702,828 "	25,000 "	"	"	727,828 "
— Cour des comptes	217,475 "	"	"	"	217,475 "
Département de la Justice	16,272,340 "	162,787 18	"	717,000 26	15,718,045 92
— des Affaires Étrangères	1,873,533 "	30,000 "	"	1,500 "	1,902,033 "
— de l'Intérieur	20,229,802 78	417,314 79	11,395,453 37	2,500 "	9,251,164 20
— de l'Instruction publique	12,375,822 57	139,306 64	"	"	12,535,219 01
— des Travaux publics	81,334,389 "	1,165,935 63	"	891,472 40	81,628,872 14
— de la Guerre	41,063,000 "	2,547,000 "	"	38,459 71	45,571,540 29
— des Finances	15,274,950 "	39,661 68	"	"	15,314,611 68
Gendarmerie	2,920,000 "	99,000 "	"	"	3,019,000 "
Non-Valeurs et Remboursements	1,126,000 "	"	"	"	1,126,000 "
TOTAL fr.	271,785,966 62	7,532,383 74	11,395,453 37	1,954,134 08	265,968,762 91
Excédants des dépenses sur les crédits non limitatifs :					
1° Sur les articles 23, 26, 27 et 28 du Budget de la Dette publique				514,821 04	
2° Sur l'article 15 du Budget de l'Intérieur				4,624 62	
3° Sur l'article 16 du Budget de la Justice				501,680 14	
4° Sur les articles 77 et 86 du Budget des Travaux publics				648,167 18	
5° Sur les articles 28 et 29 du Budget des Finances				154,827 16	
6° Sur les articles 7, 9, 10 et 11 du Budget des Non-Valeurs				522,076 79	
					1,946,196 93
				ENSEMBLE fr.	267,914,959 84
RÉCAPITU					
Sommes transférées de l'exercice 1874					309,480 58
— — — 1875					12,129 54
— — — 1876					86,630 15
— — — 1877					814,755 05
Budgets de l'exercice 1878					267,914,950 84
				TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	269,157,955 14

au 31 octobre 1879, comprenant les transferts des exercices 1874 à 1877,

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES à annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes, en 1878 et en 1879.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1878.	EN 1879.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1879.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
03,383,490 01	14,045,611 78	77,427,101 79	256,090 92	77,595,185 91	51,915 88	"	A.
5,500,000 "	"	5,500,000 "	"	5,500,000 "	"	"	
200,000 "	"	200,000 "	"	200,000 "	"	"	
90,000 "	"	90,000 "	"	90,000 "	"	"	B.
651,756 32	67,450 40	719,206 72	8,621 28	719,206 72	"	"	
205,965 52	10,955 88	216,899 20	575 80	216,899 20	"	"	
15,522,509 05	2,426,498 41	15,749,007 44	270,718 62	15,689,850 74	59,156 70	"	C.
1,689,070 20	115,755 99	1,804,804 19	97,250 81	1,792,027 21	12,776 98	"	D.
7,819,779 51	1,525,547 09	9,145,126 40	110,662 42	8,989,775 72	155,550 68	"	E.
11,579,874 96	721,976 45	12,501,851 41	251,567 60	12,242,505 10	59,546 51	"	F.
65,014,161 10	17,644,575 55	80,658,554 45	1,618,504 89	80,560,518 60	298,215 85	"	G.
45,550,140 18	78,294 99	45,408,455 17	165,105 12	45,599,407 45	9,027 72	"	H.
2,545,444 85	12,774,214 64	15,119,659 47	549,779 57	15,107,159 21	12,520 26	"	I.
(¹)5,004,790 90	10,986 56	5,015,777 26	5,222 74	5,015,777 26	"	"	K.
517,015 95	1,511,647 67	1,628,665 60	19,415 19	1,626,028 52	2,655 08	"	L.
214,255,998 09	50,551,068 99	264,785,067 08	5,129,892 76	264,144,121 64	640,945 44	"	

*Voir
d'autre part.*

(¹) Les dépenses inscrites par la Trésorerie, en 1878, sont diminuées de fr. 50,886 64 ^{cs} par suite d'annulations sur crédits ouverts aux Intendants militaires.

LATION.

100 "	507,580 58	507,680 58	1,800 "	507,680 58	"	"
6,577 80	1,415 06	7,792 86	4,556 68	7,792 86	"	"
5,900 56	58,712 52	62,705 08	25,927 07	56,545 45	6,157 65	"
155,947 72	577,614 44	751,562 16	85,192 87	725,590 79	7,971 57	"
214,255,998 09	50,551,068 99	264,785,067 08	5,129,892 76	264,144,121 64	640,945 44	"
214,418,414 17	51,476,591 59	265,894,805 76	5,245,149 58	265,259,751 50	655,074 46	"

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 21 décembre 1877,	
<i>Moniteur</i> du 25, n° 357, à.	fr. 74,785,815 47
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 30 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 5 août, n° 217,	
les crédits alloués aux articles 8 et 9 de ce Budget sont augmentés	
d'une somme de fr. 2,819,792 08 c ^s , et par l'article 2 de cette loi,	
une somme de fr. 66,475 74 c ^s est accordée pour former les articles	
nouveaux : 22 ^{bis} et 25 ^{bis} , ensemble	
	fr. 2,886,267 82
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 77,672,083 29
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1879, en exécution	
de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci.	
	fr. 303,411 62
	<hr/>
RESTE.	fr. 77,368,971 67
	<hr/>
B. Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 24 décembre 1877,	
<i>Moniteur</i> du 25, n° 359, à.	fr. 4,510,503 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 21 mai 1878, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144,	
il a été alloué à l'article 4 du chapitre III de ce Budget, un crédit	
supplémentaire destiné à couvrir les dépenses d'exécution de tra-	
vaux dans la salle des séances de la Chambre des Représentants,	
de.	
	fr. 23,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 4,533,503 »
	<hr/>
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 26 décembre	
1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363 à.	fr. 16,272,349 »
1° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} avril 1879, <i>Moniteur</i> du 4, n° 94, ce	
Budget est augmenté d'une somme de 160,460 francs, à répartir	
entre plusieurs articles, ci	
	fr. 160,460 »
2° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} , n° 213,	
les articles 13 et 18 de ce Budget sont augmentés ensemble d'une	
somme, de	
	fr. 2,527 18
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 16,433,156 18
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1879, en exécution	
de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	
	fr. 717,090 26
	<hr/>
RESTE.	fr. 15,718,045 92
	<hr/>

D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 26 décembre 1877, <i>Moniteur</i> des 26/27, nos 360/361, à fr.	1,873,535 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 31 mai 1878, <i>Moniteur</i> du 7 juin, n° 158, il a été ouvert, au même Budget, un crédit supplémentaire dont est augmenté l'article 37, de fr.	30,000 »
ENSEMBLE. fr.	1,903,535 »
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1879, en exécution de l'article 50 de la loi du 15 mai 1846, ci fr.	1,500 »
RESTE. fr.	1,902,035 »

E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 27 février 1878, <i>Moniteur</i> du 28, n° 59, à fr.	20,229,802 78
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 août 1878, <i>Moniteur</i> du 30, n° 242, une somme de fr. 11,593,453 37 c ^s a été distraite de ce Budget, pour former celui du Département de l'Instruction publique fr.	11,393,453 57
RESTE. fr.	8,836,349 41

1° Par l'article G de la loi du 16 mai 1878, *Moniteur* du 18, n° 158, il a été rattaché au Budget du Département de l'Intérieur :

- a. Un crédit supplémentaire, pour le paiement des jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives, de fr. 58,000 »
- b. Un crédit supplémentaire pour les modifications à faire aux installations électorales, de fr. 25,000 »

Ces crédits ont été ajoutés à l'article 15 du Budget. ————— 83,000 »

2° Par l'article 1^{er} de la loi du 4 juin 1878, *Moniteur* du 5, n° 56, le Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1878, est augmenté d'une somme, à répartir entre les articles 11, 113, 114, 82, 115 et 84, de fr. 58,621 60

3° Par l'article 2 de la loi du 28 août 1878, *Moniteur* du 29, n° 241, il a été ouvert un crédit supplémentaire à ce Budget, pour être réparti sur divers articles, de fr. 110,171 80

Par l'article 2, § 9, de la même loi, le Département de l'Intérieur est autorisé à transférer de l'article 104 du Budget de 1877, à l'article 77 de celui de 1878, une somme allouée pour la carte géologique de Dumont de fr. 2,009 25

112,181 05

4° Par l'article 1^{er} de la loi du 4 août 1879, *Moniteur* du 7, n° 219, il est alloué à ce Budget un crédit supplémentaire de fr. 165,512 14

ENSEMBLE. fr. 9,253,664 20

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1879, en exécution de l'article 50 de la loi du 15 mai 1846, ci fr. 2,500 »

RESTE. fr. 9,251,164 20

<i>F. Le Budget du Département de l'Instruction publique a été fixé par la loi du 29 août 1878, <i>Moniteur</i> du 30, n° 242, à fr.</i>		12,575,822 57
1° Par l'article 4 de cette loi, il a été alloué à ce Département un crédit destiné à former l'article 40 du Budget, pour être distribué, à titre de subsides, à des membres du personnel enseignant aux trois degrés, à des inspecteurs de l'enseignement moyen, à des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire et à des instituteurs et institutrices d'écoles primaires communales, pour leur permettre d'aller visiter l'Exposition de Paris en 1878, et sous réserve d'adresser, s'il y a lieu, un rapport au Gouvernement, ci fr.		70,000 »
2° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 30 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 7 août, n° 249, il est alloué à ce Budget un crédit supplémentaire, à répartir entre divers articles, de fr.		89,396 64
ENSEMBLE. fr.		12,553,219 01
<i>G. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé par la loi du 16 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 21, n° 111, à fr.</i>		81,554,389 »
1° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 30 décembre 1878, <i>Moniteur</i> du 3 janvier 1879, n° 3, un crédit supplémentaire est alloué à ce Département pour couvrir les frais à résulter : 1° de l'appropriation de l'hôtel de la rue de la Loi n° 10 ^e et 2° de l'exécution de travaux extraordinaires d'entretien et d'amélioration à d'autres hôtels ministériels et aux nouveaux locaux affectés à la Direction générale des ponts et chaussées et des mines, ci fr.		170,000 »
2° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 6, n° 218, un crédit est alloué à ce Budget et y formera un chapitre XII nouveau. Ce crédit, réparti entre divers articles, est destiné à solder des dépenses se rapportant à des exercices clos. Il s'élève à . . . fr.		550,525 59
L'article 2 de cette loi accorde un crédit pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du Budget de 1878, ci fr.		445,652 04
		995,955 65
ENSEMBLE. fr.		82,520,344 65
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1879, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci fr.		891,472 49
RESTE. fr.		81,628,872 14
<i>H. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé par la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363, à fr.</i>		41,065,000 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 février 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52, il a été alloué à ce Département un crédit supplémentaire de . . . fr.		2,547,000 »
ENSEMBLE. fr.		43,610,000 »
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1879, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci fr.		38,459 71
RESTE. fr.		43,571,540 29

I. Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 21 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 25, n° 357, à fr.	15,274,950	»
Par l'article 3 de la loi du 30 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 5 août, n° 217, des crédits supplémentaires, à répartir entre divers articles, sont alloués au Budget de ce Département. Ils s'élèvent à fr.	39,661	68
	<hr/>	
ENSEMBLE. fr.	15,314,614	68
	<hr/>	
K. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par la loi du 21 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 25, n° 357, à fr.	4,126,000	»
	<hr/>	
L. Le Budget de la Gendarmerie a été fixé par la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 365, à fr.	2,920,000	»
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 16 février 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 52, il a été ouvert un crédit supplémentaire destiné à couvrir l'insuffisance des crédits alloués à ce Budget pour les fourrages et le service sanitaire, de fr.	99,000	»
	<hr/>	
ENSEMBLE. fr.	3,019,000	»
	<hr/>	

(28)

ANNEXE N° 5.

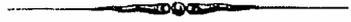


ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1879,

AU 1^{er} JANVIER 1880.



recettes de l'exercice 1879, au 1^{er} janvier 1880.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1879.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1880.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
22,294,555 26	21,515,450 15	978,905 11	°	6,555 26	
15,550,000 °	14,489,543 55	800,456 47	275,000 °	°	
5,700,000 °	4,508,859 71	1,501,160 29	500,000 °	°	
505,158 86	501,690 56	5,468 50	194,841 14	°	
18,966,896 02	18,966,896 02	°	°	566,896 02	
2,868,582 02	2,868,582 02	°	56,417 58	°	
16,502,875 18	16,109,960 46	192,914 72	°	1,190,575 18	
9,059,525 14	9,059,525 14	°	788,474 86	°	
4,566,052 93	4,566,052 93	°	°	1,246,052 93	
155,776 44	155,776 44	°	°	5,776 44	
20,029 35	20,029 35	°	14,979 65	°	
275,987 54	275,987 54	°	°	75,987 54	
21,726,050 36	21,726,050 36	°	2,275,969 64	°	
458,445 81	458,445 81	°	°	8,445 81	
5,777,719 58	5,777,719 58	°	622,280 42	°	
17,575,577 79	17,575,577 79	°	°	2,775,577 79	
2,665,554 21	2,665,554 21	°	154,445 79	°	
555,447 08	555,447 08	°	°	55,447 08	
5,278,695 71	5,278,695 71	°	21,304 29	°	
25,500 °	25,500 °	°	°	20,500 °	
426,029 94	426,029 94	°	°	96,029 94	
593,281 91	593,281 91	°	6,718 09	°	
148,505,501 53	145,078,596 64	3,426,904 89	4,688,422 26	6,045,425 79	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	147,148,500 »
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,700,000 »
Routes appartenant à l'État	»
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	95,000,000 »
Produits des postes.	6,222,600 »
Télégraphes électriques	2,200,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	800,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales)	650,000 »
Forêts.	900,000 »
Dépenses des chemins de fer.	170,000 »
Établissements et services régis par l'État.	150,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	420,000 »
Revenus des domaines.	920,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	68,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	96,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	2,100,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	100,000 »
— des droits de chancellerie	7,000 »
— des droits de pilotage	1,700,000 »
— des droits de fanal	550,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	40,000 »
— des écoles de réforme	180,000 »
— du placement des fonds disponibles du Trésor.	800,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,000,000 »
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 20 mai 1872.)	250,000 »
A REPORTER. fr.	261,172,100 »

recettes de l'exercice 1879, au 1^{er} janvier 1880.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1879.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1880.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations	
148,505,501 55	145,078,506 64	3,426,994 89	4,088,422 26	6,045,425 79	
1,682,810 81	1,682,810 81	"	17,189 19	"	
4,916 72	4,916 72	"	"	4,916 72	
95,260,000 "	90,000,000 "	5,260,000 "	"	2,260,000 "	
6,545,000 "	6,545,000 "	"	"	322,400 "	
2,301,488 "	2,301,488 "	"	"	101,488 "	
745,000 "	745,000 "	"	55,000 "	"	
559,889 50	559,889 50	"	90,110 50	"	
795,011 96	795,011 96	"	106,988 04	"	
201,797 12	201,797 12	"	"	51,797 12	
158,765 55	158,765 55	"	11,254 45	"	
571,655 95	571,655 95	"	48,566 05	"	
697,500 58	697,500 58	"	222,699 62	"	
100,000 "	100,000 "	"	"	32,000 "	
55,155 19	50,855 47	4,299 72	40,844 81	"	
2,224,709 86	2,224,709 86	"	"	124,709 86	
96,537 56	96,537 56	"	5,662 64	"	
8,088 20	8,088 20	"	"	1,088 20	
1,745,252 65	1,745,252 65	"	"	45,252 65	
625,559 54	625,559 54	"	"	75,559 54	
55,000 "	52,054 55	20,045 65	"	15,000 "	
180,000 "	76,945 66	105,056 54	"	"	
241,542 81	"	241,542 81	558,657 19	"	
1,024,409 94	556,882 26	467,527 68	"	24,409 94	
147,462 21	70,082 66	77,379 55	102,537 79	"	
264,504,255 26	254,705,676 62	9,600,556 64	5,945,712 54	9,077,845 80	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	261,172,100 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	500,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	60,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	5,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	267,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	25,000 »
Recettes accidentelles	700,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	59,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	15,000 »
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,560 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 »
Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	50,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 57 de la convention des 1/26 juin 1877.	985,800 »
Parts des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux	»
TOTAUX. fr.	264,455,260 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.)	50,000 »
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem.	100,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	a) 1,500,000 »
Dernier cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,108,237 92
A REPORTER. fr.	3,758,237 92

recettes de l'exercice 1879, au 1^{er} janvier 1880.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1879.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1880.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
264,304,233 26	254,703,676 62	9,600,556 04	5,945,712 54	9,077,845 80	
326,952 »	326,952 »	»	»	26,952 »	
100,544 04	100,544 04	»	»	40,544 04	
37,739 36	37,739 36	»	»	32,739 36	
586,689 08	586,689 08	»	215,510 92	»	
198,445 87	73,429 27	125,016 60	68,554 15	»	
58,014 38	58,014 38	»	»	13,014 38	
1,445,174 08	1,445,174 68	»	»	745,174 68	
58,470 44	15,550 »	44,920 44	529 56	»	
21,508 »	21,508 »	»	»	508 »	
»	»	»	1,000 »	»	
27,741 66	27,741 66	»	»	12,741 66	
1,360 »	1,360 »	»	»	»	
9,999 84	9,999 84	»	»	999 84	
9,000 »	»	9,000 »	»	»	
»	»	»	30,000 »	»	
175,000 »	175,000 »	»	»	»	
985,813 76	985,813 76	»	»	15 76	
151,955 03	151,955 03	»	»	151,955 03	
268,276,442 50	258,496,948 62	9,779,493 68	6,259,107 15	10,100,289 45	
1,391,395 24	1,391,395 24	»	»	1,341,395 24	
85,761 19	85,761 19	»	»	»	
542,630 88	542,630 88	»	14,238 81	»	
2,108,257 92	7,295 45	2,100,942 47	957,369 12	»	
4,128,025 23	2,027,082 76	2,100,942 47	971,007 95	1,341,395 24	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT fr.	5,788,937 02
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863	b) 155,740 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 et à 4 1/2 p. % attribué au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	5,221,065 94
Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes sur les crédits de 20 millions et de 6 millions de francs pour construction de maisons d'écoles. (Loi du 4 juin 1878.)	552,670 71
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. % autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	c) 40,000 »
RECETTE A L'EXERCICE 1879 :	
du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. %, créés en 1870 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 à valoir sur le prix des lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875 et évalué approximativement à 46 millions de francs de capital nominal, ci	d) 4,175,700 »
2° En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876 à valoir sur le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter, et évalué approximativement à 14,250,000 francs de capital nominal, ci	e) 1,260,100 »
3° En vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877 et évalué approximativement à 97,170,000 francs de capital nominal, ci	f) 16,149,700 »
4° En vertu de la convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel et évalué approximativement à 2,610,200 francs de capital nominal, ci	g) 417,900 »
TOTAUX fr.	29,707,121 57
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	264,455,260 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	294,142,381 57

recettes de l'exercice 1879, au 1^{er} janvier 1880.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1879.	RESTE A RECOURRE au 1 ^{er} janvier 1880.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
4,128,025 23	2,027,082 76	2,100,942 47	971,607 93	1,341,395 24	
153,749 »	153,740 »	»	»	»	
3,221,065 94	3,221,065 94	»	»	»	
552,670 71	552,670 71	»	»	»	
40,000 »	40,000 »	»	»	»	
4,173,700 »	4,173,700 »	»	»	»	
1,260,100 »	1,260,100 »	»	»	»	
16,149,700 »	16,149,700 »	»	»	»	
417,900 »	417,900 »	»	»	»	
50,076,908 88	27,975,966 41	2,100,942 47	971,607 93	1,341,395 24	
268,276,442 50	258,406,948 62	9,779,405 68	6,259,107 15	10,100,289 45	
298,353,351 18	286,472,915 03	11,880,456 15	7,250,715 08	11,441,684 69	
			4,210,969 61		

OBSERVATIONS.

a) Situation au 31 décembre 1879 du fonds spécial institué par les lois des 1^{er} juin 1874, 2 juillet 1875 et 15 avril 1878, et par l'arrêté royal du 19 juin 1876.

Nos d'ordre.	PLACES.	DATE.	SOMMES recouvrées.	RECETTES.		Total.	DÉPENSES.		Total.
				TOTAL par place.	SOMMES restant à recouvrer.		SOMMES payées.	SOMMES engagées.	
1	Charleroi .	1873	415,092 02						
		1874	591,240 78						
		1875	471,284 68						
		1876	515,254 "	5,171,522 14	447,442 24	5,618,964 58	1,801,571 29	162,548 52	1,964,119 81
		1877	512,670 70						
		1878	407,046 15						
		1879	458,953 85						
2	Menin . .	1874	7,800 "						
		1876	7,800 "	59,000 "	.	59,000 "	"	"	"
		1878	7,800 "						
		1879	15,600 "						
5	Mons. . .	1873	137,259 67						
		1874	161,554 53						
		1875	116,164 80						
		1876	116,872 64	746,526 56	15,161 15	761,487 69	530 "	443,548 02	443,678 02
		1877	159,689 91						
		1878	46,951 04						
4	Namur . .	1879	28,074 17						
		1877	5,940 12	5,940 12	.	5,940 12	296,591 46	25,259 40	319,850 86
		1874	9,040 "						
		1875	9,040 "						
		1876	40,000 "						
5	Nieuport .	1877	29,040 "	128,561 52	18,080 "	146,441 52	"	"	"
		1878	21,241 52						
		1879	20,000 "						
		1874	307,051 54						
		1875	522,899 06						
6	Ostende . .	1876	410,653 81	1,509,215 55	18,215 68	1,527,429 23	221,554 51	"	221,554 51
		1877	122,076 91						
		1878	140,932 91						
		1879	5,601 52						
		1876	20,545 "						
7	Tournai . .	1877	54,625 "	246,179 09	129,068 41	375,247 50	490,299 65	25,360 45	515,660 08
		1878	77,917 89						
		1879	95,091 20						
		TOTAUX .		5,844,544 98	5,844,544 98	627,965 46	6,472,510 44	2,810,126 71	654,516 37

BALANCE.

Recettes réalisées	fr.	5,844,544	98
Sommes à recouvrer à raison des ventes faites		627,965	46
		<hr/>	
ENSEMBLE.	fr.	6,472,510	44
Dépenses faites ou engagées		3,464,643	08
		<hr/>	
EXCÉDANT DES RECETTES.	fr.	3,007,867	36
		<hr/>	

SITUATION DES CRÉDITS.

Crédits alloués	{	1 ^{er} juin 1874	fr.	4,485,000	»	3,565,000	»
		2 juillet 1875		800,000	»		
		15 avril 1878		1,280,000	»		
Dépenses faites ou engagées				5,464,643	08		
				<hr/>			
		RESTE DISPONIBLE	fr.	100,356	92		
				<hr/>			

b) Les sommes payées par les puissances, en 1879, sont celles qui suivent :

Norwége, 14 ^e annuité.	fr.	405,749	»
Mecklembourg-Schwérin, 9 ^e annuité.		28,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	433,749	»
		<hr/>	

c) L'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, pour une somme de 37,800,000 francs, à couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales qui font l'objet de l'article 1^{er} de cette loi, et pour une somme de 7,200,000 francs aux dépenses de même nature, autorisées par la loi du 2 juin 1861.

Sur la somme de fr. 37,800,000 . . . »
il a été dépensé et rattaché :

Aux exercices 1859 à 1869	fr.	56,743,060	05
A l'exercice 1870.		657,791	81
— 1871.		2,563	45
— 1872.		1,897	28
— 1875.		50,000	»
— 1877.		150,000	»
— 1878.		50,000	»
— 1879.		40,000	»
		<hr/>	
ENSEMBLE.	fr.	37,653,412	55
		<hr/>	

Au 1^{er} janvier 1880, il restait donc disponible une somme de fr. 144,887 45

d) L'article 2 de la loi du 27 mai 1876 autorise l'émission de titres de la Dette publique à 4 p. % en paiement du prix des lignes de chemin de fer énumérées à l'art. VII de la convention. — Lois des 31 janvier et 15 mars 1875.

Cette émission, évaluée au capital nominal de fr. 46,000,000 »
sera ajoutée à l'emprunt de 1871.

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1876 un capital nominal de	fr.	7,526,100	»
Au compte du Budget de l'exercice 1877, un capital nominal de		4,629,000	»
Id. de l'exercice 1878, un capital nominal de		6,758,900	»
Id. de l'exercice 1879, un capital nominal de		4,175,700	»
		<hr/>	
		23,087,700	»
		<hr/>	
RESTE A ÉMETTRE.	fr.	22,912,300	»
		<hr/>	

e) L'article 2 de la loi du 19 décembre 1876 autorise l'émission de titres à 4 p. % en paiement du prix de construction du chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach, et de Tongres à Neerlinter.

Cette émission, évaluée au capital nominal de fr. 14,250,000 »
sera ajoutée à l'emprunt de 1871.

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1876 un capital nominal de	fr.	1,800,000	»
Au compte du Budget de l'exercice 1877, un capital nominal de		6,718,600	»
Id. de l'exercice 1878, un capital nominal de		5,975,200	»
Id. de l'exercice 1879, un capital nominal de		1,260,100	»
		<hr/>	
		13,754,900	»
		<hr/>	
RESTE A ÉMETTRE.	fr.	498,100	»
		<hr/>	

f) L'article 3 de la loi du 26 juin 1877 autorise l'émission de titres 4 p. %, en paiement du prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, énumérées dans la convention du 1^{er} juin 1877.

Cette émission, évaluée au capital nominal de fr. 97,170,000 »
sera ajoutée à l'emprunt de 1871.

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1877 un capital nominal de	fr.	11,720,500	»
Id. de l'exercice 1878, un capital nominal de		11,250,500	»
Id. de l'exercice 1879, un capital nominal de		16,149,700	»
		<hr/>	
		39,120,700	»
		<hr/>	
RESTE A ÉMETTRE.	fr.	58,049,300	»
		<hr/>	

f) Par arrêté royal du 10 juin 1878 pris en exécution de la convention du 9 du même mois le Gouvernement est autorisé à émettre des titres 4 p. ‰, en paiement du prix de la ligne de Battice à Aubel, à concurrence d'un capital nominal de fr. 2,640,200 »

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1878 un capital nominal de 205,800 »

Id. de l'exercice 1879 un capital nominal de . . 447,900 »

623,700 »

RESTE A ÉMETTRE. fr. 1,986,500 »

(42)

ANNEXE N° 4.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1879,

AU 31 DÉCEMBRE 1879,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1875 A 1878.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1879,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1875, 1876, 1877 et 1878. (Art. 50 de la loi de comptabilité et 187 de l'arr. royal du 10 déc. 1868.)
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département des Travaux publics.	o	"	"	8,886 76
— de la Guerre.	o	"	"	800 "
	o	"	"	9,686 76
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département de la Justice.	"	"	"	742 40
— des Travaux publics.	"	"	"	2,416 11'
— de la Guerre.	"	"	"	1,785 10
	"	"	"	4,943 61
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département de l'Instruction publique.	"	"	"	879 61
— des Travaux publics.	"	"	"	155,480 "
— de la Guerre.	"	"	"	800 "
	"	"	"	157,159 61
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	o	"	"	505,111 62
Département de la Justice.	"	"	"	717,090 26
— de l'Intérieur.	"	"	"	2,500 "
— des Affaires Étrangères.	"	"	"	1,500 "
— des Travaux publics.	"	"	"	891,472 49
— de la Guerre.	"	"	"	58,459 71
	"	"	"	1,954,154 08

au 31 décembre 1879, comprenant les transferts des exercices 1875 à 1878.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS au 31 décembre 1879.	OBSERVATIONS.			
DE L'EXERCICE 1875.					
425 22	8,463 54	Transfert approuvé par la Cour des Comptes le 5 décembre 1879.			
»	800 »	Id.	id.	id.	le 16 décembre 1879.
425 22	9,263 54				
DE L'EXERCICE 1876.					
»	742 40	Id.	id.	id.	le 7 novembre 1879.
»	2,416 11	Id.	id.	id.	le 5 décembre 1879.
»	1,785 10	Id.	id.	id.	le 16 décembre 1879.
»	4,945 61				
DE L'EXERCICE 1877.					
»	879 61	Id.	id.	id.	le 18 novembre 1879.
25,554 84	129,945 16	Id.	id.	id.	le 5 décembre 1879.
»	800 »	Id.	id.	id.	le 16 décembre 1879.
25,554 84	131,624 77				
DE L'EXERCICE 1878.					
»	305,111 62	Id.	id.	id.	le 18 novembre 1879.
195,885 18	523,205 08	Id.	id.	id.	les 7 et 14 novembre 1879.
»	2,500 »	Id.	id.	id.	le 28 novembre 1879.
»	1,500 »	Id.	id.	id.	le 31 octobre 1879.
191,075 11	700,599 58	Id.	id.	id.	le 5 décembre 1879.
»	58,459 71	Id.	id.	id.	le 16 décembre 1879.
584,958 29	1,569.175 79				

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1879,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
				BUDGETS DE
Dettes publiques	79,990,229 22	»	»	79,990,229 22
Dotations. — Liste civile	5,500,000 »	»	»	5,500,000 »
— S. A. R. le comte de Flandre	200,000 »	»	»	200,000 »
— Sénat	110,000 »	»	»	110,000 »
— Chambre des Représentants	872,000 »	»	»	872,000 »
— Cour des comptes	217,475 »	»	»	217,475 »
Département de la Justice	15,901,169 »	486,700 »	»	16,587,869 »
— des Affaires Étrangères	2,075,110 »	75,000 »	»	2,148,110 »
— de l'Intérieur	9,506,275 58	254,988 75	»	9,561,262 51
— des Travaux publics	84,240,352 »	»	»	84,240,352 »
— de la Guerre	44,040,000 »	»	»	44,040,000 »
— des Finances	15,242,110 »	»	»	15,242,110 »
Non-Valeurs et Remboursements	1,187,000 »	»	»	1,187,000 »
Gendarmerie	3,410,000 »	»	»	3,410,000 »
Instruction publique	14,254,599 »	188,579 »	»	14,442,978 »
TOTAUX fr.	274,544,517 80	1,005,067 75	»	275,549,385 55

RÉCAPITU

Sommes transférées de l'exercice 1875	9,686 76
— — — 1876	4,945 61
— — — 1877	157,159 61
— — — 1878	1,954,154 08
Budgets de l'exercice 1879	275,549,385 55
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	277,476,309 50

au 31 décembre 1879, comprenant les transferts des exercices 1875 à 1878.

SOMMES Inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS, ou 31 décembre 1879.	OBSERVATIONS.
--	--	---------------

L'EXERCICE 1879.

66,877,774 82	15,112,454 40	A.	
5,500,000 »	»		
200,000 »	»		
110,000 »	»	B.	
796,517 37	75,482 03		
205,257 51	12,217 60		
12,867,544 77	3,520,324 25	C.	
1,941,755 72	206,576 28	D.	Voir d'autre part.
7,210,538 50	2,550,724 01	E.	
55,502,615 47	28,847,756 55	F.	
42,720,455 29	1,519,564 71	G.	
2,571,570 18	12,870,759 82	H.	
478,725 50	708,274 50	I.	
5,215,274 59	194,725 41	J.	
15,192,687 41	1,250,290 59	K.	
210,880,474 75	64,468,910 80		

LATION.

425 22	9,265 54
»	4,945 61
25,552 84	151,624 77
384,958 29	1,569,175 79
210,880,474 75	64,408,910 80
211,291,391 08	66,183,918 51

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 18 février 1879, <i>Moniteur</i> du 20, n° 51, à fr.	79,990,229 22
B. Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 30 décembre 1878, <i>Moniteur</i> du 31, n° 363, à fr.	4,699,475 »
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 30 décembre 1878, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1879, n° 1, à fr.	15,901,169 »
Par l'article 2 (1 ^{er} et 2 ^o) de la loi du 1 ^{er} avril 1879, <i>Moniteur</i> du 4, n° 94, ce Budget est augmenté d'une somme de fr.	150,650 »
à répartir entre les articles 10 et 19 et 3 ^o d'une somme de 85,000 francs, qui fera l'objet d'un chapitre XIII et des articles 60 à 65 nouveaux, destinée à la liquidation de dépenses concernant les exercices clos de 1877 et années antérieures, ci	85,000 »
	235,650 »
Par la loi du 29 juillet 1879, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} août, n° 213, ce Budget est augmenté d'une somme de 93,050 francs, à répartir entre divers articles, ci	93,050 »
Par la loi du 7 août 1879, <i>Moniteur</i> du 9, n° 221, un crédit, à ajouter à l'article 19, a été alloué à ce Budget pour l'impression du <i>Moniteur, des</i> <i>Annales parlementaires, etc.</i> , de	160,000 »
ENSEMBLE. fr.	16,387,869 »
D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 31 mars 1879, <i>Moniteur</i> du 3 avril, n° 93, à fr.	2,075,110 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 3 septembre 1879, <i>Moniteur</i> du 10, n° 253, ce Budget est augmenté d'une somme de 75,000 francs à ajouter à l'article 26, ci	75,000 »
ENSEMBLE. fr.	2,148,110 »
E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 8 avril 1879, <i>Moniteur</i> du 13, n° 103, à fr.	9,506,273 58
Par l'article 2 de la loi du 4 août 1879, <i>Moniteur</i> du 7, n° 219, ce Budget est augmenté d'une somme de fr. 254,988 75 c ^s à répartir entre divers articles, ci	254,988 75
ENSEMBLE. fr.	9,561,262 51

<i>F.</i> Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 31 mai 1879, <i>Moniteur</i> du 4 juin n° 155, à	fr. 84,240,332 »
<i>G.</i> Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 30 mars 1879, <i>Moniteur</i> du 10 avril, n° 100, à	fr. 44,040,000 »
<i>H.</i> Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 18 février 1879, <i>Moniteur</i> du 20, n° 51, à	fr. 15,242,110 »
<i>I.</i> Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 10 décembre 1878, <i>Moniteur</i> du 31, n° 363, à	fr. 1,187,000 »
<i>J.</i> Le Budget de la Gendarmerie a été fixé, par la loi du 28 décembre 1878, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, à	fr. 3,410,000 »
<i>K.</i> Le Budget du Ministère de l'Instruction publique, a été fixé, par la loi du 31 mars 1879, <i>Moniteur</i> du 6 avril, n° 96, à	fr. 14,254,599 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 19 août 1879, <i>Moniteur</i> du 21, n° 255, ce Budget est augmenté d'une somme de 188,579 francs, à répartir entre divers articles, ci.	188,579 »
ENSEMBLE.	fr. 14,442,978 »

(50)

ANNEXE N° 3.

ETAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.

Situation au 1^{er} janvier 1880.

ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.	
Ministère de la Justice.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.					
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole à Merxplas. (Loi du 28 mars 1870.) . . .	800,000 "	800,000 "	"	"	"
Continuation des travaux du Palais de Justice, à Bruxelles. (Loi du 27 mai 1876, § 1)	2,500,000 "	2,500,000 "	"	"	"
L. du 6 mai 1877. { Continuation des travaux du Palais de Justice, à Bruxelles	2,500,000 "	2,199,896 75	105 25	"	"
{ Acquisition du dépôt de mendicité d'Hoog- straeten.	65,000 "	62,539 28	86 12	179 17	2,175 45
Agrandissement de la maison pénitentiaire de Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai. (Loi du 24 mai 1878)	100,000 "	"	50 "	66,614 49	55,505 51
Continuation des travaux du nouveau Palais de Jus- tice en construction (Loi du 5 juin 1878.)	2,400,000 "	"	2,400,000 "	"	"
Continuation des travaux du nouveau Palais de Jus- tice en construction. (Loi du 26 août 1878.) . . .	1,800,000 "	"	1,778,645 67	21,556 55	"
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction. (Loi du 1 ^{er} avril 1879.)	1,500,000 "	"	"	1,500,000 "	"
Continuation des travaux du nouveau Palais de Jus- tice en construction (Loi du 24 juin 1879.) . . .	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "	"
Ameublement des nouveaux locaux de la cour mili- taire. (Loi du 29 juillet 1879)	50,127 75	"	"	50,127 75	"
Continuation des travaux du nouveau Palais de Jus- tice en construction (Loi du 7 août 1879.) . . .	2,200,000 "	"	"	1,595,151 78	606,548 22
Frais d'expropriation des bâtimens de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques par- celles de terre. (Loi du 1 ^{er} avril 1879)	50,000 "	"	"	"	50,000 "
	14,945,127 75	5,862,456 05	4,178,885 04	4,211,759 52	692,029 16
B. Divers					
Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de 1 ^{re} instance à Bruxelles avec les commissariats de police de la ville et des communes suburbaines. (Loi du 21 mars 1875)	25,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	4,158 85				
RESTE fr.	20,861 15	20,861 15	"	"	"
Crédit pour pourvoir au repatriement d'émigrants russes revenant du Brésil. (Loi du 11 avril 1879)	25,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	6,009 27				
RESTE fr.	18,990 75	"	"	18,990 75	"
	59,851 88	20,861 15	"	18,990 75	"

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.	
Ministère de l'Intérieur.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.					
Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi. (Loi du 27 juillet 1871, § 34.)	750,000 »	748,056 29	»	1,945 71	»
Appropriation et ameublement des locaux de l'orphelinat des « Kulders » à Gand. (Loi du 14 mars 1874, § 2.)	22,100 »	19,165 26	»	»	2,956 74
Ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial du Hainaut, de Liège, du Limbourg et du Brabant. (Loi du 29 mars 1877.)	61,280 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	» 11				
Reste. fr.	61,279 89	50,658 59	4,621 50	»	»
Achat d'un local pour les archives nationales. (Loi du 17 juillet 1877, § 1.)	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »	»
Installation des Académies au palais Ducal; matériel pour les collections de la Bibliothèque royale (Loi du 27 juillet 1877.)	55,985 »	16,527 65	56,225 06	»	5,252 51
Installation des Académies dans les locaux au Palais de la rue Ducale. (Loi du 4 juin 1878.)	78,800 »	»	»	56,518 18	42,281 82
Ameublement de la nouvelle salle de lecture à la Bibliothèque royale. (Loi du 4 août 1879.)	4,500 »	»	»	»	4,500 »
Loi du 4 août 1879. { Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Mons	20,000 »	»	»	15,707 20	6,292 80
{ Renouvellement du mobilier de l'hôtel du gouverneur de la province de la Flandre occidentale	55,000 »	»	»	9,585 82	25,416 18
{ Renouvellement d'une partie du mobilier de l'hôtel provincial à Arlon	4,000 »	»	»	»	4,000 »
{ Ameublement des salons de l'hôtel provincial à Liège	10,000 »	»	»	»	10,000 »
	2,041,664 89	840,405 57	40,846 56	1,061,752 91	98,659 85
B. Subsidés et services divers.					
Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art 1 ^{er} .) (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 5, § 19.)	500,000 »	265,112 55	50,000 »	40,000 »	144,887 45
A REPORTER. fr.	500,000 »	265,112 55	50,000 »	40,000 »	144,887 45

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.	
REPORT. . . . fr.	500,000 »	265,112 55	50,000 »	40,000 »	144,887 45
Ministère de l'Intérieur (suite).					
B. Subsidés et services divers (suite)					
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867)	100,000 »	85,394 85	»	»	16,405 15
Subsidés pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 14 août 1875, art. 1 ^{er} .) . . .	20,000,000 »	19,275,186 96	599,448 85	»	127,364 21
Subsidés pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 4 juin 1878.)	2,000,000 »	»	1,002,100 »	685,000 »	224,900 »
Travaux de voirie vicinale, d'assainissement et d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. (Loi du 4 août 1879)	2,000,000 »	»	»	127,551 08	1,872,668 92
	24,600,000 »	19,621,894 56	1,741,548 85	850,551 08	2,586,925 75
C. Objets d'art et de science.					
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861, § 2.)	25,000 »	18,000 »	»	»	7,000 »
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand, pour l'acquisition de deux volets. (Loi du 29 juin 1869)	40,000 »	40,000 »	»	»	»
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1875, art. 1 a)	200,000 »	194,060 »	1,060 »	»	4,880 »
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage et de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874)	40,000 »	28,771 61	4,977 45	»	6,250 04
Loi du 24 mai 1876. { 3 ^e Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture	100,000 »	»	»	»	100,000 »
Loi du 29 mars 1877. { 4 ^e Acquisition d'objets d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités	25,000 »	9,054 75	7,250 »	6,605 »	2,110 25
Loi du 29 mars 1877. { Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal	541,700 »	68,819 22	52,561 41	48,569 67	191,949 70
Loi du 29 mars 1877. { Acquisition des collections entomologiques de feu le docteur Breyer	6,000 »	6,000 »	»	»	»
A REPORTER fr.	777,700 »	564,685 58	45,848 86	54,974 67	512,190 89

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1880.	
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.		
REPORT. . . . fr.	777,700 »	304,685 58	45,848 86	54,974 67	312,190 80	
Ministère de l'Intérieur (suite).						
<i>C. Objets d'art et de science (suite).</i>						
Loi du 27 juillet 1877.	Acquisitions à la vente des collections de Couste- maeker, Didot, Terbrugge et autres 20,000 »					
	Excédant de crédit sans em- ploi, à annuler. 5 91					
	RESTE. . . . fr. 19,994 09	19,994 09	4,482 40	»	»	
	Exécution d'un spécimen d'une nouvelle carte géologique de la Belgique	25,000 »	19,565 17	»	»	
	Achat de bocaux et autres objets nécessaires au clas- sement de la collection des produits médicamen- teux faite par feu Van Martius et acquise par le Gouvernement. (Loi du 25 avril 1878.)	12,000 »	»	12,000 »	»	
Loi du 4 août 1879.	Bibliothèque royale; acquisition des manuscrits délaisés par feu M. Altmeyer	12,000 »	»	12,000 »	»	
	Acquisitions faites pour la Bibliothèque royale en 1878 et à faire en 1879	11,000 »	»	10,948 06	51 94	
	Musée royal de peinture; acquisition d'aqua- relles et de dessins de feu Madou	6,991 50	»	»	6,991 50	
		864,685 59	399,560 44	55,968 09	89,922 75	310,234 55
<i>D. Recensements et divers.</i>						
	Dépenses de la révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 28 décembre 1875)	5,000 »	4,000 »	600 »	400 »	»
	Frais du dénombrement de la population au 31 dé- cembre 1876. (Loi du 24 mai 1876, Art. 1 1 ^{er} .)	125,000 »	121,255 86	»	»	3,764 14
	Confection des tables des anciens registres parois- siaux. (Loi du 29 mars 1877.)	100,000 »	44,655 88	27,071 78	27,690 52	5 82
Loi du 27 juillet 1877.	Frais de publication de l'exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875.)	25,000 »	»	5,076 25	10,006 12	9,317 63
	Installations électorales à fournir par l'Etat 100,000 »					
	Excédant de crédit sans emploi, à annuler 10 »					
	RESTE. . fr 99,990 »	99,990 »	92,460 »	7,550 »	»	»
	Premiers frais de la commission des fêtes de 1880. (Loi du 4 juin 1878.)	10,000 »	»	260 »	9,388 55	351 45
	A REPORTER. . . . fr.	364,990 »	263,529 74	41,158 05	48,083 19	15,457 04

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1880
		1877 ET ANNÉES antérieures	1878	1879.	
REPORT . . . fr.	564,900 "	262,529 74	41,158 05	48,085 19	15,457 04
Ministère de l'Intérieur (suite).					
D. Recensements et divers (suite).					
Dépenses résultant de l'instruction des réclamations relatives à la révision des listes électorales pour 1878-1879 dans les provinces d'Anvers et de la Flandre orientale. (Loi du 4 juin 1878)	14,000 "	"	14,000 "	"	"
Célébration du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 4 août 1879.)	4,847,000 "	"	"	150,855 50	4,716,144 70
Révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 4 août 1879.)	4,000 "	"	"	2,500 "	1,500 "
	5,229,900 "	262,529 74	55,158 05	181,440 49	4,751,081 74
E. Expositions.					
Participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition universelle qui a eu lieu à Philadelphie en 1876. (Loi du 5 juillet 1875.)	200,000 "	200,000 "	"	"	"
Supplément de dépenses résultant de la participation des artistes belges à l'Exposition internationale de Philadelphie en 1876. (Loi du 24 mai 1876, 2 ^e .)	50,000 "	1,550 "	48,650 "	"	"
Participation des producteurs belges à l'Exposition de Paris en 1878. (Loi du 17 juillet 1877)	370,000 "	"	570,000 "	500,000 "	"
Appropriation d'un local pour l'exposition des beaux-arts en 1878. (Loi du 17 juillet 1877.)	64,700 "	"	64,700 "	"	"
Bourses de voyage pour permettre à des artisans de visiter l'Exposition de Paris. (Loi du 28 août 1878.)	40,000 "	"	59,855 "	165 "	"
Exposition internationale de Sidney. (Loi du 8 avril 1879.)	100,000 "	"	"	64,472 52	55,527 48
Loi du 4 août 1879. {	Exposition de Philadelphie.	5,028 90	"	5,028 90	"
	Exposition de Paris	115,000 "	"	103,688 87	11,511 15
	Bourses de voyage pour visiter l'Exposition de Paris	14,995 "	"	14,995 "	"
	1,459,725 90	201,550 "	725,185 "	488,550 29	46,858 61

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.	
Ministère de l'Instruction publique.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.					
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons. (Loi du 27 mai 1876.)	505,500 »	206,378 84	67,759 54	158,381 59	1,000 25
Travaux à l'école normale de Liège. (Loi du 29 mars 1877.)	21,000 »	18,505 88	»	»	2,494 12
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 4 juin 1878.)	4,000,000 »	»	2,462,319 50	1,465,153 89	72,526 61
Ameublement et installation du Ministère de l'Instruction publique. (Loi du 28 juillet 1879.)	186,000 »	»	»	171,548 87	14,451 15
Loi du 4 août 1879. { Universités de l'État; amélioration et construction de locaux; installations matérielles	4,500,000 »	»	»	»	4,500,000 »
{ Écoles normales primaires et sections normales de l'État déjà existantes; amélioration de locaux	565,000 »	»	»	75,000 »	492,000 »
	9,775,500 »	314,884 72	2,550,058 84	1,848,084 35	5,082,472 09
B. Divers.					
Pensions des professeurs et instituteurs. (Loi du 4 juin 1878.)	489,776 55	»	594,221 09	21,591 27	75,964 19
Bibliothèque de l'Université de Liège. (Loi du 15 août 1879.)	20,000 »	»	»	»	20,000 »
	509,776 55	»	594,221 09	21,591 27	95,964 19
Ministère des Travaux publics.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.					
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 29 mai 1866.)	1,000,000 »	993,520 67	2,597 16	5,882 17	»
Loi du 16 août 1876. { § 6. Transfert du Ministère des Travaux publics rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie 1,000,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1 78					
RESTE. . . fr. 999,998 22	999,998 22	999,998 22	»	»	»
{ § 7. Restauration du Palais de Liège 500,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 5 58					
RESTE. . fr. 299,996 62	299,996 62	299,996 62	»	»	»
{ § 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand.	160,000 »	155,447 37	2,174 74	978 58	1,599 31
A REPORTER. . . fr.	2,459,994 84	2,448,962 88	4,771 90	4,860 75	1,599 51

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.	
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.		
REPORT. . . . fr.	2,459,994 84	2,448,962 88	4,771 90	4,800 75	1,399 51	
Ministère des Travaux publics						
(suite).						
—						
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils (suite).						
Prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874 (<i>Hôtel central des postes</i>). (Loi du 19 février 1875, 2 ^o .)						
	10,000 "	"	"	10,000 "	"	
Loi du 9 juillet 1875.	§ 6. Palais des anciens princes-évêques de Liège; travaux d'amélioration et de restaura- tion, acquisition d'objets mobiliers 100,000 "					
	Excédant de crédit sans em- ploi, à annuler 2 65					
	RESTE. . . . 99,997 55	99,997 55	8,110 07	91,887 28	"	
	§ 8. Construction d'une école normale à Bruges.	201,000 "	"	649 "	199,551 "	"
§ 26. Acquisition et appropriation d'immeu- bles pour le service des postes	116,000 "	116,000 "	"	"	"	
Loi du 27 mai 1876.	§ 5. Monument de S. M. Léopold I ^{er} et parc à Laeken. Dernier crédit	1,000,000 "	580 "	191,450 78	575,646 54	454,542 08
	§ 6. Agrandissement du palais de la Nation et des Ministères. Transfert du Ministère des Travaux publics . . 1,000,000 "					
	Excédant de crédit sans em- ploi, à annuler 1 75					
	RESTE. . fr. 999,998 25	999,998 25	999,998 25	"	"	"
§ 7. Construction du nouvel hôtel des Mon- naies	1,000,000 "	924,551 55	75,668 47	"	"	
§ 8. Construction de l'édifice destiné aux expo- sitions des beaux-arts, ainsi qu'aux fêtes et cérémonies publiques	500,000 "	498,956 55	1,063 45	"	"	
§ 9. Construction d'un bâtiment pour le ser- vice du <i>Moniteur belge</i>	200,000 "	200,000 "	"	"	"	
§ 10. Achèvement des bâtimens et de l'ameu- blement du Conservatoire de musique de Bruxelles	560,000 "	299,959 01	40 99	"	"	
§ 11. Continuation des travaux de restaura- tion et d'amélioration du palais des princes-évêques de Liège	200,000 "	"	1,438 56	88,147 42	110,594 22	
A REPORTER. . . . fr.	7,085,990 44	5,196,678 29	566,970 25	676,005 71	546,556 21	

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1880.	
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.		
REPORT. . . . fr.	7,085,990 44	5,496,678 20	566,970 25	676,005 71	546,356 21	
Ministère des Travaux publics (suite).						
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils (suite).						
Loi du 17 juillet 1877.	§ 1. Construction de l'édifice destiné aux ex- positions des beaux-arts à Bruxelles .	1,000,000 »	104,796 99	785,625 21	111,577 80	•
	§ 5. Construct ⁿ d'un nouvel hôtel des monnaies.	500,000 »	»	558,514 05	141,685 95	•
	§ 5. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i>	500,000 »	250,577 25	59,611 49	29,074 02	957 24
	§ 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	500,000 »	494,982 15	4,952 »	65 85	•
	§ 20. Appropriation du Palais de Justice d'An- vers au service de la poste	100,000 »	522 40	99,677 60	•	•
Loi du 5 juin 1878.	Construction du nouvel hôtel des Monnaies .	250,000 »	»	•	107,026 87	142,973 15
	Salle d'exposition des beaux-arts.	900,000 »	»	•	592,425 71	507,576 29
	Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	1,000,000 »	»	912,246 56	87,712 86	40 78
	Écoles normales de Bruges et de Gand	500,000 »	»	•	140,175 04	159,824 56
	Construction d'une habitation pour le directeur du Conservatoire	100,000 »	•	25,157 50	76,862 50	•
	Appropriation du Palais de Justice d'Anvers au service de la poste.	77,000 »	•	42,542 85	54,057 15	•
	Érection d'un monument à l'ancien champ de ma- neuvres. (Loi du 8 avril 1879.)	1,800,000 »	•	•	977,769 17	822,250 85
Loi du 4 août 1879.	Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères. Transfert du Ministère des Tra- vaux publics	2,000,000 »	•	•	966,985 52	1,035,016 48
	Pavillon de Tervueren. Travaux de conserva- tion	100,000 »	•	•	•	100,000 »
	Palais des beaux-arts	1,155,000 »	•	•	•	1,155,000 »
	École normale de Bruges	950,000 »	•	•	•	950,000 »
	École normale de Gand.	950,000 »	•	•	•	950,000 »
	Conservatoire. Habitation du directeur et du secrétaire	80,000 »	•	•	26,550 08	55,440 92
	Conservatoire de Liège	200,000 »	•	•	•	200,000 »
	Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Jardin zoologique	250,000 »	•	•	1,548 50	248,451 50
A REPORTER. . . . fr.	19,575,990 44	6,527,157 08	2,650,877 29	5,770,128 55	6,847,827 74	

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.	
REPORT. . . fr.	19,575,990 44	6,527,157 08	2,650,877 29	5,770,128 55	6,847,827 74
Ministère des Travaux publics (suite).					
—					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils (suite).					
Loi du 4 août 1879 (suite).	Construction de l'hôtel des monnaies.	585,000 »	»	»	585,000 »
	Restauration du palais des princes-évêques. . .	400,000 »	»	»	400,000 »
	Hôtel du gouvernement provincial à Bruges, reconstruction des bâtiments incendiés . . .	210,000 »	»	14,741 57	195,258 45
	Construction d'une prison cellulaire à St-Gilles.	1,500,000 »	»	»	1,500,000 »
	Bureau principal des postes et télégraphes à Bruxelles	1,200,000 »	»	»	1,200,000 »
	Déplacement de l'Observatoire royal de Bru- xelles	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »
	Nouvel hôtel des postes à Anvers.	12,000 »	»	8,058 55	5,961 67
	24,282,990 44	6,527,157 08	2,650,877 29	5,792,908 25	11,552,047 84
B. Chemins de fer.					
	Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomo- tives. (Loi du 5 juin 1868, § 22.)	55,000 »	»	»	55,000 »
	Extension du matériel de traction et de transport, établissement de voies, etc., pour les marchandises. (Loi du 24 février 1871.)	6,200,000 »	6,200,000 »	»	»
	Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans la station de Louvain. (Loi du 27 juillet 1871, § 25.)	500,000 »	487,770 51	12,229 69	»
Loi du 2 mars 1872.	1 ^o Extension du matériel de traction et de transport	10,780,000 »	10,780,000 »	»	»
	3 ^o Outillage des ateliers et des stations, et achat d'un matériel perfectionné pour le charge- ment et le déchargement des marchandises . .	1,500,000 »	1,287,607 98	8,545 »	4,049 02
	4 ^o Achat de rails et accessoires et travaux d'extension et de parachèvement des voies du railway.	5,000,000 »	5,000,000 »	»	»
L. du 10 août 1875.	§ 27. Raccordement des stations des Guille- mins et Vivegnis à Liège	2,500,000 »	2,225,516 10	31,924 88	57,177 50
	§ 55. Amélioration et extension des voies et du matériel. Exécution des stipulations de la convention du 31 janvier 1875 rela- tives aux travaux et au matériel en con- struction, etc. (Lignes du Luxembourg.)	18,000,000 »	18,000,000 »	»	»
	A REPORTER. . . fr.	42,135,000 »	41,930,894 59	52,407 57	41,226 52
					60,581 52

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1880.
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.	
REPORT. . . . fr.	42,155,000 "	41,980,804 59	52,497 57	41,226 52	60,381 52
Ministère des Travaux publics (suite).					
B. Chemins de fer (suite).					
Loi du 1 ^{er} juin 1874.	§ 1. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre.	4,000,000 "	3,999,700 "	300 "	"
	§ 2. Chemin de fer du Luxembourg .	4,500,000 "	4,495,610 38	649 62	5,740 "
Loi du 9 juillet 1875.	§ 21. Chemin de fer de ceinture à Gand . .	515,000 "	496,972 41	1,972 09	650 53
	§ 22. Chemin de fer d'Ath à Blaton. . . .	637,000 "	686,800 95	"	195 42
	§ 25. 1 ^o Voies et travaux. — Travaux d'extension	7,800,000 "	7,800,000 "	"	"
	§ 25. Objets d'approvisionnement	5,200,000 "			
	Excédant de crédit sans emploi, à annuler	174 57			
	RESTE. . fr. 5,199,825 45	5,199,825 45			
Loi du 27 mai 1876.	§ 21. Nouvelles installations maritimes. Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle de Vieux-Dieu	2,500,000 "	2,490,716 68	9,285 32	"
	§ 22. Travaux d'extension. Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie	8,220,000 "	5,584,000 95	2,826,700 95	8,598 14
	§ 25. Extension du matériel de traction et de transport; outillage des ateliers	7,600,000 "	7,598,767 58	1,232 62	"
	§ 24. Lignes du Luxembourg. Liquidation de l'actif et du passif de la Compagnie du Luxembourg au 31 décembre 1872 et de l'exploitation par l'État en 1875. . .	2,510,289 01	2,510,289 01	"	"
	§ 25. Extension des approvisionnements pour l'exploitation des lignes du Luxem- bourg	843,410 99	843,410 99	"	"
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 27 mai 1876. (Lignes dans le Luxembourg.)	46,000,000 "	12,135,100 "	6,758,900 "	4,175,700 "	22,912,300 "
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 19 décembre 1876. (Chemin de fer de Tivieumont à la ligne d'An- vers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.) . .	14,250,000 "	8,518,600 "	5,975,200 "	1,260,100 "	498,100 "
A REPORTER. . . . fr.	144,560,525 45	101,959,588 55	15,624,436 15	5,490,508 61	23,486,192 12

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachés aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1880.
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.	
REPORT . . . fr.	144,560,525 45	101,959,588 55	15,624,456 15	5,490,508 61	25,486,192 12
Ministère des Travaux publics					
(suite).					
—					
B. Chemins de fer (suite).					
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 25 juin 1877. (Capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Dendre et Waes.)	52,550,000 "	52,550,000 "	"	"	"
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 25 juin 1877. (Capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa.)	6,727,000 "	6,727,000 "	"	"	"
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 26 juin 1877. (Lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, convention-loi des 25 avril/5 juin 1870).	97,170,000 "	11,720,500 "	11,250,500 "	16,149,700 "	58,049,500 "
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 1/2 p. % à créer en vertu de la loi du 23 février 1871. (Solde du prix du matériel des Bassins-Houillers du Hainaut repris par l'État.)	40,500 "	"	40,500 "	"	"
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 31 mai 1878 pour le rachat du réseau des Flandres	18,980,500 "	"	18,989,500 "	"	"
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 5 juin 1878. (Chemin de fer de Battice à Aubel)	2,010,200 "	"	205,800 "	417,900 "	1,986,500 "
Loi du 17 juillet 1877. { Chemin de fer de Blaton à Ath.	450,000 "	265,726 57	90,500 58	29,851 "	45,921 85
{ Installations maritimes, nouvelle station du Sud à Anvers	1,000,000 "	285,000 "	715,000 "	"	"
{ Voies et travaux, travaux d'extension, plus valeur des rails d'acier	7,000,000 "	500 "	2,402,792 29	5,408,751 29	1,187,956 42
{ Extension du matériel de traction et de transport.	6,700,000 "	897,600 26	4,790,386 91	1,012,012 83	"
Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis à Liège. (Loi du 21 mai 1878.)	20,000 "	"	"	"	20,000 "
A REPORTER. . . . fr.	557,707,725 45	174,405,915 58	52,109,415 93	26,508,525 75	84,775,870 59

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1880.	
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.		
REPORT. . . . fr.	557,797,725 43	174,405,915 58	52,100,415 93	26,508,525 75	84,775,870 59	
Ministère des Travaux publics (suite).						
—						
B. Chemins de fer (suite).						
L. 5 juin 1878.	Chemin de fer de Thielt à Lichtervelde . . .	500,000 "	"	929 45	191,987 75	107,082 80
	Chemin de fer. — Voies et travaux	5,500,000 "	"	"	1,457,989 06	4,062,010 94
	Extension du matériel de traction et de transport.	5,000,000 "	"	"	5,000,000 "	"
Loi du 17 fév. 1878.	1 ^o Matériel métallique pour le service de la voie des chemins de fer en exploitation . . .	2,000,000 "	"	"	1,525,491 96	674,508 04
	2 ^o Extension du matériel de transport et de traction	4,000,000 "	"	"	645,054 25	3,554,945 77
Loi du 4 août 1879.	Chemin de fer d'Anvers à la frontière des Pays-Bas dans la direction de Tilbourg ou de Bortel	5,000,000 "	"	"	215 50	2,999,786 50
	Chemin de fer de Libramont à Bertrix et études du prolongement vers le chemin de fer de l'Est français	2,000,000 "	"	"	10,555 55	1,989,466 67
	Chemin de fer de la vallée de l'Amblève.	6,000,000 "	"	"	5,190 "	5,996,810 "
	Chemin de fer de Wavre à Jodoigne par Gastuche	2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "
	Chemin de fer d'Audenarde à Orroir.	2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "
	Parties communes aux lignes de Virton et d'Athus à la Meuse, avec station d'échange à proximité de Virton	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
	Rachat du chemin de fer de Saint-Ghislain à Erbisoeul	2,850,000 "	"	"	2,447,592 85	402,407 15
	Voies et Travaux. Travaux d'extension et de complément	16,500,000 "	"	"	628,029 21	15,871,970 79
	Extension du matériel de traction et de transport.	7,500,000 "	"	"	159,478 54	7,140,521 46
Lignes d'Ostende-Armentières et Furnes-Dunkerque. Dépenses d'exploitation. (Loi du 5 août 1879.) . .	10,200 "	"	"	"	10,200 "	
	307,257,925 43	174,405,915 58	52,110,545 38	58,558,084 16	132,585,580 51	

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.	
Ministère des Travaux publics (suite).					
C. Télégraphes.					
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 16 août 1875, § 20.)	500,000 »	500,000 »	»	»	»
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 9 juillet 1875, § 27.)	100,000 »	100,000 »	»	»	»
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 27 mai 1876, § 26.)	125,000 »	82,480 97	55,756 58	6,782 45	»
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 5 juin 1878, § 18.)	100,000 »	»	24,985 64	52,670 61	22,545 75
Loi du 4 août 1879. { Extension du réseau télégraphique.	200,000 »	»	»	»	200,000 »
Loi du 4 août 1879. { Établissement de télégraphes le long des voies navigables.	150,000 »	»	»	5,764 95	144,255 07
	1,175,000 »	682,480 97	60,720 22	65,217 99	566,580 82
D. Bateaux à vapeur.					
Construction d'un nouveau steamer remorqueur. (Loi du 9 juillet 1875, § 23.)	180,000 »	155,022 95	»	»	24,977 05
Loi du 4 août 1879. { Achat de deux bateaux pilotes	150,000 »	»	»	»	150,000 »
Loi du 4 août 1879. { Construction d'un bateau garde-pêche.	160,000 »	»	»	»	160,000 »
Loi du 4 août 1879. { Paquebot en acier	700,000 »	»	»	»	700,000 »
	1,170,000 »	155,022 95	»	»	1,014,977 05
E. Canaux.					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2)	2,800,000 »	2,600,000 »	»	»	200,000 »
Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864, § 5.)	550,000 »	229,452 65	»	»	120,547 37
A REPORTER. fr.	5,150,000 »	2,829,452 65	»	»	520,547 37

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878	1879.	
REPORT. . . . fr.	3,150,000 »	2,829,452 65	»	»	320,547 37
Ministère des Travaux publics (suite).					
E. Canaux (suite).					
Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime. (Loi du 5 juin 1870, § 8.)	250,000 »	199,152 15	2 40	29,697 42	21,148 05
L. du 27 juill. 1871. { Solde dû par l'État envers la faillite du sieur Beaulieu, entrepreneur des travaux de la 5 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	1,100,000 »	1,100,000 »	»	»	»
§ 10. Amélioration du canal de Bruges à Os- tende en vue de donner plus de facilité à la navigation.	250,000 »	225,800 18	22,535 60	3,655 22	»
Loi du 16 août 1875. { § 12. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 »	954,087 45	5,964 »	876 68	59,071 87
{ § 21. Approfondissement du canal de Gand à Terneuzen	5,000,000 »	5,000,000 »	»	»	»
Loi du 9 juillet 1875. { § 10. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; élargissement de la 2 ^{me} sec- tion 86,000 »					
Excédant de crédit sans em- ploi, à annuler 701 94					
RESTE. . . . fr. 85,299 06	85,299 06	85,299 06	»	»	»
Loi du 9 juillet 1875. { § 11. Canal de Charleroi à Bruxelles; élargis- sment de la partie comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre cana- lisée. 90,000 »					
Excédant de crédit sans em- ploi, à annuler 2,620 08					
RESTE. . . . fr. 87,579 02	87,579 02	87,579 02	»	»	»
Travaux d'élargissement et de redressement du canal de Terneuzen. (Loi du 27 mai 1876, § 15.) . . .	1,000,000 »	420,750 48	579,269 52	»	»
L. 17 juill. 1877. { Amélioration du canal de Bruges à Ostende . .	500,000 »	»	»	22,427 65	477,572 35
{ Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . .	425,000 »	375,092 18	1,073 10	48,854 72	»
{ Amélioration du canal de Lisseweghe, endigue- ment du Zwyn.	14,000 »	2,525 40	1,674 60	»	10,000 »
Canal de Terneuzen. (Loi du 5 juin 1878.) . . .	2,200,000 »	»	452,411 59	1,453,104 52	314,485 89
A REPORTER. . . . fr.	15,061,678 98	11,267,528 45	1,062,930 81	1,558,596 21	1,202,825 51

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.	
		1877 ET ANNÉES suivantes.	1878.	1879.		
REPORT. . . . fr.	15,061,678 98	11,257,528 45	1,062,950 81	1,558,596 21	1,202,823 51	
Ministère des Travaux publics (suite).						
E. Canaux (suite).						
Loi du 4 août 1873.	Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . .	455,000 »	»	126,171 29	508,828 71	
	Canaux houillers du Hainaut	6,000,000 »	»	8,895 75	5,991,104 27	
	Canal de Gaud à Terneuzen	5,000,000 »	»	»	5,000,000 »	
	Canal de Roulers à la Lys	500,000 »	»	152,150 »	547,850 »	
	— de la Lys à l'Yperlée	2,000,000 »	»	»	2,000,000 »	
	— de Bruges à Ostende et port d'Ostende.	5,000,000 »	»	46,000 »	2,954,000 »	
	20,996,678 98	11,257,528 45	1,062,950 81	1,871,815 25	15,804,606 49	
F. Rivières.						
Amélioration du régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Newport, par Furnes, à la frontière de France. (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 5, § 8) :						
	Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}).	900,000 »				
	Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.).	550,000 »				
		1,450,000 »	1,450,000 »	»	»	
	Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne. (Loi du 4 juin 1866.) . . .	5,000,000 »	2,666,666 67	»	533,553 55	
	Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869, 7 ^e). . . .	550,000 »	314,359 84	»	55,140 16	
	Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de Pamont vers l'aval de la ville de Bruxelles. (Loi du 5 juin 1870, § 16.).	40,000 »	19,951 04	»	20,048 96	
Loi du 16 août 1873.	§ 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	400,000 »	217,593 24	111,898 67	62,656 51	7,851 78
	§ 15. Amélioration de la Lys	250,000 »	155,227 11	85,505 70	6,460 58	2,806 61
	§ 16. Amélioration de la Dyle	40,000 »	95 88	»	»	39,904 12
	§ 17. Amélioration du régime de l'Yser	800,000 »	800,000 »	»	»	»
	§ 18. Amélioration de la Grande-Nèthe.	120,000 »	120,000 »	»	»	»
	§ 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville	500,000 »	148,080 50	101,799 51	5,421 »	246,699 19
	A REPORTER. . . . fr.	6,950,000 »	5,892,474 08	299,203 88	72,537 89	685,784 15

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.
		1877 ET ANNÉES suivantes.	1878.	1879.	
REPORT fr.	6,950,000 »	5,892,474 08	209,203 88	72,537 80	685,784 13
Ministère des Travaux publics (suite).					
F. Révisés (suite).					
Loi du 16 août 1873 (suite).	§ 23, c. Approfondissement et recusement du Burgraaven-Stroom	50,000 »	39,267 »	10,735 »	»
	§ 24. Travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai	200,000 »	285 75	»	190,714 25
Loi du 9 juillet 1875.	§ 0. Construction d'un barrage dans la Meuse à Bouvignes	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»
	§ 12. Sambre canalisée	65,500 »	57,632 77	44 12	7,823 11
	§ 13. Escaut; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égout collecteur à Tournai	235,000 »	204,580 37	30,419 65	»
	§ 14. Lys; travaux d'amélioration	100,000 »	100,000 »	»	»
	§ 15. Mandel; travaux de canalisation	42,000 »	41,871 49	»	128 51
	§ 16. Dendre; travaux d'amélioration	100,000 »	100,000 »	»	»
	§ 17. Yser et canal de Furnes à Dunkerque; travaux d'amélioration	200,000 »	200,000 »	»	»
Loi du 27 mai 1876.	§ 13. Canalisation de la Meuse	600,000 »	599,975 72	24 28	»
	§ 14. Escaut. Travaux d'amélioration	300,000 »	12 50	84,536 35	207,452 44
	§ 16. Travaux d'amélioration de la Dendre	100,000 »	82,651 92	17,348 08	»
	§ 17. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y aboutissant	200,000 »	103,728 45	4,817 26	91,454 31
	§ 19. Travaux d'achèvement du barrage de la Gileppe	260,000 »	260,000 »	»	»
§ 20. Travaux d'amélioration de la Grande-Nèthe	24,000 »	3,753 37	»	166 35	
L. du 17 juillet 1877.	Construction de barrages dans la Meuse	800,000 »	14,496 06	785,503 94	»
	Amélioration de la Grande-Nèthe	156,000 »	91,694 69	37,799 85	50 »
	Travaux d'amélioration à la Lys	150,000 »	»	»	3,000 »
	Id. id. l'Escaut	775,000 »	12,500 »	315,592 75	500,290 44
Subside pour l'amélioration des égouts de la ville de Namur. (Loi du 27 juillet 1877.).	100,000 »	»	100,000 »	»	»
A REPORTER fr	12,587,500 »	8,806,924 15	1,686,025 12	682,434 54	1,212,098 10

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.	
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.		
REPORT. . . . fr.	12,387,500 »	8,806,924 15	1,086,023 12	082,454 54	1,312,098 19	
Ministère des Travaux publics (suite).						
F. Rivières (suite).						
L. du 5 juin 1878.	Construction de barrages dans la Meuse . . .	1,200,000 »	»	213,504 81	486,820 17	499,675 02
	Lys. — Travaux d'amélioration	150,000 »	»	»	»	150,000 »
	Dendre (barrage de la).	70,000 »	»	46,195 19	25,651 74	155 07
	Yser. — Travaux d'amélioration	500,000 »	»	»	229,541 65	70,458 55
	Barrage de la Gileppe	600,000 »	»	»	24,586 80	575,415 20
	Meuse	1,000,000 »	»	»	467,624 09	552,575 91
Loi du 4 août 1879.	Escaut. — Travaux d'amélioration	2,900,000 »	»	»	9,640 64	2,890,559 56
	Dendre. — Travaux d'amélioration	160,000 »	»	»	5,057 49	156,962 51
	Grande-Nèthe	100,000 »	»	»	40 »	99,960 »
	Yser	500,000 »	»	»	»	500,000 »
	Écoulement des eaux du Sud de Bruges.	10,000 »	»	»	3,969 15	6,050 85
	Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	80,000 »	»	»	»	80,000 »
		19,257,500 »	8,806,924 15	1,945,721 12	1,951,566 27	6,575,488 46
G. Ports et côtes. — Polders.						
Loi du 8 juillet 1865.	§ 8. exhaussement et renforcement de de la digue du comte Jean	450,000 »	429,552 17	»	»	20,447 85
	§ 15. Amélioration du port de Nieu- port.	1,000,000 »	998,506 70	1,495 50	»	»
	Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer. (Loi du 5 juin 1863, § 8.)	100,000 »	89,498 75	10,501 25	»	»
Loi du 5 juin 1870.	§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers	500,000 »	296,089 95	»	»	203,910 07
	§ 22. Travaux de défense de la côte	500,000 »	155,846 48	154,600 25	29,555 27	»
	§ 25. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst	175,000 »	150,780 52	»	»	15,219 48
	Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyck et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers. (Loi du 27 juillet 1871, § 15.)	1,000,000 »	29,480 50	957,614 41	111 55	52,795 74
	A REPORTER. . . . fr.	5,525,000 »	2,158,755 05	1,084,209 21	29,664 62	272,571 12

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.		
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.			
REPORT. . . fr.	3,525,000	2,158,755 05	1,084,200 21	29,664 02	272,571 12		
Ministère des Travaux publics (suite).							
G. Ports et côtes. — Polders (suite).							
Complément de l'éclairage de l'Escaut. (Loi du 14 août 1875, § 1).	150,000	150,000	"	"	"		
Travaux d'assainissement des polders du pays de Waes. (Loi du 16 août 1875, § 25.)	100,000	75,000	25,000	"	"		
Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établissement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut. (Loi du 17 avril 1874.)	2,000,000	16,114 68	1,112,582 58	610,710 85	251,582 01		
Loi du 9 juillet 1875. {	§ 18. Travaux d'endiguement du Zwyn.	50,000	49,714 04	285 06	"		
		§ 19. Port d'Ostende; établissement d'un bassin et de chantiers pour le service de la marine; amélioration du port.	547,600	222,859 58	75,644 01	51,096 41	
Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende. (Loi du 27 mai 1876, § 18.)	400,000	28,921 95	143,569 60	74,965 75	153,542 72		
Bassin de batelage et quais à l'Escaut à Anvers. (Loi du 17 avril 1874 et conventions des 10 janvier, 18 mars et 12 juin 1874)	188,645 75	188,645 75	"	"	"		
Travaux de défense de la côte. (Loi du 17 juillet 1877.)	400,000	81	"	188,555 28	211,565 72		
Loi du 5 juin 1878. {	Installations maritimes d'Anvers .	6,000,000	"	5,475,018	2,524,982	"	
		Id. pour la marine à Ostende.	500,000	"	"	500,000	
Loi du 4 août 1879. {	Nieuport. Bassin à flot	1,000,000	"	"	600	999,400	
		Blankenberghe. Plage des bains et dépendances du port	250,000	"	"	"	250,000
			500,000	"	"	"	500,000
		Installations maritimes d'Anvers	16,000,000	"	"	5,660,018	12,339,982
Installations maritimes à Ostende	550,000	"	"	"	550,000		
		31,541,245 75	2,850,000 05	5,915,508 46	7,149,509 87	15,428,444 47	
H. Routes et ponts.							
Loi du 9 juillet 1875. {	§ 1. Raccordement de routes au chemin de fer	1,000,000	1,000,000	"	"		
		§ 2. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. fr. 1,200,000	"	"	"	"	
		Excédant de crédit sans emploi, à annuler	55 50	"	"	"	
RESTE. . fr. 1,199,944 50	1,199,944 50	1,199,944 50	"	"	"		
A REPORTER. . fr.	2,109,944 50	2,109,944 50	"	"	"		

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.	
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1876.	1870.		
REPORT. . . . fr.	2,100,044 50	2,100,044 50	°	°	°	
Ministère des Travaux publics (suite).						
II. Routes et ponts.						
Loi du 27 mai 1870.	§ 3. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations	1,000,000 °	1,000,000 °	°	°	
	§ 4. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. Subsides	1,000,000 °	°	°	°	
	Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	92 53				
	RESCE.	999,907 47	814,219 06	185,688 41	°	°
Raccordement de routes, construction de ponts, chemins vicinaux. (Loi du 17 juillet 1877.)	1,500,000 °	754,517 52	765,682 48	°	°	
Travaux de raccordement de routes. (Loi du 5 juin 1878)	2,000,000 °	°	669,672 41	1,254,143 99	96,185 60	
Loi du 4 août 1879.	Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. Subsides	3,500,000 °	°	°	588,361 69	2,911,638 31
	Raccordement à Molenbeek-St-Jean du boulevard Léopold II au boulevard d'Anvers	1,000,000 °	°	°	1,283 32	998,716 68
	Prolongement de l'avenue d'Auderghem jusqu'aux nouveaux établissements militaires	375,000 °	°	°	158,360 71	216,639 29
	Ourthe. — Établissement d'un pont à Chênée	20,000 °	°	°	°	20,000 °
Lys. — Pont à Courtrai et chemin de halage	505,000 °	°	°	750 01	504,249 99	
	13,099,851 97	4,748,481 08	1,621,043 30	1,982,809 72	4,747,427 87	
Ministère de la Guerre.						
A. Frais de guerre et de défense.						
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour reconstruire les forts de Merxem, de Burght, de Zwynrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut. (Loi du 10 janvier 1870.)	14,000,000 °	13,693,865 28	284,408 11	21,729 61	°	
Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870.)	2,150,000 °	1,539,150 30	16,888 30	2,193 51	571,767 69	
Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie. (Loi du 2 avril 1875.)	205,000 °	159,850 43	43,417 10	50 °	1,722 45	
A REPORTER fr.	16,355,000 °	15,412,846 03	344,710 71	25,953 12	573,490 14	

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1880.
		1877 ET ANNÉES ultérieures.	1878.	1879.	
REPORT. . . fr.	10,355,000 "	15,412,846 05	344,710 71	25,953 12	575,400 14
Ministère de la Guerre (suite).					
A. Frais de guerre et de défense (suite).					
Outils de campement des troupes d'infanterie	100,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	61 "				
RESTE.	99,999 59	20,172 97	75,050 92	775 50	"
Loi du 27 mai 1877. Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés	782,000 "	144,821 85	205,799 54	87,581 91	345,706 72
Ouvrages de défense des forts du bas Escaut .	1,800,000 "	512,754 51	957,654 82	407,229 27	142,401 40
Achat et transformation de car- touchières	500,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	246 51				
RESTE.	299,755 69	167,640 85	151,770 08	542 76	"
Loi du 18 août 1878. Construction de deux forts permanents en avant de Lierre et de Waelhem sur la rive gauche de la Nèthe	5,000,000 "	"	655,273 79	747,055 98	1,597,672 25
Complément et amélioration de l'ar- tillerie.	7,500,000 "	"	1,625,052 75	558,901 81	5,516,065 46
Achèvement des forts de Merxem, de Zwynndrecht et de Cruybeke. (Loi du 5 juin 1878)	2,200,000 "	"	575,556 42	1,021,486 27	805,177 51
	52,056,755 08	16,064,216 19	4,544,609 01	2,847,524 62	8,780,605 26
B. Bâtimens militaires.					
Construction d'une grande meunerie militaire à An- vers, et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.) . . .	750,000 "	682,929 42	23,075 71	16,786 67	7,208 20
Construction de magasins ou hangars affectés au ser- vice de l'artillerie et du génie. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)	185,650 50	185,650 50	"	"	"
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobi- lier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875.)	5,000,000 "	5,000,000 "	"	"	"
Même objet. (Loi du 27 mai 1876, § 27.)	2,000,000 "	2,000,000 "	"	"	"
Même objet. (Loi du 17 juillet 1877.)	2,000,000 "	442,059 "	1,557,961 "	"	"
Même objet. (Loi du 5 juin 1878)	2,000,000 "	"	1,988,212 82	11,787 18	"
A REPORTER. fr.	9,915,650 50	6,310,598 92	5,569,249 53	28,573 85	7,208 20

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.	
REPORT. . . fr.	9,015,030 50	6,510,598 92	5,569,240 55	28,575 84	7,208 20
Ministère de la Guerre (suite).					
B. Bâtiments militaires (suite).					
Construction de casernes et d'hôpitaux militaires. (Loi du 30 mars 1879.)	4,000,000 »	»	»	2,210,691 14	1,785,508 86
Construction par l'État des bâtiments destinés au casernement des troupes à Saint-Nicolas. (Loi du 2 août 1879)	5,000 »	»	»	»	5,000 »
	13,920,630 50	6,510,598 92	5,569,240 55	2,245,264 99	1,795,517 06
C. Divers.					
Indemnité destinée à couvrir les pertes d'habillement, d'armement et de mobilier occasionnées par l'incendie qui a détruit, le 28 juillet 1875, une partie des magasins des 5 ^e et 6 ^e régiments d'artillerie et du bataillon d'administration. (Loi du 27 mars 1876.) fr.	405,857 25				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	6,211 69				
RESTE.	599,645 54	599,645 54	»	»	»
	599,645 54	599,645 54	»	»	»
Ministère des Finances.					
A. Constructions et améliorations. -- Bâtiments civils.					
Loi du 1 ^{er} juin 1874. { Appropriation des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de Cureghem	495,000 »	465,982 97	1,962 60	13,516 49	13,757 91
{ Mise en valeur des terrains des places fortes.	1,485,000 »	1,485,000 »	»	»	»
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 2 juillet 1875.)	800,000 »	241,003 95	297,751 56	260,544 49	»
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 15 avril 1878.)	1,280,000 »	»	»	525,126 71	754,873 29
Travaux de construction de magasins destinés aux papiers hors d'usage provenant de diverses administrations publiques. (Loi du 28 août 1878.)	20,000 »	»	»	19,887 14	112 86
	4,080,000 »	2,192,886 92	299,714 16	818,674 83	768,724 09

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1880.
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.	
Ministère des Finances (suite).					
B. Divers.					
Frais d'émission et de confection des titres de l'emprunt de 240 millions de francs à 5 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (Loi du 29 avril 1875.)	500,000 »	253,450 57	37,737 55	2,400 »	0,431 88
Frais de confection et d'émission des titres à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, émis en vertu de la loi assimilant cette dette aux autres parties de la Dette publique. (Loi du 19 décembre 1874).	60,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2,506 08				
RESTE . . . fr.	57,495 92	57,495 92	»	»	»
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. $\frac{1}{2}$ ainsi que de ceux à délivrer en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876, art. 4.)	80,000 »	55,658 50	»	18,000 »	28,561 50
Frais d'émission et de confection des titres à 4 p. $\frac{1}{2}$ destinés au paiement de lignes concédées. (Loi du 26 juin 1877.)	150,000 »	2,040 »	57,321 »	15,500 »	75,159 »
Construction d'un steamer destiné au service de la douane. (Loi du 16 février 1878.)	92,500 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	86 25				
RESTE . . . fr.	92,415 75	92,415 75	92,415 75	»	»
Frais de confection des titres à 4 p. $\frac{1}{2}$. (Loi du 31 mai 1878.)	55,000 »	»	796 »	9,904 78	24,209 22
Conversion de la dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ en un fonds nouveau à 4 p. $\frac{1}{2}$, frais de confection de nouveaux titres. (Loi du 25 juillet 1879.)	275,000 »	»	»	54,215 75	220,784 25
Frais de confection et d'émission des titres de la Dette publique à créer en vertu de la présente loi, des lois des 4 juin, 5 juin et 26 août 1878 et des 17 février, 30 mars, 1 ^{er} et 8 avril et 24 juin 1879. (Loi du 4 août 1879.)	75,000 »	»	»	»	75,000 »
	1,064,907 67	546,602 99	188,268 30	100,110 53	429,925 85

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} Janvier 1880.
		1877 ET ANNÉES antérieures.	1878.	1879.	
RÉCAPITULATION.					
Justice.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	14,945,127 75	5,802,456 03	4,178,885 04	4,211,759 52	692,029 10
B. Divers.	59,851 88	20,861 15	"	18,990. 75	"
Intérieur.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	2,041,004 89	840,405 57	40,846 58	1,061,752 91	98,059 85
B. Subsidés et services divers	24,600,000 "	19,621,894 56	1,741,548 85	850,531 08	2,586,225 73
C. Objets d'art et de science.	864,685 59	599,560 44	55,968 09	80,992 75	319,254 55
D. Recensements et divers	5,229,990 "	262,529 74	55,158 05	181,440 49	4,751,081 74
E. Expositions.	1,459,725 90	201,550 "	725,185 "	488,550 29	46,858 61
Instruction publique.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	9,775,500 "	514,884 72	2,550,058 84	1,848,084 55	5,082,472 09
B. Divers.	509,776 55	"	394,221 09	21,591 27	95,964 19
Travaux publics.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	24,282,990 44	6,527,157 08	2,650,877 29	5,792,908 25	11,552,047 84
B. Chemins de fer.	597,257,925 45	174,403,915 58	52,110,545 58	58,358,084 10	152,385,580 51
C. Télégraphes	1,175,000 "	682,480 97	60,720 22	65,217 99	366,580 82
D. Bateaux à vapeur	1,170,000 "	155,022 95	"	"	1,014,977 05
E. Canaux	29,996,678 98	11,257,528 45	1,062,950 81	1,871,815 25	15,804,606 49
F. Rivières	19,257,500 "	8,806,924 15	1,945,721 12	1,931,506 27	6,573,488 46
G. Ports et côtes. — Polders	51,541,245 75	2,350,090 95	5,915,508 46	7,149,599 87	15,428,444 47
H. Routes et ponts.	13,999,851 97	4,748,481 08	1,621,045 50	1,982,899 72	4,747,427 87
Guerre.					
A. Frais de guerre et de défense	52,056,755 08	16,064,216 19	4,544,609 01	2,847,524 62	8,780,605 26
B. Bâtiments militaires	15,920,650 50	6,510,598 92	5,569,249 53	2,245,264 99	1,705,517 06
C. Divers	599,645 54	599,645 54	"	"	"
Finances.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	4,080,000 "	2,192,886 92	299,714 16	818,674 83	768,724 09
B. Divers	1,064,907 67	546,602 99	188,268 50	100,110 55	429,925 85
TOTAUX. . fr.	628,549,447 92	262,069,095 58	83,400,657 06	69,955,287 81	213,078,429 47

ANNEXE N° 6.

TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1877 INCLUSIVEMENT.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice ou dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^m e trimestre)	20,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1851	66,942,211 82	46,205,354 62	78,248 59	"	113,225,815 03
1852	77,811,042 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,057,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854	84,270,578 "	"	521,259 55	10,000,000 "	94,000,817 53
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,374,165 74	101,376,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1858	94,606,526 "	"	44,855 50	25,778,035 70	120,420,195 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 05	15,896,897 40	120,144,145 05
1860	101,955,569 "	"	5,743,247 64	65,074,257 65	170,773,074 27
1861	101,464,464 "	"	39,052 92	"	101,505,516 92
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1863	109,650,053 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,765 61	127,910,571 97
1864	109,581,054 "	"	3,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,341 07	128,717,472 99
1866	115,014,070 "	"	489,001 09	528,005 56	115,851,076 65
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1872	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,455,399 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	5,951,724 55	155,404,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1875	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	155,680,565 15
1876	152,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	157,194,654 49
1877	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1878	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1879	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,559 15
1880	149,188,790 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 55
1881	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1882	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,056,065 01
1883	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 55
1884	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1885	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	169,460,080 89
1886	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1887	166,046,290 "	"	10,259,351 38	59,925,720 80	216,220,251 18
1888	169,190,780 "	"	956,758 44	52,410,581 65	202,557,900 07
1889	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1890	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	191,850,107 47
1891	178,529,000 "	"	4,578,516 59	44,559,658 95	227,266,975 54
1892	188,914,000 "	"	5,803,026 77	22,784,721 75	215,501,748 50
1893	205,985,500 "	"	5,909,558 34	110,148,510 97	520,045,149 51
1894	229,645,000 "	"	7,907,355 52	64,462,094 50	502,102,447 82
1895	245,052,600 "	"	6,578,527 41	25,147,717 51	274,558,844 92
1896	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	521,244,504 45
1897	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 95	540,737,029 54
	6,510,860,844 59	145,104,585 55	199,219,716 93	865,486,950 13	7,724,671,897 20
	6,661,965,350 14				

CLOS DE 1850 A 1877 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectués.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués	
20,502,221 56	»	»	
115,225,815 05	»	»	
152,464,505 97	»	»	
88,058,513 92	»	1,965,728 44	
96,701,557 76	»	2,100,520 41	
91,075,225 70	750,555 92	»	
102,652,652 30	»	1,256,517 92	
101,715,250 24	»	5,404,913 99	
125,509,914 81	»	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	»	
169,576,255 86	1,390,820 41	»	
101,542,826 17	160,690 75	»	
120,766,956 55	1,542,114 90	»	
125,289,847 48	4,620,724 49	»	
198,810,508 75	»	844,604 50	
120,835,951 97	»	1,158,478 98	
114,064,045 57	»	252,066 72	
115,528,065 84	2,120,289 28	»	
146,117,886 55	9,764,401 46	»	
115,871,457 58	3,749,882 48	»	
152,877,187 86	1,581,500 85	»	
110,545,651 94	»	1,220,817 10	
128,451,208 79	»	6,017,817 80	
159,468,270 19	»	4,065,675 59	
152,675,052 50	»	5,849,252 04	
144,502,166 65	»	8,821,605 50	
146,259,211 91	»	9,044,557 42	
149,145,925 95	»	5,026,452 01	
155,880,759 57½	»	10,977,250 60½	
158,549,645 85	»	7,995,286 70	
169,709,218 61½	»	4,621,745 26½	
172,254,411 84	»	5,815,516 92	
164,557,914 52½	»	6,501,849 51½	
168,925,520 49	»	6,194,851 14	
181,514,254 97½	»	5,666,540 74½	
178,086,951 17	»	8,626,870 28	
187,047,478 55	»	4,751,611 34	
225,404,895 42	»	7,175,642 24	
209,641,495 41	»	7,105,595 34	
211,092,455 85	»	10,509,472 59	
205,442,109 40	»	15,812,001 95	
256,645,968 44	»	29,576,992 90	
259,940,457 90	»	24,458,689 40	
541,086,178 65	»	21,045,029 52	
515,915,640 21	»	15,811,192 30	
278,711,586 65	»	4,152,941 71	
526,620,745 66	»	5,376,459 21	
546,284,526 27	»	5,547,496 93	
7,952,515,044 99	29,814,272 60	257,655,420 50	
		227,841,147 79	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité	RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
1850. 4 ^{me} trimestre.	27,081,168 70	"	"	"	27,081,168 70	"	27,081,168 70
1851.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852.	a) 151,505,175 28	12,802,226 53	"	"	164,305,401 81	"	164,305,401 81
1853.	94,149,855 55	"	"	"	94,149,855 55	"	94,149,855 55
1854.	85,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1855.	86,569,595 77	1,609,740 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856.	85,058,557 45	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,105 69	"	95,226,105 69
1858.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859.	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860.	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1861.	103,791,842 58	13,617,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1862.	105,568,962 81	3,522,447 05	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1865.	108,855,572 01	11,168,455 71	285,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864.	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865.	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,558 75	"	114,872,558 75
1866.	112,904,215 11	5,615,455 66	575,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1867.	116,452,576 58	3,200,515 59	505,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868.	118,195,870 65	15,185,567 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869.	111,655,105 81	3,566,005 66	554,255 64	"	115,555,451 11	550,555 60	114,997,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,060 65	556,555 60	120,051,045 85	320,562 56	119,750,485 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	169,924 04	520,562 56	120,725,588 88	527,456 21	120,195,052 67
1852.	115,524,706 95	17,626,170 49	415,551 85	527,456 21	154,091,885 48	2,625,149 25	151,468,756 23
1855.	125,615,269 51	7,954,425 77	425,591 17	2,625,149 25	154,594,255 50	2,127,599 51	152,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	156,406,665 45	1,449,181 75	154,957,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,449,181 75	140,256,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1856.	155,484,616 01	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 52
1857.	155,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	150,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,002 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,607 28	14,524,200 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 92	1,955,870 45	152,596,391 57
1860.	158,642,436 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,569 18	1,720,804 55	150,287,570 15	1,551,755 46	148,755,654 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	155,529,661 76	1,092,160 54	152,527,501 22
1865.	148,747,221 72	6,855,891 75	225,875 48	1,092,160 54	156,807,059 47	1,099,590 64	155,797,668 85
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,099,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	387,797 "	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,528 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,880,757 18
1867.	160,774,028 49	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,574 77	2,125,748 16	174,529,626 61
1868.	r) 171,550,259 14	5,821,729 79	1,264,150 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 52
1869.	176,511,641 65	1,650,499 65	961,909 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,035,586 24	180,590,217 99
1870.	176,812,837 01	24,955,662 98	815,800 55	2,035,586 24	204,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
1871.	179,595,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,644,748 55
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,538 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1875.	204,751,845 22	15,965,052 80	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,105,812 88
1874.	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	245,595,170 89
1875.	258,281,440 55	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,825,721 25
1876.	245,220,840 97	6,465,412 59	1,925,585 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 50
1877.	248,956,782 62	15,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,631,647 14	1,594,785 28	266,236,861 86
	6,572,607,265 55	571,598,510 67	27,282,261 75	51,855,161 99	7,025,140,997 92	55,247,947 27	6,969,895,050 65

CLOS DE 1850 A 1877 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	— DÉPENSES		
	27,981,168 79	27,981,168 79			
°	116,806,850 65	112,415,965 51	3,592,867 14		
°	164,305,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86		
°	94,149,855 55	91,904,974 04	2,244,860 39		
10,000,000 °	98,874,000 45	96,515,600 96	2,560,399 47		
b) 1,400,000 °	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52		a) Après déduction de fr. 37,846,340 74 c ^{ts} pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
c) 13,574,165 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
10,000,000 °	105,226,105 69	105,551,751 64	1,894,572 05		c) Y compris 300,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,576,614 54		d) Non compris fr. 163,102 60 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,593,404 54		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836.
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,512 26		f) Y compris fr. 114,682 66 c ^{ts} , même objet que ci-dessus.
°	117,487,425 97	114,976,586 11	2,490,837 86		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
25,278,095 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,155,559 25		i) Non compris fr. 22,656 54 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
84,656,000 °	201,431,700 66	195,185,657 29	6,266,045 57		j) Non compris fr. 4 37 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 89	1,855,555 67		k) Non compris fr. 0 81 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,565,889 05		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,825 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
g) 5,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99		m) Non compris fr. 120,387 18 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
h) 8,924,490 68	140,577,356 49	135,060,595 57	5,516,761 12		n) Non compris fr. 2,003,867 59 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
946,977 90	115,944,075 41	112,267,069 15	3,677,004 28		o) Non compris fr. 5 30 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,559,755 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,559,311 80		p) Non compris fr. 560 86 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,190,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,674,616 94		q) Non compris 1,003 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	135,809,105 22	151,848,564 95	1,960,540 29		r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 63 c ^{ts} portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le Budget de la Dette publique, et pour lesquelles les crédits restent à demander à la Législature.
4,969,827 76	137,456,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54		s) Non compris fr. 13,253 10 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,050,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22		t) Non compris fr. 8,633 13 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		u) Non compris fr. 47,386 87 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 02	4,150,169 51		v) Non compris fr. 107,168 71 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,891,997 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21		w) Non compris fr. 2,412 43 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20		x) Non compris fr. 4,810 74 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,515,494 69	137,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64		y) Non compris fr. 28,259 01 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,768 02		z) Non compris fr. 77,676 82 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 31	2,980,775 14		a') Non compris fr. 41,677,956 39 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,751,059 31	180,278,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95		b') Non compris fr. 915,909 68 c ^{ts} annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
35,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,701,291 68		
52,507,460 69	190,493,105 17	186,223,129 58	4,269,975 59		
52,051,825 01	195,293,155 05	188,795,756 71	4,499,416 52		
57,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	5,598,790 07		
21,905,698 68	196,255,255 29	191,604,515 92	4,628,919 57		
19,225,511 50	196,363,694 82	191,920,940 52	4,442,754 50		
27,596,638 95	207,786,906 92	199,658,875 76	8,151,035 16		
25,065,374 15	227,198,906 45	216,907,800 50	10,290,205 95		
43,924,116 81	241,568,865 54	258,191,225 11	5,577,642 25		
51,086,532 17	255,764,558 55	251,974,512 80	5,759,825 55		
154,141,615 24	554,245,429 12	550,898,578 60	3,547,050 52		
80,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	4,549,656 55		
45,164,884 58	296,990,205 65	292,222,495 21	4,767,710 42		
44,586,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	4,503,427 68		
124,698,774 20	500,955,656 06	556,075,145 99	4,862,492 07		
1,147,945,994 52	8,117,857,944 97	7,946,725,134 99	171,111,909 98		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850. (4 ^{me} trimestre.)	25,869,417 15	27,348,504 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	•	
1851.	66,942,211 82	66,203,008 91	46,283,605 21	46,205,354 60	115,225,815 05	112,413,963 51	755,602 91	
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,465 70	152,464,505 97	158,500,918 95	•	
1853.	88,005,710 44	91,004,974 94	54,605 48	•	88,058,515 92	91,004,974 94	•	
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,239 55	10,000,000 •	96,701,557 76	96,515,600 96	•	
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,903,891 40	1,490,000 •	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,529 34	
1856.	85,815,068 92	84,154,524 25	16,818,965 47	15,374,165 71	102,032,632 59	99,528,487 96	1,659,544 67	
1857.	89,406,615 99	95,351,751 64	12,508,656 25	10,000,000 •	101,715,250 24	105,551,751 64	•	
1858.	97,087,045 81	94,420,544 74	25,822,869 •	25,778,055 70	125,509,914 81	120,108,578 44	3,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,890,897 40	115,857,428 97	124,106,508 51	•	
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,376,255 86	165,914,570 95	•	
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	•	101,542,826 17	114,976,586 11	•	
1862.	104,558,497 10	106,094,914 71	92,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 85	•	
1863.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,835,980 55	•	
1864.	110,425,688 39	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 •	198,810,508 75	195,185,657 29	•	
1865.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	134,589,549 89	•	
1866.	115,247,050 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 29	•	
1867.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	•	
1868.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,060,595 57	•	
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,287,069 15	2,527,046 29	
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 76	558,517 70	
1871.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 37	
1872.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 70	151,548,564 95	•	
1873.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	•	
1874.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	•	
1875.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 15	10,561,522 01	144,502,166 65	146,925,211 95	2,805,505 56	
1876.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 19	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1877.	146,781,442 01	137,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90	
1878.	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,019,598 59½	
1879.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1880.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	
1881.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	165,431,869 51	10,997,065 54	
1882.	161,116,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,959 51	164,557,914 52½	177,082,280 60	11,785,118 22½	
1883.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	
1884.	164,249,550 74½	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½	
1885.	169,059,660 28	158,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,736 71	12,297,248 58	
1886.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,205,671 94	5,559,154 25	
1887.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 •	
1888.	176,294,575 54	172,697,028 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,746 52	
1889.	185,201,172 59	172,250,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,635,875 76	12,061,987 76	
1890.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,871 15	205,442,109 40	216,007,800 59	•	
1891.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,068 44	258,191,225 11	15,458,866 60	
1892.	215,552,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1893.	227,028,529 52	216,756,762 36	114,057,649 51	154,141,616 24	341,086,178 65	350,895,578 60	10,271,766 96	
1894.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	315,915,640 21	301,642,755 68	2,410,658 05	
1895.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 38	278,711,586 65	292,222,495 21	•	
1896.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	326,620,745 66	294,556,925 86	5,554,402 08	
1897.	257,514,920 47	261,374,569 79	88,769,605 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,075,145 90	•	
	6,766,251,945 84	6,677,550,518 11	1,186,281,101 15	1,269,574,610 88	7,952,515,044 99	7,946,721,154 99	1,89,821,957 75	
							88,881,	

DE 1850 A 1877 INCLUSIVEMENT (SUITE). — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDANTS.					Observations.	
ORDINAIRES		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.		
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.	
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.	
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.	
3,901,264 30	34,605 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.	
153,502 55	521,259 55	"	187,756 80	"	Idem.	
"	413,891 40	"	2,071,220 74	"	Idem.	
"	1,444,799 76	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.	
3,925,117 65	2,308,636 25	"	"	1,616,481 40	Idem.	
"	14,835 30	"	3,511,536 37	"	Idem.	
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.	
2,281,564 75	3,745,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.	
15,672,812 86	39,032 92	"	"	15,635,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.	
1,736,417 61	"	870,535 72	"	2,606,955 55	Idem.	
13,102,838 21	16,556,735 56	"	5,453,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.	
103,968 90	3,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858.	
760,554 08	"	3,773,065 84	"	4,533,597 92	Idem.	
4,284,262 48	"	4,404,693 44	"	8,688,955 92	Idem.	
10,459,372 16	"	3,384,958 99	"	14,044,511 15	Idem.	
17,198,256 15	28,253,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.	
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.	
"	15,787,955 40	"	14,146,283 10	"	Idem.	
"	"	763,869 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.	
3,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,597,356 14	Idem.	
703,156 26	5,660,519 04	"	4,957,362 78	"	Idem.	
1,164,394 42	10,605,369 90	"	9,500,773 48	"	Idem.	
"	"	5,227,348 88	"	3,424,043 32	Idem.	
"	"	5,646,764 42	"	3,488,458 01	Idem.	
"	"	6,520,425 88	2,832,785 02	"	Idem.	
"	"	4,883,864 51	11,155,754 01½	"	Idem.	
"	"	2,794,123 54	5,459,966 25	"	Idem.	
"	"	2,047,959 98	10,683,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.	
"	"	2,194,320 81	8,802,542 55	"	Idem.	
"	"	24,320,484 30	"	12,544,366 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868	
"	"	30,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.	
"	"	15,242,526 46	"	4,708,374 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.	
"	"	25,004,354 12	"	10,706,783 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.	
"	"	19,518,527 84	"	16,159,193 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.	
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 23 déc. 1872.	
"	14,123,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.	
"	"	1,503,427 67	11,456,360 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.	
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.	
"	5,015,858 75	"	18,432,743 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.	
"	"	24,498,603 67	"	12,034,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876	
"	"	20,083,966 93	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.	
"	11,860,247 48	"	14,270,903 53	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.	
1,080,475 16	"	12,430,433 42	"	13,510,908 58		
"	20,030,413 72	"	32,284,817 80	"		
3,859,440 32	"	33,929,168 40	"	39,788,617 72		
100,940,512 02	177,533,771 53	260,629,287 26	228,810,423 88	223,022,515 88		
425 75	85,095,515 75		5,787,910 "			

(82)

ANNEXE N^o 7.

APERÇU

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1879 inclusivement.

RECETTES EXTRAORDINAIRES.**SOMMAIRE.**

I. Recettes pour ordre. fr.	42,140,849 96
II. Ressources extraordinaires provenant de la liquidation avec le Gouvernement des Pays-Bas et avec la Société générale, en sa qualité de caissier de l'État. (<i>Capitaux et intérêts</i>)	56,475,717 41
III. Produit d'emprunts et d'émissions de titres de la Dette publique	1,251,029,162 20
IV. Produit de l'aliénation de domaines, de cessions ou rétrocessions et de transactions	52,265,517 19
V. Rachat de rentes, remboursement de capitaux, réalisation de valeurs diverses	11,590,954 09
VI. Intérêts, bonifications et bénéfices sur créances, négociations, placements, etc.	2,014,219 55
VII. Recettes diverses de toute autre nature	70,256,781 01
VIII. Capitaux correspondant à des rentes ou annuités du chef d'acquisition de chemins de fer, canaux, immeubles, collections, etc.	428,246,887 42
TOTAL. fr.	<u>1,894,020,088 85</u>

DÉVELOPPEMENTS.

I. — *Recettes pour ordre.*

Produit de domaines vendus (loi du 27 décembre 1822) versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>losrenten</i>	fr. 55,754,454 95
Frais d'expertise en matière de contribution personnelle	66,075 05
Centimes additionnels au profit des communes	523,556 74
Fonds de réimposition de la contribution foncière	4,722 84
Non-valeurs sur l'emprunt de 12 millions de florins	491,551 18
— — 10 —	595,506 51
	1,484,212 12
Produit à titre de dépenses périmées. — Exercices : 1850 à 1872.	2,205,014 54
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique à 4 p. $\frac{0}{10}$, remis au Trésor pour le couvrir des dépenses effectuées de 1875 à 1876 sur le crédit alloué par la loi du 16 août 1875 pour la construction de lignes dans le Luxembourg.	4,697,188 55
TOTAL.	42,140,849 96

II. — *Ressources extraordinaires provenant de la liquidation avec le Gouvernement des Pays-Bas et avec la Société générale, en sa qualité de caissier de l'État. (Capitaux et intérêts.)*

Produit de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, y compris les fonds belges représentant l'encaisse de l'ancien caissier général du Royaume des Pays-Bas	16,562,995 10
Intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenue par la Société générale. (Période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855.)	1,871,058 79
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité du 5 novembre 1842 avec les Pays-Bas.	18,241,665 45
TOTAL.	36,475,717 41

III. — *Produit d'emprunts et d'émissions de titres de la Dette publique.*

Produit de l'emprunt volontaire et patriotique de 1850.	652,804 25
— — de 12 millions de florins de 1851.	24,615,415 62
— — de 10 — —	21,591,939 98
— — de 48 — —	74,592,465 76
— — du 18 juin 1856 (30 millions de francs à 4 p. $\frac{0}{10}$)	27,564,165 74
— — du 25 mai 1858 (50,850,000 francs à 5 p. $\frac{0}{10}$)	35,778,055 70
A REPORTER.	184,572,821 03

	REPORT	184,572,821 05
Produit de l'emprunt du 20 juin 1840 (86,940,000 francs à 5 p. %)	82,000,000 "
— — du 1 ^{er} mai 1842 (7,624,000 francs à 5 p. %) (1)		7,624,000 "
— — du 20 septembre 1842 (fr. 28,021,718 40 c ^t à 5 p. %)	20,250,000 "
— — du 22 mars 1844 (10 millions de francs à 4 1/2 p. %)	10,000,108 38
— — du 22 mars 1844 (84,050,000 francs à 4 1/2 p. %)	88,042,240 "
— — du 26 février et 6 mai 1848 (emprunts forcés)	57,150,035 50
— — du 20 décembre 1851 (26 millions de francs à 5 p. %)	26,150,000 "
— — du 14 juin 1855 (15 millions de francs à 4 1/2 p. %)	13,715,664 20
— — du 8 septembre 1859 (45 millions de francs à 4 1/2 p. %)	45,000,000 "
— — du 28 mai 1865 (60 millions de francs à 4 1/2 p. %)	60,000,295 05
— — du 10 juin 1867 (60 millions de francs à 4 1/2 p. %)	60,005,500 "
— — du 50 juin 1869 (2,450,000 francs à 4 1/2 p. %)	2,450,000 "
— — du 7 juin 1870 (1 million de francs à 4 1/2 p. %)	1,000,000 "
— — du 25 février 1871 (15,815,800 francs à 4 1/2 p. %)	15,815,800 "
— — 27 juillet 1871 (51 millions de francs à 4 p. %)	40,980,000 "
— — du 29 avril 1875 (506,850,000 à 5 p. %)	240,000,000 "
— — du 29 mai 1876 (46,000,000 de francs à 4 p. %)	46,000,000 "
— — du 19 décembre 1876 (14,250,000 francs à 4 p. %)	14,250,000 "
— — du 25 juin 1877 (52,550,000 francs à 4 p. %)	52,550,000 "
— — du 25 juin 1877 (6,727,000 francs à 4 p. %)	6,727,000 "
— — du 26 juin 1877 (97,170,000 francs à 4 p. %)	97,170,000 "
— — des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877, 18 avril, 5 et 4 juin 1878. Convention du 25 janvier 1878 (80,000,000 de francs à 5 p. %)	60,000,000 "
— — du 5 juin 1878 (2,610,200 fr. à 4 %)	2,610,200 "
— — du 31 mai 1878 (18,989,500 francs à 1 p. %)	18,989,500 "
	TOTAL	1,251,029,162 20

IV. — *Produit d'aliénation de domaines, de cessions ou rétrocessions et de transactions.*

Produit de vente de domaines (loi du 26 septembre 1835)	160,810 15
— — (lois des 27 mai 1857 et 50 juin 1840)	1,867,422 05
— — (loi du 5 février 1845)	10,817,076 89
Quote-part de la ville d'Anvers dans les travaux de son agrandissement (loi du 8 septembre 1859)	10,000,000 "
Prix de cession de l'entrepôt public d'Anvers à la Compagnie des docks, entrepôts et magasins généraux d'Anvers (loi du 22 décembre 1869)	2,200,000 "
Produit de la vente de la citadelle de Gand (loi du 31 mai 1870)	1,000,000 "
Produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (loi du 10 janvier 1870 et conventions des 10 janvier et 18 mars 1874)	14,202,799 71
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (loi du 1 ^{er} juin 1874)	4,502,721 76
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes (loi du 1 ^{er} juin 1874)	6,576,254 58
Prix de vente des terrains de l'école vétérinaire (loi du 1 ^{er} juin 1874)	1,558,452 27
	TOTAL	52,265,517 19

(1) Le paiement des indemnités pour pertes résultant des événements de guerre de la révolution ayant eu lieu en titres 5 p. % au pair, c'est également au pair que le produit en est ici calculé.

V. — *Rachat de rentes, remboursements de capitaux, réalisation de valeurs diverses.*

Remboursement du prêt à la Banque de Belgique (loi du 1 ^{er} janvier 1850)	3,896,807 40
Produit de la négociation de titres à 4 1/2 p. % appartenant au Trésor (placement du fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires)	55,248 20
Produit de la réalisation de 4,000 actions du chemin de fer rhénan acquises en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1840.	3,993,093 92
Produit de la négociation de titres 2 1/2 p. % provenant de la caisse de pilotage	203,643 75
Produit de la négociation d'un capital de 33,700 francs à 4 1/2 p. % provenant de la mise à exécution de la loi du 31 mars 1852	33,178 33
Remboursement par la caisse générale d'épargne et de retraite d'avances pour frais de premier établissement	145,000 »
Réalisation au profit du Trésor de titres appartenant au fonds spécial des jeux de Spa.	890,000 »
Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes pour construction d'écoles (loi du 4 juin 1878)	2,573,890 49
TOTAL	<u>11,590,954 09</u>

VI. — *Intérêts, bonifications et bénéfices sur créances, négociations, placements, etc.*

Bonifications par la Société des Bassins Houillers du Hainaut sur les titres à 4 1/2 p. % qui lui ont été remis par l'État, en exécution de la loi du 25 février 1871.	1,028,577 52
Intérêts bonifiés par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention conclue le 12 janvier 1874 entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud.	985,642 05
TOTAL	<u>2,014,219 55</u>

VII. — *Recettes diverses de toute autre nature.*

Subvention de guerre (impôt extraordinaire, lois des 28 décembre 1854 et 9 août 1855)	4,549,814 02
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 27 février 1842 pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la British-Queen	150,000 »
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 29 mars 1844 à 4 1/2 p. %	495,826 67
Fonds d'amortissement des emprunts à 5 p. % de 1840 et 1842 attribués au Trésor par la loi du 14 juin 1855.	5,983,770 27
Fonds d'amortissement des emprunts à 4 et à 4 1/2 p. % attribués au Trésor (loi du 12 juin 1809). (a)	33,213,865 68
Quotes-parts des puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut (loi du 15 juin 1863).	21,173,373 05
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent (loi du 7 mars 1867).	1,659,444 18
Bénéfice sur le monnayage de matières d'argent en 1876.	1,350,511 14
Somme restée sans emploi sur la subvention de 2 millions allouée en 1875 au fonds spécial de rémunération des miliciens	1,422,170 »
Vente de deux paquebots appartenant à l'Etat	200,000 »
TOTAL	<u>70,256,781 01</u>

(a) Y compris une somme de fr. 644 97 c^t afférente à l'amortissement de la dette à 3 p. % de 1838.

VIII. — *Capitaux correspondant à des rentes ou annuités du chef d'acquisition de chemins de fer, canaux, immeubles, collections, etc.*

Ressources provenant de la liquidation avec le Gouvernement des Pays-Bas et avec le caissier de l'État et appliqués à l'achat :	1° de la forêt de Soignes	17,142,857 14
	2° du Palais Ducal, du domaine de Tervueren et d'un hôtel place Royale	7,414,405 49
Acquisition de l'entrepôt d'Anvers		1,481,481 48
Capital calculé à 5 p. % de la rente créée au nom de la ville de Bruxelles, pour achat des musées et collections		6,000,000 »
Capital calculé à 5 p. % de la rente annuelle de fr. 42,287 74 c ^t du chef de servitudes militaires.		845,754 80
Capitaux des rentes ou annuités du chef du rachat par l'État	1° du chemin de fer de Mons à Manage.	15,255,505 51
	2° des lignes et du matériel d'exploitation de la Société des Bassins Houillers.	225,600,500 »
	3° des lignes du Grand-Luxembourg.	144,692,002 81
	4° du canal de l'Ourthe	10,984,462 10
	5° du chemin de fer de Saint-Ghislain à Erbisœul	2,850,000 »
	TOTAL	428,246,887 42

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.**TABLE SYNOPTIQUE.**

FINANCES.

Dépenses pour ordre. (État n° I, p. 90.) . . . fr.	42,140,849 96	} 315,572,244 »
Autres dépenses générales. Id.	58,565,072 22	
— diverses. Id.	214,868,321 82	

DOMAINE IMMOBILIER.

Achats. (État n° II, p. 93.)		56,206,504 42
Constructions, etc., bâtiments civils. (État n° II, p. 94) :		
a.) Hôtels et Palais. Id.	24,687,836 81	} 83,819,605 89
b.) Département des Finances. Id.	7,849,313 17	
c.) — de la Justice. Id.	51,345,127 75	
d.) — de l'Intérieur. Id.	7,997,614 74	
e.) — de l'Instruction publique. Id.	9,650,468 31	
f.) — des Travaux publics. Id.	2,289,243 11	

GUERRE.

Frais de guerre, d'armement et de défense. (État n° III, p. 100.)	205,521,252 14	} 222,190,828 32
Bâtiments militaires et dépenses diverses. Id.	16,869,576 18	

INTÉRIEUR.

Subsides et services divers. (État n° IV, p. 105.)	28,007,059 76	} 53,016,724 58
Objets d'art et de sciences, expositions. Id.	5,009,664 82	

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Maisons d'école. (État n° V, p. 107.)	59,998,183 60	} 40,507,960 15
Pensions. Id.	509,776 55	

TRAVAUX PUBLICS.

Chemins de fer. {	Construits par l'État. (État n° VI, p. 108.)	673,716,423 81	} 1,156,360,792 13
	Repris par l'État. Id.	462,644,368 52	
Télégraphes et bateaux à vapeur. (État n° VII, p. 111.)		14,181,424 34	
Canaux. (État n° VIII, p. 113.)		117,248,560 15	
Rivières. (État n° IX, p. 118.)		66,559,926 75	
Ports et côtes. Polders. (État n° X, p. 121.)		44,567,600 74	
Routes et ponts. (État n° XI, p. 124.)		55,060,449 75	

TOTAL. fr. 2,145,092,616 20

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

FINANCES.

ÉTAT N° I.

SOMMAIRE.

<i>A.</i> Dépenses pour ordre	fr.	42,140,849 96
<i>B.</i> Autres dépenses générales		58,563,072 22
<i>C.</i> Remboursements, rachats de péages, de rentes, etc.		212,531,620 83
<i>D.</i> Divers		2,336,700 99
TOTAL		fr. 315,372,244 »

N. B. Les dépenses couvertes par les ressources ordinaires sont marquées d'un astérisque.

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Dépenses pour ordre.

Certificats de rentes remboursables, dits <i>domain losrenten</i>		33,754,454 95
Dépenses diverses	*	1,484,212 12
Dépenses périmées des exercices apurés	*	2,205,014 54
Dépenses effectuées à charge du crédit voté par la loi du 16 août 1875 pour construction de lignes de chemins de fer dans le Luxembourg, le crédit alloué pour ce travaux ayant été annulé et remplacé par une émission de titres 4 p. % ₀ , à concurrence de 46 millions de francs.		4,697,188 55
TOTAL		42,140,849 96

B. — Autres dépenses générales.

Dépenses extraordinaires pour les besoins urgents du pays, acquittées au moyen du produit des emprunts de 12 et de 10 millions de florins.		46,205,555 00
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1835		4,533,716 02
Indemnités pour pertes résultant des événements de guerre de la révolution (capital nominal de 7,624,000 francs à 3 p. % ₀).		7,624,000 »
TOTAL		58,563,072 22

C. — Remboursements, rachats, etc.

Remboursement de l'emprunt volontaire de 1850 ainsi que des emprunts de 10 et de 12 millions de florins, au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,800,000 francs, 5 p. %).		46,879,425 28
Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1 ^{er} janvier 1859.)		5,806,897 40
Achat de 4,000 actions du chemin de fer Rhénan. (Lois des 1 ^{er} mai et 26 juin 1840.)		5,549,600 0
Rachat du capital de 80 millions de florins à 2 1/2 p. % (art. 65, n° 7, du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842.)		84,656,000 0
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (Loi du 21 mai 1845.)		2,948,085 70 603,174 60
Rachat du péage de l'Escaut, prix, intérêts et frais y relatifs	{ Loi du 13 juin 1865. 58,400,000 0 — du 18 mars 1866. 22,395 10 }	58,422,395 10
Avances à la Caisse générale d'épargne et de retraite pour frais de premier établissement.	{ Loi du 16 mars 1865. 50,000 0 — du 26 mars 1866. 75,000 0 — du 28 déc. 1867. 75,000 0 }	
		200,000 0
Excédant de crédit annulé.		55,000 0
		145,000 0
Remboursement du capital restant en circulation de l'emprunt à 4 p. % de 1856. (Loi du 12 juin 1869.)		7,269,000 0
Remboursement du capital restant en circulation de l'emprunt à 5 p. % de 1858. (Loi du 18 décembre 1872.)		5,655,000 0
Rachat de la rente de 400,000 florins inscrite au profit du Gouvernement des Pays-Bas en vertu de l'article 65, n° 1, du traité du 5 novembre 1842 et frais accessoires. (Loi du 19 juin 1875.)		18,750,000 0
Excédant de crédit annulé.		20,951 25
		18,729,048 75
	TOTAL.	212,551,620 85

D. — Divers.

Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne, en exécution de l'article 2 de la convention signée à Paris, le 4 juillet 1866. (Loi du 28 décembre 1866.)		185,000 0
Excédant de crédit annulé.		812 75
		182,187 25
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes. (Loi du 7 mars 1867.)		500,000 0
Excédant de crédit annulé.		96 0
		499,999 04
Transformation en pièces de 5 francs de l'excédant de l'argent fin provenant de la refonte d'une partie des anciennes monnaies divisionnaires retirées de la circulation. (Loi du 15 mai 1870.)		17,249 65
Excédant de crédit annulé.		15 0
		17,240 48
Régularisation du déficit du Trésor provenant du vol des titres de la dette à 4 et à 5 p. % commis dans les archives de la Cour des comptes. (Loi du 20 février 1871.)		506,800 0
Excédant de crédit annulé.		442 45
		506,557 55
	A RAPPORTER.	1,905,795 52

	RÉPOND fr.	1,005,793 52
Frais résultant du remboursement des titres de l'emprunt de 30 millions de francs à 4 p. % et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % (Loi du 12 juin 1869).	35,000 »	
Excédant de crédit annulé.	7,000 »	
		28,000 »
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 60 millions de francs autorisé par la loi du 10 juin 1867	120,000 »	
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 50 millions de francs de 1871. (Loi du 27 juillet 1871.)	100,000 »	
Excédant de crédit annulé.	2,000 »	
		98,000 »
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 506,859,000 francs à 3 p. % (Loi du 29 avril 1873).	500,000 »	
Frais de confection et d'émission des titres de la dette à 2 1/2 p. %, (Loi du 19 décembre 1874.	60,000 »	
Excédant de crédit annulé.	2,506 08	
		57,493 92
Frais de confection et d'émission de nouvelles feuilles de coupons afférentes aux obligations au porteur des trois premières séries de la dette à 4 1/2 p. % (Loi du 2 juillet 1875). *	20,000 »	
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. %, ainsi que de ceux créés en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876.)	80,000 »	
Frais de confection et d'émission de titres à 4 p. % pour l'exécution de chemins de fer concédés. (Loi du 26 juin 1877). *	150,000 »	
Frais de confection des titres à 4 p. % (Loi du 31 mai 1878).	55,000 »	
Construction d'un steamer destiné au service de la douane. (Loi du 16 fév. 1878.)	92,500 »	
Excédant de crédit annulé.	86 25	
		92,415 75
Conversion de la dette à 4 1/2 p. % en un fonds nouveau à 4 p. %, frais de confection de nouveaux titres. (Loi du 23 juillet 1879.)	275,000 »	
Frais de confection et d'émission des titres de la Dette publique à créer en vertu de la présente loi, des lois des 4 et 5 juin et 26 août 1878, et des 17 février, 30 mars, 1 ^{er} et 8 avril et 24 juin 1879. (Loi du 4 août 1879.)	75,000 »	
		75,000 »
TOTAL fr.		2,556,700 99

IMMEUBLES.

ÉTAT N° II.

SOMMAIRE.

A. Achats	{	a. Terres, forêts, jardins fr.	19,577,842	59
		b. Hôtels et palais	16,828,658	83
B. Constructions et améliorations (bâtiments civils).	{	a. Hôtels et palais	24,687,836	81
		b. Département des Finances	7,849,313	17
		c. — de la Justice	51,545,127	75
		d. — de l'Intérieur	7,997,614	74
		e. — de l'Instruct. publique	9,650,468	31
		f. — des Travaux publics	2,289,243	11
TOTAL.			fr. 120,026,105	31

DÉVELOPPEMENTS.

A. — ACHATS.

a. — Terres, forêts, jardins.

Acquisition de biens avoisinant le domaine de Laeken ou y enclavés	{	Loi du 27 mai 1857	89,651	82
		— 30 juin 1840	639,445	57
		— 4 juin 1842 (Budget des dépenses pour ordre)	159,072	85
			<hr/>	908,150
Acquisition de la forêt de Soignes. Traité du 5 novembre 1842 et convention du même jour.				17,142,857
Propriétés acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (Loi du 17 avril 1854.)				39,402
Acquisition et travaux d'appropriation du Jardin Botanique de Bruxelles			1,000,000	0
			— 24 mai 1872.	75,000
			<hr/>	1,075,000
Excédant de crédit annulé.				77
			<hr/>	1,074,922
Achat de la ferme de Groenendael. (Loi du 16 décembre 1875.)			212,757	0
Excédant de crédit annulé.				246
			<hr/>	212,510
TOTAL				19,577,842
				59

b. — Hôtels et palais.

Acquisition de l'hôtel Torrington. (Ministère de l'Intérieur). *	180,000 »	
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. (Ministère des Finances.) *	262,500 »	
Acquisition du Palais Ducal. (Traité du 5 novembre 1842.)	} 7,414,465 49	
Id. id. de Tervueren. (Même traité.)		
Id. de l'hôtel place Royale. (Travaux publics, même traité.)		
Achat des immeubles et collections de la ville de Bruxelles (rente perpétuelle de 500,000 francs, calculée à 5 p. o/o. (Loi du 14 décembre 1842.)	6,000,000 »	
Hôtel rue du Nord, à Bruxelles. (Loi du 8 mars 1847.) *	165,000 »	
Acquisition des deux hôtels n°s 12 et 14, rue de la loi, et d'une maison rue de l'Orangerie. (Loi du 8 mai 1847.) *	490,000 »	
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1852.) . . . *	215,000 »	
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes. (Loi du 14 septembre 1864.) * 210,000 »		
Excédant de crédit annulé. » 17		209,999 83
Acquisition de l'hôtel Trazegnies, rue Ducale, à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juillet 1860.) *	275,000 »	
Achat d'immeubles pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre. (Loi du 12 juin 1869.) 283,000 »		
Excédant de crédit annulé 1 76		284,998 24
Acquisition de deux maisons rue de Louvain à Bruxelles. (Loi du 18 décembre 1875.) 232,000 »		
Excédant de crédit annulé. 502 75		231,697 27
Achat d'un local pour les archives nationales. (Loi du 17 juillet 1877.)	1,000,000 »	
Pavillon de Tervueren. — Travaux de conservation. (Loi du 4 août 1879.)	100,000 »	
TOTAL		<u>16,828,658 83</u>

B. — CONSTRUCTIONS ET AMÉLIORATIONS. (Bâtiments civils.)

a. — Hôtels et Palais.

Agrandissement, restauration intérieure et ameublement du Palais royal à Bruxelles	Loi du 8 septembre 1859	} * 675,000 »	1,100,000 »
	— 8 juillet 1865		
	— 25 décembre 1865		700,000 »
	— 50 mai 1866 *		180,000 »
	— 31 mars 1868		500,000 »
	— 5 juin 1868		90,000 »
	— 29 juin 1869 *		700,000 »
	— 5 juin 1870 *		500,000 »
	— 27 juillet 1871.		750,000 »
Excédant de crédit annulé.		150 03	5,994,849 97
Construction d'un manège. (Loi du 8 juillet 1865.)		200,000 »	
Excédant de crédit annulé. » 62			199,999 38
A REPORTER fr.			<u>6,194,849 35</u>

		RAPPORT. r.	6,194,849 35
Travaux de restauration et d'appropriation du Palais des anciens Princes Evêques de Liège	Loi du 8 septembre 1859	300,000 "	
	— 8 juillet 1865.	400,000 "	
	— 30 mai 1866 *	450,000 "	
	— 5 juin 1868	250,000 "	
	— 3 juin 1870 *	200,000 "	
	— 16 août 1873	500,000 "	
	— 9 juillet 1875.	100,000 "	
	— 27 mai 1876	200,000 "	
	— 4 août 1879	400,000 "	
			<hr/> 2,600,000 *
	Excédant de crédit annulé.	6 05	
		<hr/>	2,599,993 97
Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics.	Loi du 8 septembre 1859	700,000 "	
	— 14 septembre 1864	* 550,000 "	
	— 30 mai 1866 *	160,000 "	
		130,000 "	
		<hr/> 1,540,000 "	
	Excédant de crédit annulé.	03	
		<hr/>	1,539,999 97
Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat	Loi du 1 ^{er} juin 1865. *	120,000 "	
	— 21 avril 1864. *	17,000 "	
		<hr/> 137,000 "	
	Excédant de crédit annulé.	2 19	
		<hr/>	136,997 81
Construction d'un palais des beaux-arts et des fêtes publiques	Loi du 1 ^{er} juin 1874 *	1,000,000 "	
	— 27 mai 1876	500,000 "	
	— 17 juillet 1877	1,000,000 "	
	— 5 juin 1878	900,000 "	
	— 4 août 1879	1,135,000 "	
		<hr/> 4,535,000 "	
Agrandissement des locaux du Palais de la Nation et des Ministères. — Travaux de construction et de restauration	Loi du 12 juin 1869 *	85,000 "	
	— 5 juin 1870 *	530,000 "	
	— 27 juillet 1871	500,000 "	
	— 24 mai 1872	250,000 "	
	— 16 août 1873	500,000 "	
	— 9 juillet 1875	500,000 "	
	— 27 mai 1876	1,000,000 "	
	— 17 juillet 1877	500,000 "	
	— 5 juin 1878.	1,000,000 "	
— 4 août 1879.	2,000,000 "		
		<hr/> 6,885,000 "	
	Excédant de crédit annulé.	2 51	
		<hr/>	6,882,997 49
Transfert du Ministère des Travaux publics, rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie. (Loi du 16 août 1875.)		1,000,000 "	
	Excédant de crédit annulé.	1 78	
		<hr/>	999,998 22
tion d'un monument à l'ancien champ des manœuvres. (Loi du 8 avril 1879.)		1,800,000 "	
		<hr/>	24,687,856 81
	TOTAL		<hr/> <hr/> 24,687,856 81

b. — *Département des Finances.*

Acquisition et parachèvement de l'entrepôt d'Anvers	{	Capital de l'emprunt contracté pour la construction de l'entrepôt.									
		(Budget de 1859.)	1,481,481	48							
		Loi du 29 septembre 1842	1,500,000	»							
		— 15 mai 1847.	540,000	»							
		— 10 juin 1851	108,000	»							
				<hr/>	5,620,481	48					
		Excédant de crédit annulé.		4	57						
							<hr/>	5,620,477	11		
Acquisition d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions à Namur. (Loi du 9 mars 1867.)			120,000	»							
		Excédant de crédit annulé.		6,971	96						
								<hr/>	115,028	04	
Achat d'immeubles à Bruges et à Arlon pour le service des directions provinciales des contributions directes. (Loi du 12 juin 1869.)									185,000	»	
Construction d'un hôtel pour la direction provinciale des contributions directes à Gand. Acquisition des terrains et exécution des travaux	{	Loi du 24 mai 1872	60,000	»							
		— 16 août 1875	160,000	»							
									<hr/>	220,000	»
Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer. (Loi du 5 juin 1868.)									150,000	»	
Construction de bâtiments pour le service de la douane à Nieupoort et à Beveren. (Loi du 3 juin 1870.)					52,000	»					
		Excédant de crédit annulé.				65					
									<hr/>	51,999	55
Achat de terrains et construction d'un nouvel hôtel des Monnaies à Saint-Gilles.	{	Loi du 20 février 1871 (acquisition de terrains).	507,595	85 ⁽¹⁾							
		— 20 décembre 1872 id.	57,212	82							
		— 27 juillet 1871 (travaux de construction).	500,000	»							
		— 9 juillet 1875 id.	500,000	»							
		— 27 mai 1876 id.	1,000,000	»							
		— 17 juillet 1877 id.	500,000	»							
		— 5 juin 1878 id.	250,000	»							
		— 4 août 1879 id.	385,000	»							
									<hr/>	5,499,808	67
Travaux de construction de magasins destinés aux papiers hors d'usage provenant de diverses administrations publiques. (Loi du 28 août 1878.)									20,000	»	
									<hr/>		
		TOTAL.	fr.		7,849,515	17			<hr/>		

c. — *Département de la Justice.*

Construction de prisons.	{	Loi du 20 décembre 1851	1,200,000	»							
		— 4 août 1879	1,500,000	»							
									<hr/>	2,700,000	»
Agrandissement de la maison pénitentiaire de Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai. (Loi du 21 mai 1878.)										100,000	»
Travaux de l'église de Laeken	{	Loi du 5 juin 1859.	400,000	»							
		— 9 janvier 1861.	50,000	»							
		— 1 ^{er} juin 1866.	150,000	»							
		— 50 mai 1868.	350,000	»							
		— 27 juillet 1871.	250,000	»							
									<hr/>	1,200,000	»
		A REPORTER.	fr.		4,000,000	»					

(¹) Le crédit alloué par la loi du 20 février 1871 est de 725,000 francs. Le surplus, soit fr. 417,404 48 c^t, a été appliqué à l'acquisition d'immeubles nécessaires à l'établissement de l'hôtel des Postes.

	REPORT. fr.	4,000,000 »
Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles	Loi du 8 septembre 1850.	{ 1,200,000 » 800,000 »
	— 8 juillet 1865	3,000,000 »
	— 31 mars 1868	1,000,000 »
	— 20 mai 1872.	975,000 »
	— 16 août 1875	1,500,000 »
	— 17 août 1875	25,000 »
	— 16 mars 1874	1,000,000 »
	— 21 mars 1875	2,500,000 »
	— 27 mai 1876.	2,500,000 »
	— 6 mai 1877.	2,500,000 »
	— 3 juin 1878.	2,400,000 »
	— 26 août 1878	1,800,000 »
	— 1 ^{er} avril 1879	1,500,000 »
	— 24 juin 1879.	1,000,000 »
— 7 août 1879	2,200,000 »	
		<hr/> 25,900,000 »
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole. (Loi du 28 mars 1870.)		300,000 »
Acquisition du dépôt de mendicité d'Hoogstraeten. (Loi du 6 mai 1877.)		65,000 »
Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i>	{ Loi du 27 mai 1876	200,000 »
	{ Loi du 17 juillet 1877	500,000 »
		<hr/> 500,000 »
Ameublement des nouveaux locaux de la Cour militaire (Loi du 29 juillet 1879.)		30,127 75
Frais d'expropriation des bâtiments de l'asile des hommes aliénés à Froidmont et de quelques parcelles de terre. (Loi du 1 ^{er} avril 1879.)		50,000 »
		<hr/> TOTAL.
		51,545,127 75

d. — Département de l'Intérieur.

Agrandissement, restauration et ameublement du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie; — acquisition d'objets d'art et d'archéologie.	Loi du 2 juin 1861 . . . *	250,000 »
	— 27 juillet 1871 . . .	86,000 »
	— 29 — . . .	53,500 »
	— 16 août 1875. . . *	50,000 »
	— 24 mai 1876 . . . *	25,000 »
		<hr/> 444,500 »
Excédant de crédit annulé.		4 45
		<hr/> 444,495 55
Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le Tir National; subsides pour l'établissement d'autres tirs.	{ Loi du 2 juin 1861 . . .	500,000 »
	{ — 14 août 1862. . . *	99,779 51
		<hr/> 599,779 51
Excédant de crédit annulé.		65 21
		<hr/> 599,714 30
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour et Taxis. — Construction du Conservatoire royal de musique de Bruxelles	Loi du 12 juillet 1865. . . *	165,500 »
	— 27 juillet 1871 . . .	200,000 »
	— 16 août 1875. . .	550,000 »
	— 9 juillet 1875 . . .	450,000 »
	— 27 mai 1876 . . .	500,000 »
	— 5 juin 1878 . . .	100,000 »
— 4 août 1879 . . .	80,000 »	
		<hr/> 1,645,500 »
Excédant de crédit annulé.		2,838 75
		<hr/> 1,640,661 27
Conservatoire de Liège. (Loi du 4 août 1879.)		200,000 »
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er}	{ Loi du 29 mai 1866 . . . *	1,000,000 »
	{ — 27 mai 1876 . . .	1,000,000 »
		<hr/> 2,000,000 »
A REPORTER. fr.		4,684,871 12

	REPORT. fr.	4,684,871 12																		
Construction et ameublement des Musées de Bruxelles.	<table border="0"> <tr> <td>Loi du 12 juin 1869 . . . *</td> <td>125,000 »</td> </tr> <tr> <td>— 3 juin 1870 . . . *</td> <td>125,000 »</td> </tr> <tr> <td>— 29 juillet 1871 . . .</td> <td>120,000 »</td> </tr> <tr> <td>— 27 — . . .</td> <td>125,000 »</td> </tr> <tr> <td>— — — . . .</td> <td>50,000 »</td> </tr> <tr> <td>— 24 mai 1872 . . .</td> <td>190,000 »</td> </tr> <tr> <td>— 26 mars 1875. . . *</td> <td>120,764 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td><hr/></td> </tr> <tr> <td></td> <td>835,764 »</td> </tr> </table>	Loi du 12 juin 1869 . . . *	125,000 »	— 3 juin 1870 . . . *	125,000 »	— 29 juillet 1871 . . .	120,000 »	— 27 — . . .	125,000 »	— — — . . .	50,000 »	— 24 mai 1872 . . .	190,000 »	— 26 mars 1875. . . *	120,764 »		<hr/>		835,764 »	
Loi du 12 juin 1869 . . . *	125,000 »																			
— 3 juin 1870 . . . *	125,000 »																			
— 29 juillet 1871 . . .	120,000 »																			
— 27 — . . .	125,000 »																			
— — — . . .	50,000 »																			
— 24 mai 1872 . . .	190,000 »																			
— 26 mars 1875. . . *	120,764 »																			
	<hr/>																			
	835,764 »																			
Excédant de crédit annulé.	114 06																			
		<hr/>																		
		835,649 94																		
Travaux d'appropriation d'un bâtiment pour l'installation des collections entomologiques, et achèvement de la salle de lecture à la Bibliothèque royale.	<table border="0"> <tr> <td>Loi du 3 juin 1870 . . . *</td> <td>60,000 »</td> </tr> <tr> <td>— 27 juillet 1871 . . .</td> <td>20,000 »</td> </tr> <tr> <td>— 4 août 1879. . .</td> <td>4,500 »</td> </tr> </table>	Loi du 3 juin 1870 . . . *	60,000 »	— 27 juillet 1871 . . .	20,000 »	— 4 août 1879. . .	4,500 »													
Loi du 3 juin 1870 . . . *	60,000 »																			
— 27 juillet 1871 . . .	20,000 »																			
— 4 août 1879. . .	4,500 »																			
Installation des académies au Palais Ducal, mobilier pour les collections de la Bibliothèque royale. (Loi du 27 juillet 1877.)	55,985 »																			
Installation des académies dans les locaux du palais de la rue Ducale. (Loi du 4 juin 1878.)	78,800 »																			
	<hr/>																			
	228,285 »																			
Excédant de crédit annulé.	4 50																			
		<hr/>																		
		228,280 50																		
École de médecine vétérinaire de l'État. { Reconstruction de la maison d'habitation du régisseur. (Loi du 24 mai 1872.)	50,000 »																			
{ Mise en valeur des terrains. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)	495,000 »																			
	<hr/>																			
	525,000 »																			
Acquisition, appropriation et ameublement de l'orphelinat des <i>Kulders</i> , à Gand. (Loi du 14 mars 1874.)		153,535 20																		
Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Hainaut, de ceux de Liège, du Limbourg, du Brabant, du Luxembourg et de la Flandre occidentale.	<table border="0"> <tr> <td>Loi du 29 mars 1877. . .</td> <td>61,280 »</td> </tr> <tr> <td>— 4 août 1879. . .</td> <td>69,000 »</td> </tr> </table>	Loi du 29 mars 1877. . .	61,280 »	— 4 août 1879. . .	69,000 »															
Loi du 29 mars 1877. . .	61,280 »																			
— 4 août 1879. . .	69,000 »																			
	<hr/>																			
	130,280 »																			
Excédant de crédit annulé.	» 11																			
		<hr/>																		
		130,270 80																		
Transfert du Musée d'histoire naturelle dans les bâtiments du Jardin Zoologique. (Loi du 4 août 1879.)		250,000 »																		
Hôtel du gouvernement provincial à Bruges, reconstruction des bâtiments incendiés. (Loi du 4 août 1879.)		210,000 »																		
Déplacement de l'Observatoire royal de Bruxelles. (Loi du 4 août 1879.)		1,000,000 »																		
		<hr/>																		
TOTAL.		7,997,614 74																		

e. — Département de l'Instruction publique.

Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État (Loi du 29 juin 1869.) . . . *	500,000 »									
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons	<table border="0"> <tr> <td>Loi du 16 août 1875. . .</td> <td>975,000 »</td> </tr> <tr> <td>— 27 mai 1876 . . .</td> <td>505,500 »</td> </tr> <tr> <td>— 29 mars 1877. . .</td> <td>21,000 »</td> </tr> <tr> <td>— 4 août 1879. . .</td> <td>565,000 »</td> </tr> </table>	Loi du 16 août 1875. . .	975,000 »	— 27 mai 1876 . . .	505,500 »	— 29 mars 1877. . .	21,000 »	— 4 août 1879. . .	565,000 »	
Loi du 16 août 1875. . .	975,000 »									
— 27 mai 1876 . . .	505,500 »									
— 29 mars 1877. . .	21,000 »									
— 4 août 1879. . .	565,000 »									
Construction d'une école normale à Bruges.	<table border="0"> <tr> <td>Loi du 9 juillet 1875. . .</td> <td>200,000 »</td> </tr> <tr> <td>— 5 juin 1878. . .</td> <td>500,000 »</td> </tr> <tr> <td>— 4 août 1879. . .</td> <td>950,000 »</td> </tr> </table>	Loi du 9 juillet 1875. . .	200,000 »	— 5 juin 1878. . .	500,000 »	— 4 août 1879. . .	950,000 »			
Loi du 9 juillet 1875. . .	200,000 »									
— 5 juin 1878. . .	500,000 »									
— 4 août 1879. . .	950,000 »									
École normale de Gand. (Loi du 4 août 1879.)	950,000 »									
	<hr/>									
	4,964,500 »									
Excédant de crédit annulé.	51 69									
		<hr/>								
		4,964,468 51								
Ameublement et installation du Ministère de l'Instruction publique. (Loi du 28 juillet 1879.) . . .		186,000 »								
Universités de l'État, amélioration et construction de locaux. Installations matérielles. (Loi du 4 août 1879.)		4,500,000 »								
		<hr/>								
TOTAL.		9,850,468 51								

f. — *Département des Travaux publics.*

Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Liège, à Mons et à Namur	}	Loi du 6 juillet 1860. . . *	152,000	°		
		— 12 juillet 1865. . . *	80,000	°		
		— 8 juin 1867 . . .	75,000	°		
		— 9 juillet 1876. . .	116,000	°		
			<hr/>		423,000	°
		Excédant de crédit annulé.	161	°		
			<hr/>		422,839	°
Installation provisoire du service des postes dans l'ancien temple des Augustins. (Loi du 19 février 1875.)						
			50,000	°		
		Excédant de crédit annulé.	04	°		
			<hr/>		49,999	96
Hôtel central des postes. }	}	Loi du 20 février 1871	417,404	15 ⁽¹⁾		
		— 19 février 1875	10,000	°		
		— 4 août 1879	1,200,000	°		
			<hr/>		1,627,404	15
Appropriation du Palais de Justice d'Anvers au ser- vice de la poste	}	Loi du 17 juillet 1877 . . *	100,000	°		
		— 5 juin 1878 . . .	77,000	°		
		— 4 août 1879 . . .	12,000	°		
			<hr/>		189,000	°
		TOTAL.			<hr/>	2,289,245 11

(¹) Le surplus du crédit de 735,000 francs alloué par la loi du 20 février 1871, a été affecté à l'acquisition de terrains devant servir d'emplacement à l'hôtel des Monnaies.

GUERRE.

ÉTAT N° III.

SOMMAIRE.

A. Frais de guerre, d'armement ou de défense	fr. 205,321,252 14
B. Bâtimens militaires	15,609,359 41
C. Divers	1,260,216 77
TOTAL.	fr. 222,190,828 32

DÉVELOPPEMENTS.

DÉPENSES MILITAIRES.

A. — *Frais de guerre, d'armement ou de défense.*

Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins		fr. 27,715,040 48
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre	Loi du 15 avril 1848.	9,000,000 »
	— 5 avril 1852.	4,700,000 »
	— 11 juin 1855 (démolition des forteresses).	5,500,600 »
	— 8 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie)	1,756,000 »
	— 4 juin 1855 (dépenses diverses)	2,455,000 »
	— 4 juin 1855 (matériel et constructions)	5,960,000 »
	— 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie)	2,359,760 »
	— 21 mai 1859 (matériel et constructions)	9,000,000 »
	— 8 mai 1861 (— de l'artillerie)	14,461,170 »
	— — (— du génie)	1,100,000 »
	— 9 août 1862 (— d'artillerie)	538,910 »
	— 21 avril 1864 (— —)	440,450 »
	— 5 juin 1867 (transformation de l'armement de l'infanterie).	8,400,000 »
	— 2 septembre 1870 (mobilisation)	15,220,000 »
	— 30 — — — — —	9,956,850 »
	— 2 avril 1873 (transformation de l'armement de la gendarmerie)	205,000 »
	— 2 juillet 1877 (outils de campement pour l'infanterie).	100,000 »
	— 2 juillet 1877 (exhaussement des affûts de siège pour canons)	782,000 »
	— 2 juillet 1877 (achat et transformation de cartouchières)	500,000 »
	— 18 avril 1878 (matériel de l'artillerie)	7,500,000 »
	95,504,720 »	
Excédant de crédit annulé	2,241,846 92	
	95,262,873 08	
A REPORTER.	fr. 120,975,913 56	

		REPORT. fr.	120,975,913 58
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense.	Loi du 8 septembre 1859	20,000,000 »	
		* 18,925,000 »	
		10,000,000 »	
		5,575,000 »	
		* 1,500,000 »	
		14,000,000 »	
		2,150,000 »	
		1,800,000 »	
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur de terrains militaires dépendant de places fortes	Loi du 28 mai 1868	500,000 »	
		— 5 octobre 1870	200,000 »
		— 14 août 1875	110,000 »
		— 1 ^{er} juin 1874	1,485,000 »
		— 2 juillet 1875	800,000 »
		— 16 février 1878	1,280,000 »
		4,375,000 »	
	Excédant de crédit annulé.	25,416 22	
			79,150,000 »
			4,549,585 78
Indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)			845,754 80
		TOTAL. fr.	205,521,252 14

B. — Bâtiments militaires.

Construction de bâtiments militaires destinés à remplacer la caserne du pont Maghin, à Liège. (Loi du 28 décembre 1867.)			92,000 »
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes.	Loi du 24 mars 1875.	5,000,000 »	
		— 27 mai 1876	2,000,000 »
		— 17 juillet 1877	2,000,000 »
		— 5 juin 1878	2,000,000 »
		— 30 mars 1879.	4,000,000 »
		— 2 août 1879	5,000 »
			15,005,000 »
Construction d'écuries dans la caserne Léopold à Mons. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)			88,356 53
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers. (Loi du 27 mai 1868.)			507,000 »
Travaux d'appropriation, de construction et d'ameublement exigés par le transfert de l'Académie militaire dans les bâtiments et terrains dépendant de l'ancien dépôt de mendicité de la Cambre. (Loi du 25 mars 1872.)		450,000 »	
Frais relatifs à l'acquisition de ce dépôt. (Loi du 14 août 1875.)		290,000 »	
		740,000 »	
	Excédant de crédit annulé.	4,631 75	
			755,588 25
Établissement d'un champ de manœuvres à Anvers. (Loi du 22 juin 1875.)			400,000 »
Construction de magasins pour l'artillerie et le génie. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)			185,650 50
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.)			730,000 »
Acquisition d'immeubles destinés à l'établissement d'une boulangerie militaire à Bruxelles. (Loi de 19 février 1875.)		66,500 »	
	Excédant de crédit annulé.	405 87	
			66,004 13
		TOTAL. fr.	15,609,359 41

C. — Divers.

Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1850 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes. (Loi du 9 août 1862.)	180,766 15	
Subside à la même caisse en compensation des dommages qu'elle a éprouvés par suite de la liquidation avec la caisse des Pays-Bas. (Loi du 29 mars 1873.)	300,000 »	480,766 15
Frais de premier établissement de la caisse de la milice. (Loi du 5 juin 1870.)		50,000 »
Frais résultant de la révision des pensions militaires. (Loi du 28 juillet 1871.)	10,000 »	
Excédant de crédit annulé.	8 16	9,991 84
Honoraires et débours de l'avocat qui a occupé pour l'État dans le procès intenté en 1841 au sieur de Zouter, du chef de contravention aux lois sur les servitudes militaires. (Loi du 20 décembre 1872.)		10,000 »
Pertes occasionnées au 4 ^e régiment de ligne par suite d'incendie. (Loi du 21 décembre 1874.) *	312,291 77	
Excédant de crédit annulé.	2,478 53	309,815 24
Indemnité destinée à couvrir les pertes d'habillement, d'armement et de mobilier occasionnées par l'incendie qui a détruit, le 28 juillet 1875, une partie des magasins des 5 ^e et 6 ^e régiments d'artillerie et du bataillon d'administration. (Loi du 27 mars 1876.)	405,857 25	
Excédant de crédit annulé	6,211 69	399,645 54
TOTAL. fr.		1,260,216 77

INTÉRIEUR.

ÉTAT N° IV.

SOMMAIRE.

A. — Subsistances, maintien du travail, drainage, etc.	fr. 40,258,855 95
Voirie vicinale (1850 à 1879)	9,799,438 92
Recensements et divers	7,948,784 89
B. — Objets d'art et de science	4,924,613 20
C. — Expositions	3,085,051 62
TOTAL.	fr. 55,016,724 58

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Subsistances, maintien du travail, drainage, etc.

Mesures relatives aux subsistances . . .	Loi du 24 septembre 1845 2,000,000 » — 20 décembre 1846 1,500,000 » — 6 mai 1847 500,000 » — 29 décembre 1847 500,000 »	<hr style="width: 100%;"/> 4,500,000 » Excédant de crédit annulé 16,159 90 <hr style="width: 100%;"/> 4,283,840 10
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage . . .	Loi du 20 décembre 1846 150,000 » — 25 mars 1847 350,000 » — 6 juin 1851 600,000 » — 25 mars 1853 75,000 »	<hr style="width: 100%;"/> 1,175,000 » Excédant de crédit annulé 4 15 <hr style="width: 100%;"/> 1,174,905 85
Maintien du travail industriel, agricole et artisanique; exportation des fabricats et des produits belges, et toutes autres mesures prises dans l'intérêt des classes ouvrières . . .	Loi du 20 décembre 1846 500,000 » — 18 avril 1848 2,000,000 » — 21 juin 1849 500,000 » — 50 décembre 1855 1,500,000 »	<hr style="width: 100%;"/> 4,800,000 » <hr style="width: 100%;"/> TOTAL. 10,258,855 95

Voirie vicinale (1850 à 1879).

Travaux d'amélioration de la voirie vicinale, travaux d'assainissement dans les villes et communes, et travaux d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière.	Loi du 4 juin 1850.	450,000	
	— 20 décembre 1851	600,000	»
	— 7 mars 1859	* 1,000,000	»
	— —	* 1,000,000	»
	— 2 juin 1861.	150,000	»
	— 26 décembre 1862	500,000	»
	— 8 juillet 1865	2,000,000	»
	— 6 juin 1867.	100,000	»
	— 31 décembre 1870	1,000,000	»
	— 24 mai 1872.	1,000,000	»
— 4 août 1879	2,000,000	»	
		<u>9,800,000</u>	»
Excédant de crédit annulé.		561 08	
			<u>9,799,438 92</u>

Recensements et divers.

Frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866 et 1870.	{	Loi du 29 mai 1866.	* 555,000	»
		— 29 juin 1869.	* 155,000	»
		— 24 mai 1876.	* 125,000	»
			<u>855,000</u>	»
Excédant de crédit annulé.			69,919 80	
				<u>774,080 20</u>
Armement de la garde civique	{	Loi du 8 août 1862	160,040	»
		— 8 septembre 1870	* 500,000	»
		— 21 mai 1872.	* 45,355 02	
			<u>705,395 02</u>	
Excédant de crédit annulé.			409 09	
				<u>702,985 95</u>
Frais des funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , et dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II. (Loi du 29 mai 1866.)			* 275,755 56	
Excédant de crédit annulé.			5,501 24	
				<u>270,252 12</u>
Frais relatifs aux obsèques du Duc de Brabant. (Loi du 14 juin 1869.)			* 69,495 74	
Excédant de crédit annulé.			1,205 51	
				<u>68,292 45</u>
Tables générales des registres des paroisses avant 1792.	{	Loi du 29 juillet 1871.	61,224 62	
		— 5 juillet 1875.	50,000	»
		— 29 mars 1877	100,000	»
			<u>211,224 62</u>	
Excédant de crédit annulé.			29 14	
				<u>211,195 48</u>
Frais de révision de la pharmacopée officielle.	{	Loi du 10 mars 1875.	8,000	»
		— 28 décembre 1875	5,000	»
		— 4 août 1879	4,000	»
				<u>17,000</u>
Subside à la ville de Spa pour travaux d'embellissement. (Loi du 21 avril 1874.)				890,000
				<u>2,935,804 16</u>
			A REPORTER.	2,935,804 16

	REPORT.	2,033,804 16
Frais de publication de l'exposé de la situation du royaume de 1861 à 1876. (Loi du 27 juillet 1877.)		25,000 »
Fournitures d'installations électorales par l'État. (Loi du 27 juillet 1877.)	100,000 »	
Excédant de crédit annulé.	10 »	
	<hr/>	99,990 »
Premiers frais de la commission { Loi du 4 juin 1878.	10,000 »	
des fêtes en 1880 { — 4 août 1879.	4,847,000 »	
	<hr/>	4,857,000 »
Dépenses résultant de l'instruction des réclamations relatives à la revision des listes électorales pour 1878-1879 dans les provinces d'Anvers et de la Flandre orientale. (Loi du 4 juin 1878.) . *		14,000 »
Frais de rapatriement d'émigrants russes revenant du Brésil. (Loi du 4 avril 1879.)	25,000 »	
Excédant de crédit annulé.	6,000 27	
	<hr/>	18,000 73
	<hr/>	7,948,784 80

B. — Objets d'art et de sciences.

Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (Loi du 13 mars 1857.) . *	515,000 »	
— — de feu M. Müller. (Loi du 2 juin 1861.) *	40,000 »	
	<hr/>	555,000 »
Acquisition d'œuvres d'art anciennes {	Loi du 2 juin 1861 *	250,000 »
	— 30 juin 1865 *	200,000 »
	— 16 août 1875 *	200,000 »
	— 24 mai 1876 *	100,000 »
	<hr/>	750,000 »
Excédant de crédit annulé.	47 09	
	<hr/>	749,952 91
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861.) *		25,000 »
Acquisitions pour les collections de paléontologie et d'entomologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle. {	Loi du 2 juin 1861. *	25,000 »
	— 29 mars 1877.	6,000 »
	<hr/>	31,000 »
Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'armement {	Loi du 2 juin 1861. *	50,000 »
	— 30 juin 1865. *	100,000 »
	<hr/>	150,000 »
Excédant de crédit annulé	16 09	
	<hr/>	149,985 91
Dépenses relatives au legs fait à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866.) *	85,000 »	
Excédant de crédit annulé	9 21	
	<hr/>	84,990 79
Solde payé au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand pour l'acquisition de deux volets peints par J. Van Eyck. (Loi du 29 juin 1869.) *		40,000 »
Dépenses d'ameublement, etc., pour la collection de M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)		40,000 »
Acquisition de la bibliothèque musicale de M. de Glimes. (Loi du 24 mai 1876.) *		20,000 »
Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal. (Loi du 29 mars 1877.)		341,700 »
Acquisitions à la vente des collections de Coustemaeker-Didot et C ^{ie} . (Loi du 27 juillet 1877.)	20,000 »	
Excédant de crédit annulé	5 91	
	<hr/>	19,994 09
Exécution d'un spécimen d'une nouvelle carte géologique de la Belgique. (Loi du 27 juillet 1877.) .		25,000 »
Achat de bocaux et autres objets nécessaires au classement de la collection de produits médicamenteux de feu Van Martius et acquise par le Gouvernement. (Loi du 23 avril 1878.) *		12,000 »
Bibliothèque royale. — Acquisition des manuscrits délaissés par feu M. Altmeyer. (Loi du 4 août 1879.)		12,000 »
Acquisitions faites pour la Bibliothèque royale. (Loi du 4 août 1879.)		11,000 »
Musées royaux de peinture. — Acquisitions d'aquarelles et de dessins de feu Madou (Loi du 4 août 1879.)		6,991 50
	<hr/>	
TOTAL fr.		1,924,615 20

C. — *Expositions.*

Travaux d'appropriation du Palais Ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc., Bruxelles. (Loi du 8 septembre 1850.)		524,995
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle de Paris en 1867. (Loi du 6 mars 1866.)	*	600,000 »
Appropriation des locaux du Jardin Botanique } pour l'exposition des beaux-arts en 1869.	{ Loi du 12 juin 1869 *	55,000 »
	{ — 3 juin 1870 *	49,000 »
		104,000 »
Excédant de crédit annulé		1,667 74
		102,552 26
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs à l'Exposition uni- verselle de Londres en 1871. (Loi du 8 juin 1870.)	*	100,000 »
Dépenses résultant de la participation des artis- } tes et des producteurs belges à l'Exposition } de Vienne en 1873	{ Loi du 21 mai 1872 *	225,000 »
	{ — 2 avril 1873 *	125,000 »
		550,000 »
Participation des artistes et des producteurs } belges à l'Exposition universelle de Phila- } delphie en 1876	{ Loi du 5 juillet 1875 *	200,000 »
	{ — 24 mai 1876 *	50,000 »
	{ — 4 août 1879	5,028 90
		255,028 90
Exposition triennale des beaux-arts : construc- } tion d'un local provisoire.	{ Loi du 9 juillet 1875	120,000 »
	{ — 27 mai 1876	28,000 »
		148,000 »
Participation des producteurs belges à l'Expo- } sition de Paris en 1878	{ Loi du 27 juillet 1877	870,000 »
	{ — 4 août 1879	115,000 »
		985,000 »
Appropriation d'un local pour l'exposition des beaux-arts en 1878. (Loi du 27 juillet 1877.) . .		64,700 »
Bourses de voyage pour permettre à des artisans } de visiter l'Exposition de Paris	{ Loi du 26 août 1878 *	40,000 »
	{ — 4 août 1879	14,905 »
		54,905 »
Exposition internationale de Sidney. (Loi du 8 avril 1879.)		100,000 »
		5,085,051 62
	TOTAL fr.	

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ÉTAT N° V.

SOMMAIRE.

A. — Maisons d'école (1851 à 1878).	fr. 39,998,185 60
B. — Divers	509,776 55
TOTAL.	<u>fr. 40,507,960 15</u>

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Maisons d'école (1851 à 1878).

Subsides pour construction et ameublement d'écoles . . .	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000 »	
	— 31 mai 1859	* 1,000,000 »	
	— 14 mars 1863	* 1,000,000 »	
	— 15 juillet 1864	* 1,000,000 »	
	— 7 avril 1865	* 1,000,000 »	
	— 8 juillet 1865	5,000,000 »	
	— 29 juin 1869	* 1,000,000 »	
	— 5 juin 1870	* 1,000,000 »	
	— 27 février 1871	1,000,000 »	
	— 24 mai 1872	1,000,000 »	
	— 14 août 1875	20,000,000 »	
	— 4 juin 1878	6,000,000 »	
		<u>40,000,000 »</u>	
	Excédant de crédit annulé	1,816 40	
		<u>59,998,185 60</u>	

B. — Divers.

Pensions des professeurs et instituteurs. (Loi du 4 juin 1878.)	fr. * 489,776 55
Bibliothèque de l'Université de Liège. (Loi du 15 août 1879.)	20,000 »
TOTAL	<u>fr. 509,776 55</u>

TRAVAUX PUBLICS.

ÉTAT N° VI.

SOMMAIRE.

CHEMINS DE FER.

A. — Chemins construits par l'État	fr. 673,716,425 81
B. — — rachetés par l'État	462,644,368 32
TOTAL.	fr. 1,136,360,792 13

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Chemins de fer construits par l'État.

Construction de chemins de fer.	Loi du 1 ^{er} mai 1854	10,000,000 »
	— 18 juin 1858	14,524,163 74
	— 26 mai et du 12 novembre 1857	9,066,448 57
	— 25 mai 1858	23,200,807 82
	— 23 décembre 1859	11,051,262 85
	— 21 juin 1840	4,489,877 59
	— 26 —	55,951,505 58
	— 29 septembre 1842	24,000,000 »
	— 7 mars 1845	500,000 »
	— 15 avril 1845	7,960,000 »
	— 16 août 1846	5,712,960 »
	— 21 avril 1848	5,000,000 »
	— 24 mai 1848	2,005,611 58
	— 4 juin 1850	79,200 »
	— 20 décembre 1851	1,500,000 »
	— 25 avril 1855	4,880,000 »
	— 21 mai 1854	* 9,000,000 »
— 31 décembre 1856 (a *	5,820,000 »	
— 19 décembre 1857 *	255,000 »	
— 5 mars 1859 *	121,000 »	

A REPORTER. 100,897,835 13

		Report fr.	190,897,855 13
Construction de chemins de fer (suite).	Loi du 8 septembre 1859	4,850,000	»
	— 2 juillet 1860	7,365,000	»
	— 6 —	40,000	»
	— 18 —	105,000	»
	— 2 juin 1861	1,000,000	»
	— 10 mai 1862	2,000,000	»
	— 27 août 1862	5,899,000	»
	— 14 —	70,000	»
	— 21 avril 1864	6,000,000	»
	— 14 septembre 1864	1,075,000	»
	— 30 décembre 1864	5,500,000	»
	— 8 juillet 1865	2,000,000	»
	— —	5,000,000	»
	— 15 février 1866	29,700,000	»
	— 19 mai 1866	10,000,000	»
	— 31 mars 1868	150,000	»
	— 5 juin 1868	5,850,000	»
	— 12 juin 1869	1,510,000	»
	— 30 juin 1869	4,000,000	»
	— 5 juin 1870	1,500,000	»
	— 24 février 1871	6,100,000	»
	— 27 juillet 1871	6,200,000	»
	— 2 mars 1872	15,440,000	»
	— 24 mai 1872	16,080,000	»
	— 16 août 1873	5,800,000	»
	— 17 avril 1874	58,500,000	»
	— 1 ^{er} juin 1874	2,000,000	»
	— 9 juillet 1875	8,500,000	»
	— 27 mai 1876	21,702,000	»
	— 17 juillet 1877	21,524,100	»
	— 21 mai 1878	15,150,000	»
	— 5 juin 1878	20,000	»
— 17 février 1879	10,800,000	»	
— 4 août 1879	6,000,000	»	
		59,800,000	»
		c) 515,707,935 15	
	Excédant de crédit annulé		2,021,711 52
			515,686,225 81
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. %, émis et à émettre en vertu de la loi du 27 mai 1876 pour l'exécution de la convention du 31 janvier 1875. (Lignes dans le Luxembourg.)			46,000,000 *
	Id. en vertu de la loi du 10 décembre 1876 pour l'exécution du chemin de fer de Tivolemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter		14,250,000 »
	Id. en vertu de la loi du 26 juin 1877 pour l'exécution de la convention du 1 ^{er} juin 1877		97,170,000 *
	Id. en vertu de la loi du 10 juin 1878 pour l'exécution de la convention du 9 juin 1878. (Chemin de fer de Battice à Aubel.)		2,610,200 »
		TOTAL fr.	673,716,423 81

a) Déduction faite de 100,000 francs pour l'établissement de haies de clôture, somme remboursée par la Compagnie de Dendre-et-Waes. (Art. 2 de la loi.)

b) Déduction faite de 300,000 francs pour le prolongement du quai du Rhin à Anvers.

c) Dans le compte du chemin de fer sont considérés comme afférents à l'exploitation, les crédits suivants :

Loi du 21 avril 1864	1,075,000
— 30 décembre 1864	1,000,000
— 18 février 1866	1,000,000
	3,075,000

B. — Chemins de fer rachetés par l'État.

Rachat du chemin de fer de Mons à Manage. — Capitalisation à 5 p. % de l'annuité de rachat (672,330).	13,235,505 51
Rachat du réseau dit des Bassins Houillers en vertu des conventions/lois des 25 avril, 3 juin 1870 et 1/26 juin 1877. — 1° Capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. % délivrées en vertu de la loi du 23 février 1871, savoir :	
a. En acquit du prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc. (1)	12,920,300 »
b. En remboursement de la somme de 3 millions de francs appliquée par les Bassins Houillers aux compléments d'installation, doubles voies et autres travaux sur ses lignes	2,862,200 »
2° Capital correspondant à l'annuité de 012,000 francs due pour prix du matériel attribué aux Compagnies concessionnaires	13,600,000 »
3° Capitalisation à 4 p. % de l'annuité de 8,471,857 francs due pour prix des lignes. (2)	104,208,800 »
	<hr/>
	223,600,300 »
Rachat du chemin de fer du Luxembourg (loi du 15 mars 1873) :	
1° Actions ordinaires	62,050,000 »
2° Actions privilégiées	6,545,400 »
3° Obligations de 20 et de 4 livres sterling	86,181,125 »
	<hr/>
	155,676,525 »
A déduire pour le canal de l'Ourthe	10,984,462 19
	<hr/>
	144,692,062 81
Rachat du chemin de fer de Dendre-et-Waes. (Loi du 25 juin 1877.) — Capitalisation de l'annuité de rachat	52,550,000 »
Rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa. (Loi du 25 juin 1877.) — Capitalisation de l'annuité de rachat (506,000).	6,727,000 »
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % créés en vertu de la loi du 31 mai 1878 pour le rachat du réseau des Flandres.	18,989,500 »
Rachat du chemin de fer de Saint-Ghislain à Erbisœul. (Loi du 4 août 1870).	2,850,000 »
	<hr/>
TOTAL. fr.	462,644,368 52
	<hr/>

(1) Déduction faite de 22,300 francs pour objets télégraphiques.

(2) Déduction faite d'un capital de 5,819,700 francs, représentant la valeur des bonifications dues au Trésor, en vertu de l'article 27 de la convention du 1^{er} juin 1877.

TÉLÉGRAPHES ET BATEAUX A VAPEUR.

ÉTAT N° VII.

SOMMAIRE.

A. — Télégraphes	4,328,951 25
B. — Bateaux à vapeur	9,852,473 09
TOTAL.	fr. 14,181,424 34

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Télégraphes

Établissement de télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État	Loi du 4 juin 1850 *	250,000 »	
	— 14 avril 1852 *	150,000 »	
	— 7 avril 1854	170,000 »	
	— 31 décembre 1856.	180,000 »	
	— 27 mai 1859	226,000 »	
	— 6 août 1862	325,000 »	
	— 21 avril 1864	100,000 »	
	— 22 mars 1865	300,000 »	
	— 9 mai 1866 *	650,000 »	
	— 12 juin 1869 *	160,000 »	
	— 24 février 1871.	300,000 »	
	— 26 mars 1872 *	300,000 »	
	— 16 août 1873	300,000 »	
	— 9 juillet 1875	100,000 »	
	— 27 mai 1876	125,000 »	
	— 5 juin 1878	100,000 »	
	— 4 août 1879	200,000 »	
		4,156,000 »	
	Excédant de crédit annulé.	209 90	4,155,790 10
	Valeur des objets télégraphiques repris avec les lignes des Bassins Houillers par la convention des 25 avril/3 juin 1870.		22,300 »
Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de première instance à Bruxelles aux commissariats de police de la ville et des communes suburbaines. (Loi du 21 mars 1875.) *	25,000 »		
Excédant de crédit annulé.	4,158 85	20,861 15	
Établissement de télégraphes le long des voies navigables. (Loi du 4 août 1879.)		150,000 »	
TOTAL.		4,328,951 25	

B. — Bateaux à vapeur.

Acquisition du bateau à vapeur <i>British Queen</i> . (Loi du 28 février 1842.) . . .	1,520,000 »	
Complément de la dépense imputée sur le Budget de 1841. *	527,552 48	
		1,847,552 48
Intérêts de l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> . (Loi du 22 février 1842.) *		150,000 »
Loi du 9 juillet 1845	977,563 66	
— 21 avril 1864 *	718,457 50	
— 5 mars 1866 *	655,000 »	
— 23 mai 1868 *	625,000 »	
— 28 juin 1869 *	625,000 »	
— 30 mars 1870 *	1,250,000 »	
— 20 février 1871. *	250,000 »	
— 12 mars 1872 *	615,000 »	
— 2 avril 1873	260,000 »	
— 10 août 1875	750,000 »	
— 9 juillet 1875	180,000 »	
— 4 août 1879	700,000 »	
	7,565,801 16	
Excédant de crédit annulé.	660 55	
		7,565,140 61
Achats de deux bateaux pilotes. (Loi du 4 août 1879.)		130,000 »
Construction d'un bateau garde-pêche		160,000 »
		9,852,475 09
	TOTAL.	

CANAUX.

ÉTAT N° VIII.

SOMMAIRE.

Provinces de Hainaut, de Liège et de Luxembourg.

Rachat du canal de Charleroi (1830 et suiv.) fr.	8,552,122 99
Rachat des embranchements de ce canal (1869)	2,450,000 »
Construction du canal latéral à la Meuse (Liège-Maestricht) (1845 à 1865).	10,112,131 49
Rachat du canal de l'Ourthe. (Loi du 14 avril 1873).	10,984,462 19
Indemnité pour le canal et le chemin de fer de Mons à la Sambre (1856)	328,500 22
Canaux houillers du Hainaut (1879)	6,000,000 »
TOTAL. fr.	38,427,216 89

Flandres.

Construction du canal de Selzaete (1842 à 1855)	4,731,460 34
Construction du canal de Deynze à Schipdonck et écoule- ment des eaux de l'Escaut (1846 à 1879)	18,449,000 »
Approfondissement du canal de Gand à Bruges (1851 à 1868)	4,992,964 25
Amélioration du canal de Bruges à Ostende (1870 à 1879).	4,000,000 »
Canalisation de la Lys et de la Mandel (1859 à 1879).	3,333,434 19
Souscription d'actions pour le canal de la Lys à l'Yperlée (1862 à 1879).	4,800,000 »
Amélioration du canal de Terneuzen (1870 et suiv.)	14,200,000 »
TOTAL. fr.	54,506,858 78

Anvers et Limbourg.

Construction du canal de la Campine (du Rupel au canal de Bois-le-Duc, 1842 à 1859)	7,083,774 07
Idem jonction de Turnhout (1845 et suiv.)	6,420,000 »
Idem jonction de Hasselt (1851 et suiv.)	3,121,750 50
Idem prolongement jusqu'à Anvers (1851 et suiv.)	7,688,959 91
TOTAL. fr.	24,314,484 48
TOTAL GÉNÉRAL. . . . fr.	117,248,560 15

DÉVELOPPEMENTS.

Canaux.

	Arrêté du Gouvernement provisoire du 15 décembre 1850 fl. 100,000 »	211,640 21	
	Arrêté du Gouvernement provisoire du 14 avril 1851	2,116,402 11	
Canal de Charleroi. (a) (Loi du 1 ^{er} juin 1859, approuvant la convention du 6 novembre 1854.)	Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1859 au 1 ^{er} août 1846) *	4,700,067 55	
	Loi du 20 décembre 1851 (élargissement du canal)	1,000,000 »	
	— 12 mars 1856 (—)	214,000 »	
	— 12 juillet 1865 (—) *	163,000 »	
	— 9 juillet 1875 (—) *	90,000 »	
		8,555,109 87	
	Excédant de crédit annulé.	2,986 88	
			8,552,122 09
Rachat des embranchements du canal de Charleroi (Loi du 30 juin 1869.)			2,450,000 »
Construction du canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	Loi du 16 mai 1845	5,500,000 »	
	— 22 mars 1848.	2,000,000 »	
	— 18 mai 1848	800,000 »	
	— 17 juillet 1849 *	800,000 »	
	— 4 juin 1850	590,000 »	
	— 5 mars 1858.	8,571 56	
	— 8 septembre 1859	210,000 »	
	— 2 juin 1861	1,400,000 »	
	— 12 juin 1861 *	1,510 32	
	— 14 août 1862 *	600,000 »	
— 14 septembre 1864	195,000 »		
— 12 juillet 1865	40,000 »		
		10,144,881 88	
	Excédant de crédit annulé.	52,750 39	
			10,112,151 49
Rachat du canal de l'Ourthe. (Loi du 14 avril 1873.)			10,984,462 19
Indemnité payée en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erquennes, et d'un canal de Mons à la Sambre	Loi du 27 mai 1856.	327,693 53	
	— 5 mars 1858.	804 69	
			328,500 22
Canaux houillers du Hainaut. (Loi du 4 août 1879)			6,000,000 »
	A REPORTER. fr.		38,427,216 89
(a) Aux paiements faits par le Gouvernement actuel			8,554,743 07
il y a lieu d'ajouter 2,900,000 florins appliqués au canal de Charleroi sous le Gouvernement des Pays-Bas.			6,137,566 15
	DÉPENSE TOTALE. fr.		14,692,309 20

		REPORT. fr.	58,427,216 89
Canal de Selzaete à la mer du Nord.	Loi du 26 juin 1842	1,250,000 »	
	— 18 juillet 1840	350,000 »	
	— 28 mars 1847.	650,000 »	
	— —	720,000 »	
	— 17 avril 1848.	100,000 »	
	— —	435,000 »	
	— 17 juillet 1849	* 400,000 »	
	— 4 juin 1850	150,000 »	
	— Budget du 1 ^{er} janvier 1854	* 425,000 »	
	— — 1 ^{er} janvier 1855	* 555,000 »	
	<hr/>	4,995,000 »	
	Excédant de crédit annulé.	265,559 66	4,731,400 34
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut	Loi du 18 juin 1846	800,000 »	
	— 28 mars 1847.	250,000 »	
	— 17 avril 1848.	400,000 »	
	— 17 juillet 1849	* 500,000 »	
	— 4 juin 1850	350,000 »	
	— 20 décembre 1851	2,500,000 »	
	— —	1,500,000 »	
	— 7 juin 1855	1,200,000 »	
	— 12 mars 1856.	1,754,000 »	
	— 5 mars 1858.	1,500,000 »	
	— 8 septembre 1859	900,000 »	
	— —	525,000 »	
	— —	550,000 »	
	— —	350,000 »	
	— 14 août 1862	* 400,000 »	
	— 12 juillet 1865	* 50,000 »	
	— 5 juin 1870	* 450,000 »	
	— 16 août 1873	500,000 »	
	— 9 juillet 1875	235,000 »	
	— 27 mai 1876	500,000 »	
— 17 juillet 1877	775,000 »		
— 4 août 1879	2,900,000 »		
	<hr/>	18,449,000 »	
Approfondissement du canal de Gand à Bruges.	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000 »	
	— 12 mars 1856.	1,000,000 »	
	— 5 mars 1858.	700,000 »	
	— 8 septembre 1859	1,540,000 »	
	— —	* 765,000 »	
	— 14 août 1862	* 500,000 »	
	— 12 juillet 1865.	* 39,000 »	
— 5 juin 1868	8,670 »		
	<hr/>	5,552,670 »	
	Excédant de crédit annulé.	359,705 75	4,902,964 25
		<hr/>	
		A REPORTER. fr.	66,600,611 43

		REPORT fr.	66,600,641 48
Amélioration du canal de Bruges à Ostende.	Loi du 3 juin 1870 *	250,000 »	
	— 27 juillet 1871	250,000 »	
	— 17 juillet 1877	500,000 »	
	— 4 août 1879	3,000,000 »	
		<hr/>	4,000,000 »
Canalisation de la Lys et de la Mandel	Loi du 8 septembre 1850	300,000 »	
	— 14 septembre 1864	550,000 »	
	— —	230,000 »	
	— 8 juillet 1865	250,000 »	
	— 30 mai 1866 *	106,000 »	
	— 5 juin 1868	500,000 »	
	— —	14,000 »	
	— 3 juin 1870 *	140,000 »	
	— — *	75,000 »	
	— 27 juillet 1871	100,000 »	
	— 24 mai 1872 *	208,000 »	
	— 16 août 1873	250,000 »	
	— —	55,000 »	
	— 9 juillet 1875	100,000 »	
	— —	42,000 »	
	— 17 juillet 1877	150,000 »	
— 5 juin 1878	150,000 »		
— 4 août 1879	500,000 »		
		<hr/>	
		3,540,000 »	
	Excédant de crédit annulé	6,563 81	
		<hr/>	5,333,454 19
Subside pour la souscription d'actions de la So- ciété concessionnaire d'un canal à grande sec- tion, formant jonction de la Lys à l'Yperlée	Loi du 14 août 1862, art. 2. *	2,800,000 »	
	— 4 août 1879	2,000,000 »	
		<hr/>	4,800,000 »
Amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la navigation maritime	Loi du 3 juin 1870 *	3,000,000 »	
	— 16 août 1875	5,000,000 »	
	— 27 mai 1876	1,000,000 »	
	— 5 juin 1878	2,200,000 »	
	— 4 août 1879	3,000,000 »	
		<hr/>	14,200,000 »
Canal du Rupel au ca- nal de Bois-le-Duc, ou canal de la Cam- pine (Loi du 18 février 1843.)	Loi du 29 septembre 1842	1,750,000 »	
	— 24 juillet 1844	1,110,000 »	
	— 24 septembre 1845	950,000 »	
	— 18 juin 1846	200,000 »	
	— 15 mai 1847	280,000 »	
	— 17 avril 1848	154,000 »	
	— 7 juin 1855	500,000 »	
	— 1 ^{er} juillet 1858	50,000 »	
	— 8 septembre 1859	1,400,000 »	
	— 17 février 1860 (solde)	900,000 »	
		<hr/>	
		1,345 75	
		7,095,345 75	
	Excédant de crédit annulé	11,571 68	
		<hr/>	7,083,774 07
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Cam- pine et le canal de Turnhout à Anvers, par St-Jobint' Goor.	Loi du 6 avril 1845	1,040,000 »	
	— 15 mai 1847	380,000 »	
	— 2 juin 1861	1,000,000 »	
	— 14 août 1862 *	1,000,000 »	
	— 8 juillet 1865	1,000,000 »	
	— 27 juillet 1871	1,000,000 »	
	— 16 août 1875	1,000,000 »	
		<hr/>	6,420,000 »
		<hr/>	106,437,849 74
	▲ REPORTER fr.		106,437,849 74

REPORT. fr. 106,437,849 74

Construction d'un canal destiné à met- tre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonc- tion de la Meuse à l'Escaut.	Loi du 20 décembre 1851	2,650,000	•		
		— 1 ^{er} juillet 1858	450,000	•	
		— 6 juillet 1860	10,000	•	
		— 27 août 1862	15,013	78	
		3,125,013	78		
	Excédant de crédit annulé.	1,205	28		
				3,121,750 50	
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	Loi du 20 décembre 1851	4,500,000	•		
		— 1 ^{er} juillet 1858	110,000	•	
		— 6 juillet 1860	350,000	•	
		— 14 août 1862	510,000	•	
		— 12 juillet 1865	140,000	•	
		— 27 juillet 1871	1,100,000	•	
		— 14 août 1873	40,000	•	
		— 9 juillet 1875	86,000	•	
		— 17 juillet 1877	425,000	•	
		— 4 août 1879	435,000	•	
		7,696,000	•		
	Excédant de crédit annulé.	7,040	09		
				7,688,959 91	
	TOTAL. fr.	117,248,560	15		

RIVIÈRES.

ÉTAT N° IX.

SOMMAIRE.

Rachat de la Sambre canalisée (1855 et suiv.)	fr.	7,018,751	07
Amélioration de cette rivière (1851 et suiv.)		2,759,845	87
Canalisation de la Meuse (1861 à 1879)		25,818,512	84
Travaux relatifs aux prises d'eau de la Meuse (1864 à 1879).		2,279,999	99
Canalisation de la Dendre (1851 et suiv.)		9,828,687	53
Amélioration de la Dyle, de la Senne, de l'Yser et des Nèthes (1851 à 1879).		2,716,988	27
Amélioration de la Grande-Nèthe, de l'Yser, du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes (1858 à 1879).		2,916,000	»
Subsides pour l'amélioration de la Vesdre et de la Mandel (1859 à 1865).		5,750,000	»
Assainissement de la Senne (1865 et 1866)		6,000,000	»
Barrage de la Gileppe (1874 à 1879)		2,560,000	»
Divers		911,561	58
TOTAL.	fr.	66,559,926	75

DÉVELOPPEMENTS.

Rivières.

Rachat de la Sambre canalisée (a).	Loi du 26 septembre 1855.	1,490,000	»
(Loi du 26 septembre 1855, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 3 août de la même année.)	— 18 juin 1856	1,000,000	»
	— 17 avril 1845	4,466,426	60
	— 27 mai 1856 (intérêts bonifiés à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale).	62,504	47
		<u>7,018,751</u>	<u>07</u>
	A REPORTER.	fr.	7,018,751 07

(a) Aux paiements faits par le Gouvernement actuel	7,018,751	07
il y a lieu d'ajouter les paiements faits par le Gouvernement précédent	5,919,082	80
ainsi que la créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 65,091 86 c ^s)	133,527	78

DÉPENSE TOTALE. fr. 13,071,341 74

	Revenr.	fr.	
			7,018,751 07
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre et approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France.	Loi du 20 décembre 1851	650,000 »	
	— 8 septembre 1859	{ 1,000,000 »	
	— 5 juin 1868	600,000 »	
	— 12 juin 1869	40,000 »	
	— 27 juillet 1871	580,000 »	
	— 14 août 1873	5,775 76	
	— 14 août 1875	* 12,350 »	
	— 14 août 1875	* 10,000 »	
	— 9 juillet 1875	65,500 »	
		<hr/>	2,705,054 76
Excédant de crédit annulé		5,788 80	
			<hr/>
			2,750,845 87
Canalisation de la Meuse. — Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut. Amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège. Barrage à Bouvignes, etc.	Loi du 20 décembre 1851	8,000,000 »	
	— 2 juin 1861	1,600,000 »	
	— 2 juin 1861	225,000 »	
	— 14 août 1862	* 1,400,000 »	
	— 1 ^{er} juin 1863	* 1,400,000 »	
	— 14 septembre 1864	2,000,000 »	
	— 8 juillet 1865	2,000,000 »	
	— 5 juin 1868	11,718 »	
	— 5 juin 1870	* 350,000 »	
	— 27 juillet 1871	1,500,000 »	
	— 27 juillet 1871	84,000 »	
	— 16 août 1873	1,000,000 »	
	— 9 juillet 1875	1,000,000 »	
	— 27 mai 1876	600,000 »	
	— 17 juillet 1877	800,000 »	
— 5 juin 1878	1,200,000 »		
— 4 août 1879	1,000,000 »		
		<hr/>	24,170,718 »
Excédant de crédit annulé		352,405 16	
			<hr/>
			25,818,312 84
Amélioration et canalisation de la Dendre	Loi du 20 décembre 1851	500,000 »	
	— 5 mars 1858	65,148 59	
	— 8 septembre 1859	1,500,000 »	
	— 8 septembre 1859	* 1,000,000 »	
	— 1 ^{er} juin 1865	* 2,000,000 »	
	— 8 juillet 1865	2,500,000 »	
	— 5 juin 1868	1,800,000 »	
	— 14 août 1873	* 558 94	
	— 16 août 1873	35,000 »	
	— 9 juillet 1876	100,000 »	
	— 27 mai 1876	100,000 »	
	— 5 juin 1878	70,000 »	
— 4 août 1879	160,000 »		
		<hr/>	9,828,687 53
Amélioration de la Dyle, de la Senne, de l'Yser et des Nèthes	Loi du 20 décembre 1851	600,000 »	
	— 12 juillet 1865	* 17,000 »	
	— 5 juillet 1868	16,267 »	
	— 5 juillet 1868	60,000 »	
	— 3 juin 1870	* 40,000 »	
	— 3 juin 1870	* 400,000 »	
	— 16 août 1873	40,000 »	
	— 16 août 1873	800,000 »	
	— 16 août 1875	120,000 »	
	— 27 mai 1876	24,000 »	
— 5 juin 1878	500,000 »		
— 4 août 1879	500,000 »		
		<hr/>	2,717,267 »
Excédant de crédit annulé		278 75	
			<hr/>
			2,716,988 27
			<hr/>
A REPORTER	fr.		46,142,565 38

		Report. fr.	40,142,566 38
Amélioration, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, du régime de la Grande-Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France.	Loi du 8 mars 1858	500,000 »	
	— 8 septembre 1859	900,000 »	
	— 8 septembre 1859	550,000 »	
	— 27 juillet 1871.	200,000 »	
	— 27 juillet 1871.	150,000 »	
	— 9 juillet 1875.	200,000 »	
	— 27 mai 1877	200,000 »	
	— 17 juillet 1877.	156,000 »	
— 4 août 1879	100,000 »		
			2,916,000 »
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique.	Loi du 8 septembre 1859	500,000 »	
	— 14 août 1862	1,000,000 »	
	— 8 juillet 1865.	1,000,000 »	
	— 8 juillet 1865.	3,250,000 »	
			5,750,000 »
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1863, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse	Loi du 14 septembre 1864	1,200,000 »	
	— 8 juillet 1865.	600,000 »	
	— 16 août 1875	400,000 »	
	— 4 août 1879	80,000 »	
		2,280,000 »	
	Excédant de crédit annulé.		0 01
			2,279,999 99
Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne	Loi du 8 juillet 1865	3,000,000 »	
	— 4 juin 1866.	3,000,000 »	
			6,000,000 »
Barrage de la Gileppe	Loi du 1 ^{er} juin 1874	1,700,000 »	
	— 27 mai 1876	260,000 »	
	— 4 août 1879	600,000 »	
			2,560,000 »
<i>Divers.</i>			
Part contributive de la Belgique dans les travaux exécutés sur le territoire français, afin d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (Loi du 6 juin 1855.)			17,000 »
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amersœur, à Liège, et consolidation de la partie restante du mur de quai. (Loi du 6 août 1862.)		250,000 »	
	Excédant de crédit annulé	24,405 26	
			205,606 74
Exécution de travaux destinés à améliorer la navigation de la Zuidlede. (Loi du 14 septembre 1864.)		40,000 »	
	Excédant de crédit annulé	1,145 36	
			38,854 64
Travaux à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869.)			350,000 »
Amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai. (Loi du 16 août 1875.)			200,000 »
— — — — — Namur. (Loi du 17 juillet 1877.)			100,000 »
			66,559,926 75
	TOTAL fr.		66,559,926 75

PORTS ET COTES. — POLDERS.

ÉTAT N° X.

SOMMAIRE.

Amélioration des ports et côtes (1851 à 1879)	fr. 11,506,653 36
Ports d'Anvers et éclairage de l'Escaut (1865 et suiv.)	24,421,684 20
Port d'Ostende (1865 à 1879)	3,655,556 97
Polders (1837 à 1879)	5,203,706 21
TOTAL.	fr. 44,567,600 74

DÉVELOPPEMENTS.

Ports et côtes. — Polders.

	Loi du 20 déc. 1851 (port d'Ostende)	460,000	»
	— 7 juin 1855 (—)	300,000	»
	— 12 mars 1856 (—)	640,000	»
	— 5 mars 1858 (—)	700,000	»
	— 8 sept. 1859 (—)	650,000	»
	— 8 sept. 1859 (—)	595,000	»
	— 2 juin 1861 (port de Blankenberghe)	1,500,000	»
	— 2 juin 1861 (port de Nieuport)	200,000	»
	— 14 août 1862 (—)	500,000	»
	— 1 ^{er} juin 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	550,000	»
	— 8 juillet 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	300,000	»
	— 8 juillet 1865 (port de Blankenberghe)	500,000	»
	— 8 juillet 1865 (port de Nieuport)	1,000,000	»
Amélioration des ports et côtes.	— 8 mars 1867.	250,000	»
	— 5 juin 1868 (port de Blankenberghe)	240,000	»
	— 5 juin 1868 (— —)	100,000	»
	— 5 juin 1868 (port d'Ostende)	150,000	»
	— 5 juin 1870 (— —)	75,000	»
	— 5 juin 1870 (— —)	158,500	»
	— 5 juin 1870 (port de Blankenberghe)	55,000	»
	— 5 juin 1870 (phares de Blankenberghe et de Heyst)	175,000	»
	— 5 juin 1870 (défense des côtes)	500,000	»
	— 27 juillet 1871 (port d'Ostende)	281,000	»
	— 16 août 1875 (— —)	50,000	»
	— 9 juillet 1875 (port de Blankenberghe)	121,000	»
	— 17 juillet 1877 (— —)	400,000	»
	— 4 août 1879 (Nieuport)	1,000,000	»
	— 4 août 1879 (Blankenberghe)	250,000	»
	— 4 août 1879 (défense de la côte)	500,000	»
		1,520,500	»
	Excédant de crédit annulé	13,846 64	
		11,506,655 36	

Port d'Anvers	}	Loi du 7 juin 1855	120,000 »	
		— 14 septembre 1864	500,000 »	
		— 5 juin 1868	120,000 »	
		— 5 juin 1868	260,000 »	
		— 12 juin 1869 *	50,000 »	
		— 5 juin 1870 *	500,000 »	
		— 27 juillet 1871 *	137,400 »	
		— 5 juin 1878	6,000,000 »	
		— 4 août 1879	16,000,000 »	
		23,687,400 »		
	Excédant de crédit annulé	124,021 02	25,503,378 98	
Éclairage de l'Escaut	}	Loi du 8 juillet 1865	500,000 »	
		— 20 mai 1868	250,000 »	
		— 14 août 1875	150,000 »	
			860,000 »	
	Excédant de crédit annulé fr.	1,694 78	858,305 22	
			TOTAL fr.	24,421,684 20

Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	}	Loi du 8 juillet 1865	550,000 »	
		— 5 juin 1868	480,000 »	
		— 5 juin 1870 *	300,000 »	
			1,350,000 »	
	Excédant de crédit annulé	6,990 91	1,323,009 09	
Raccordement du nouveau pont-barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin du commerce à Ostende. Construction de maisons pour les agents préposés au ser- vice de l'écluse de ce bassin. Construction de deux embarcadères au nouveau quai des bateaux à vapeur, à Ostende. Construction d'un bassin et de chantiers à l'usage du ser- vice de la marine	}	Loi du 12 juin 1869	80,000 »	
		— 27 juillet 1871 *	20,254 90	
		— 26 mai 1872	475,000 »	
		— —	175,000 »	
		— 16 août 1873	115,000 »	
		— 1 ^{er} juin 1874	50,000 »	
		— 9 juillet 1875	347,600 »	
		— 27 mai 1876	400,000 »	
		— 5 juin 1878	500,000 »	
— 4 août 1879	350,000 »			
		2,312,854 90		
	Excédant de crédit annulé	507 02	2,312,547 88	
			TOTAL fr.	3,635,556 97

Polders.

Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoek. (Loi du 25 mai 1837)	2,979,899 13
Réendiguement du polder de Lillo. {	
Loi du 18 avril 1846	508,000 »
— 17 avril 1848	12,000 »
	520,000 »
Amélioration du service des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847.)	380,000 »
Travaux d'assainissement des polders du pays de Waes. (Loi du 16 août 1873.)	100,000 »
	A REPORTER fr.
	3,979,899 13

	REPORT. fr.	5,979,899 15
Amélioration des voies d'écoulement des eaux dans {	Loi du 16 août 1875	180,000 »
l'arrondissement d'Ecloo. {	— 4 août 1879	10,000 »
		<hr/>
		190,000 »
Excédant de crédit annulé		10,137 76
		<hr/>
		179,812 24
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean (Loi du 8 juillet 1865.)		450,000 »
Transaction conclue avec les ayants droit du sieur Ronserez, à l'occasion de l'entreprise du déplacement de la digue du polder de Ruypenbroeck. (Loi du 8 juillet 1867.)		510,000 »
Excédant de crédit annulé		5 16
		<hr/>
		309,994 84
Liquidation de la part de la Belgique dans la dépense d'exécution des travaux d'endiguement du Zwyn. {	Loi du 21 mai 1872.	220,000 »
	— 9 juillet 1875	50,000 »
	— 17 juillet 1877	14,000 »
		<hr/>
		284,000 »
		<hr/>
TOTAL fr.		<u>5,205,706 21</u>

ROUTES ET PONTS.

ÉTAT N° XI.

SOMMAIRE.

Construction de routes (1836 à 1879).	fr. 9,575,000 »
Routes dans le Luxembourg et le Limbourg (1842 à 1871).	4,598,942 80
Raccordements de routes aux chemins de fer (1859 à 1878).	11,899,926 13
TOTAL.	fr. 25,673,868 93
<hr/>	
Ponts sur la Nèthe à Waelhem (1866)	156,817 92
— sur la Meuse à Dinant et ailleurs (1866 à 1869).	1,200,000 »
— appartenant à des routes (1870 à 1879)	7,549,851 97
Pont de Tamines sur la Sambre (1870)	140,000 »
— sur la Langelede (1872)	14,910 91
— sur l'Ourthe (1879)	20,000 »
— sur la Lys (1879)	505,000 »
TOTAL.	fr. 9,586,580 80
TOTAL GÉNÉRAL.	fr. 35,060,449 73

DÉVELOPPEMENTS.

Routes.

Construction de routes pavées et empierrées	}	Loi du 18 juin 1836	350,000 »	
		— 12 novembre 1837	955,551 45	
		— 25 mai 1838	2,577,225 88	
		— 28 décembre 1839	968,737 15	
		— 21 juin 1840	510,122 61	
		— 26 juin 1840	2,660,362 93	
		— 4 août 1879	1,000,000 »	
		— 4 août 1879	375,000 »	9,375,000 »
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg et le Limbourg	}	Loi du 29 septembre 1842	2,000,000 »	
		— 8 juillet 1865 (1)	2,000,000 »	
		— 27 juillet 1871	200,000 »	
		— 27 juillet 1871	200,000 »	
			4,400,000 »	
	Excédant de crédit annulé	1,057 20	4,598,942 80	
A REPORTER.			fr. 15,775,942 80	

(1) Ce crédit est en même temps applicable à des routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés.

		REPORT.	fr.
			13,773,942 80
Travaux de raccordement de routes, tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés.	Loi du 8 septembre 1859	500,000 »	
	— 12 juin 1869	500,000 »	
	— 3 juin 1870	400,000 »	
	— 31 décembre 1870	500,000 »	
	— 24 mai 1872	1,000,000 »	
	— 16 août 1873	500,000 »	
	— 9 juillet 1875	3,000,000 »	
	— 27 mai 1876	1,000,000 »	
	— 17 juillet 1877	1,000,000 »	
	— 5 juin 1878	1,500,000 »	
		2,000,000 »	
		11,900,000 »	
Excédant de crédit annulé		73 87	
			11,899,926 13
		TOTAL	25,673,868 93

Ponts.

Reconstruction du pont en charpente établi à Waelhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers. (Loi du 30 mai 1866.)		200,000 »	
Excédant de crédit annulé		45,182 08	
			156,817 92
Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur ce fleuve.	Loi du 30 mai 1866	200,000 »	
	— 5 juin 1868	500,000 »	
	— 12 juin 1869	500,000 »	
			1,200,000 »
Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes	Loi du 3 juin 1870	500,000 »	
	— 27 juillet 1871	500,000 »	
	— 24 mai 1872	250,000 »	
	— 16 août 1873	600,000 »	
	— 9 juillet 1875	1,200,000 »	
	— 27 mai 1876	1,000,000 »	
— 4 août 1879	3,500,000 »		
		7,550,000 »	
Excédant de crédit annulé		148 05	
			7,340,851 97
Reconstruction du pont de Tamines sur la Sambre. (Loi du 3 juin 1870.)			140,000 »
Subsides à la province de la Flandre orientale pour la construction d'un pont sur le canal de Langelede et l'exécution de travaux d'amélioration projetés au même canal. (Loi du 24 mai 1872.)		17,000 »	
Excédant de crédit annulé		2,089 09	
			14,910 91
Ourthe. — Établissement d'un pont à Chênée. (Loi du 4 août 1879)			20,000 »
Lys. — Pont à Courtrai et chemin de halage (—)			505,000 »
		TOTAL	9,386,580 80

(126)

ANNEXE N° 8.



APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE

ET DES ANNUITÉS DUES PAR L'ÉTAT.



**APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du
et à celle du 1^{er} janvier 1880 pour**

(1) *N. B.* Les dettes à 4 ¹/₂ p. % ont été converties en rentes 4 p. % avec jouissance du 1^{er} novembre 1870. (Loi et arrêté
1^{er} mai 1880, ce n'est que dans le prochain

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
A. — DETTE ORDINAIRE.	
Dettes dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	2 ¹ / ₂ p. 0/0.
L'emprunt de 84,636,000 francs a produit une somme effective de 88,043,340 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1 ^o fr. 84,636,000 » au rachat du capital de 169,312,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 ¹ / ₂ p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842;	4 ¹ / ₂ p. 0/0, 3 ^e série. (Emprunt.)
2 ^o » 3,386,340 » ont été portés en recette au profit du Trésor, dans le compte de l'exercice 1844.	
Dotation de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo	»
Dettes résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement.)	4 ¹ / ₂ p. 0/0, 1 ^{re} série. (Conversion de 1844.)
La dette à 4 ¹ / ₂ p. 0/0, 3 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à fr. 157,613,300 »	
De ce capital, il faut déduire, comme appartenant à la dette extraordinaire	153,753,972 74
La différence, imputée sur la dette ordinaire, soit	fr. 23,862,027 29
se compose :	
1 ^o de fr. 8,862,005 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 13 avril 1848 (Monit. n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,515,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0;	4 ¹ / ₂ p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1853.)
2 ^o de » 15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays;	
3 ^o de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 ¹ / ₂ p. 0/0, 3 ^e série.	
TOTAL ÉGAL. fr. 23,862,027 29	
La dette à 4 ¹ / ₂ p. 0/0, 4 ^{me} série, se compose :	
1 ^o d'un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856. (Dette extraordinaire);	
2 ^o de l'emprunt de » 45,000,000 » autorisé par la loi du 8 septembre 1859 et négocié aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860.	
ENSEMBLE . . fr. 69,382,000 »	4 ¹ / ₂ p. 0/0, 4 ^e série.
Le capital de l'emprunt de 45,000,000 de francs, réalisé au pair, a été affecté, jusqu'à concurrence de 23,700,000 francs, aux travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et à la continuation des travaux de défense du pays, ainsi qu'à des frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, à des travaux hygiéniques, etc.	
Le restant, soit 21,300,000 francs, figure à la dette extraordinaire.	
Rentes 3 p. 0/0 à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873)	»
TOTAL DE LA DETTE ORDINAIRE	fr.

1^{er} novembre 1879 pour les dettes à 3, à 4 et à 4 1/2 p. 0/0 (1),
la dette à 2 1/2 p. 0/0 et les annuités.

royal du 25 juillet même année) — Le premier semestre d'intérêt et celui de l'amortissement de la nouvelle dette n'échétant que le
aperçu que la nouvelle dette figurera.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM.	ANNUELS.	
389,271,631 74	169,312,000 »	219,959,631 74	5,498,990 78	»	5,000 »	
84,656,000 »	17,173,000 »	67,483,000 »	(2) 5,037,882 80	(2) 357,842 50	7,000 »	(2) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. 0/0 est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 13 juin 1869 (Moniteur n° 164).
»	»	»	80,898 14	»	»	
84,541,652 »	35,416,999 48	48,924,652 52	(2) 2,205,685 06	(2) 243,065 01	7,000 50	
93,862,027 20	2,472,326 99	21,389,701 »	(2) 963,708 34	(2) 107,078 70	1,968 12	
23,700,000 »	1,054,808 »	22,645,192 »	(2) 1,019,792 04	(2) 113,310 25	2,391 10	
1,409,634 95	»	1,409,634 95	42,287 74	»	»	
607,240,925 98	225,429,155 77	581,811,792 21	12,848,844 60	802,996 44	23,428 72	

*Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date
et à celle du 1^{er} janvier 1880 pour*

*(1) N. B. Les dettes à 4 1/2 p. % ont été converties en rentes 4 p. % avec jouissance du novembre 1879. (Loi et arrêté
1^{er} mai 1880, ce n'est que dans le prochain*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
B. — DETTE EXTRAORDINAIRE	
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. %, 1 ^{re} série (de 1844) provient :	
1 ^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c ^s , créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,380,200	} 4 1/2 p. %, 1 ^{re} série. (Conversion de 1844.)
2 ^o De l'émission d'un capital nominal de 9,721,000 qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante.	
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. %, 3 ^e série, s'élevant à fr. 133,733,272 71 c ^s , créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient :	
A. Du capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. % (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, soit fr. 79,107,128	} 4 1/2 p. %, 3 ^e série. (Conversion de 1852.)
B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c ^s , à 5 p. % (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit 26,569,408	
C. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. % de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi 28,076,736 71	
TOTAL ÉGAL. fr. 133,733,272 71	
La seconde partie de la dette de 69,582,000 francs, à 4 1/2 p. %, 4 ^{me} série, comprend :	
1 ^o Un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion, autorisée par la loi du 28 mai 1856, de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, contracté en 1852, pour les divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851;	} 4 1/2 p. %, 4 ^e série.
2 ^o — de » 21,500,000 » prélevé sur l'emprunt de 48,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, décrétés par cette loi et par celle du 2 juin 1861.	
ENSEMBLE. . fr. 45,882,000 »	
Emprunt au capital nominal de 69,523,000 francs, à 4 1/2 p. % — 5 ^e série, autorisé par la loi du 28 mai 1865, pour travaux d'utilité publique	4 1/2 p. %, 5 ^e série.
Dette de 77,803,800 francs à 4 1/2 p. %, 6 ^{me} série, composée :	
1 ^o De l'emprunt au capital nominal de 88,640,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867, pour l'exécution de travaux publics décrétés;	} 4 1/2 p. %, 6 ^e série.
2 ^o De la dette de 2,480,000 francs, émise en vertu de la loi du 30 juin 1869, pour acquitter le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi;	
3 ^o De la dette de 1,000,000 de francs, émise en vertu de la loi du 7 juin 1870, pour payer le prix d'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles;	
4 ^o D'un capital nominal de 13,813,800 francs, émis conformément à la loi du 23 février 1871 pour la reprise du matériel des chemins de fer de la Société des Bassins Houillers du Hainaut et le remboursement des avances pour complément d'installations, etc.	
Emprunt d'un capital nominal de 51,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (<i>Moniteur</i> , n° 211), pour l'exécution de travaux publics, et dette de 149,927,500 francs ajoutée à cet emprunt en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant, ainsi que des lois du 19 décembre 1876, des 23 et 26 juin 1877 et du 31 mai 1878 et de l'arrêté royal du 10 juin 1878. (Reprise de lignes de chemins de fer.)	4 p. %.
Emprunt de 386,859,000 francs de capital nominal, à 5 p. %, émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et de lois subséquentes pour divers travaux publics, etc.	3 p. %.
TOTAL DE LA DETTE EXTRAORDINAIRE. fr.	

du 1^{er} novembre 1879 pour les dettes à 3, à 4 et à 4 1/2 p. % (1),
la dette à 2 1/2 p. % et les annuités.

royal du 25 juillet même année.) -- Le premier semestre d'intérêt et celui de l'amortissement de la nouvelle dette n'échéant que le
perçu que la nouvelle dette figurera.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ⁷ .	ANNUELS.	
11,101,200 »	4,661,630 30	6,439,549 70	(2) 290,303 14	(2) 32,258 90	930 50	(2) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. %, est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur, n° 164).
153,753,272 71	13,858,073 71	119,895,199 »	(2) 5,401,852 16	(2) 600,203 80	11,051 83	
45,683,000 »	2,480,792 »	43,201,208 »	(2) 1,945,800 96	(2) 210,166 77	4,608 90	(3) Conformément à l'arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en vertu de l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869, les intérêts et la dotation d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, 5 ^{me} et 6 ^{me} séries, ne portent plus que sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870.
59,325,000 »	744,000 »	58,581,000 »	(3) 2,636,143 »	(3) 292,903 »	6,000 »	
77,803,800 »	188,100 »	77,618,700 »	(3) 3,495,447 »	(3) 388,385 »	7,500 »	
300,927,300 »	1,966,300 »	198,961,000 »	8,037,092 »	1,004,636 50	10,000 »	
386,889,000 »	2,644,700 »	384,214,300 »	11,608,770 »	773,718 »	18,000 »	
915,451,572 71	26,540,616 01	888,910,956 70	33,412,110 26	5,308,270 97	58,071 28	

Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date
et à celle du 1^{er} janvier 1880 pour

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
C. — ANNUITÉS DIVERSES.	
Cession, faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art	»
Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1838).	»
Quote-part de la Belgique du chef de la reprise, par l'État, de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale	»
Annuité (calculée à 4 1/2 p. % sur un capital de 13,600,000 francs), pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État en exécution de l'article 10 de la convention du 28 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	»
— à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 18 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75)	»
— à servir jusqu'en 1934 inclusivement pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 800 francs (30 £) de cette compagnie.	»
— à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie	»
— de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	»
— de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.)	»
TOTAUX fr.
RÉCAPITULATION.	
A. — DETTE ORDINAIRE	
B. — DETTE EXTRAORDINAIRE	
C. — ANNUITÉS.	
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.

du 1^{er} novembre 1879 pour les dettes à 5, à 4 et à 4 1/2 p. 0/0,
la dette à 2 1/2 p. 0/0 et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	ANNUELS.	
»	»	»	300,000 »	»		
»	»	»	673,330 »	»		
»	»	»	500,000 »	»		
»	»	»	612,000 »	»		
»	»	»	512,395 »	81,250 »	8,000 »	
»	»	»	9,837,050 »	335,000 »		
»	»	»	909,550 »	15,600 »		
»	»	»	8,471,837 »	»		
»	»	»	14,181,162 »	451,850 »	8,000 »	

607,240,928 98	225,429,133 77	581,811,792 21	12,848,844 60	802,996 44	23,428 72
915,451,572 71	26,540,616 01	888,910,936 70	33,412,410 26	3,308,270 97	58,071 28
»	»	»	14,181,162 »	451,850 »	8,000 »
1,522,692,498 69	a) 281,969,740 78	1,270,722,748 91	60,442,116 86	4,563,117 41	89,500 »

Fr.

65,008,234 27

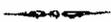
a) Voir le tableau de développement ci-après (annexe n° 9).

(134)

ANNEXE N° 9.


ÉTAT

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.



*ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de
les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date*

EXERCICES.	EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 84,680,000.)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 98,448,832.)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1853. (fr. 157,618,300.)		DETTE à 4 1/4 p. 0/0, 4 ^{me} série. (fr. 69,382,000.)	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1844.	a) "	"	159,356 66	156,132 26	"	"	"	"
1845.	b) 214,340 "	214,195 41	977,008 75	972,469 51	"	"	"	"
1846.	447,977 50	448,629 65	1,045,192 50	1,046,037 40	"	"	"	"
1847.	469,742 50	487,910 42	1,000,455 37	1,155,165 15	"	"	"	"
1848.	495,317 50	676,912 27	1,144,081 56	1,408,488 61	"	"	"	"
1849.	424,517 71	488,090 51	979,575 95	1,097,571 81	"	"	"	"
1850.	535,925 76	575,990 85	1,251,162 70	1,545,565 09	"	"	"	"
1851.	560,091 26	598,980 65	1,291,855 01	1,580,551 80	"	"	"	"
1852.	587,147 50	597,882 99	1,354,247 76	1,375,754 71	"	"	"	"
1853.	614,192 50	640,585 05	1,416,595 08	1,466,406 49	594,058 25	408,889 96	"	"
1854.	645,957 50	704,550 24	1,484,704 98	1,617,025 55	816,494 "	895,590 80	"	"
1855.	675,752 50	712,245 87	1,557,698 58	1,634,668 48	856,904 "	902,429 16	"	"
1856.	707,857 50	718,219 02	1,651,325 06	1,647,516 12	897,516 50	909,621 14	"	"
1857.	740,507 50	750,516 99	1,706,260 06	1,728,982 84	958,894 "	950,709 50	"	"
1858.	774,617 50	780,460 58	1,784,696 51	1,798,905 67	982,026 50	982,822 52	125,282 50	125,505 79
1859.	810,280 "	822,942 20	1,866,810 06	1,881,945 59	1,027,071 50	1,042,711 14	128,950 "	129,835 61
1860.	847,742 50	859,957 15	1,952,737 56	1,984,164 46	1,074,411 50	1,088,050 58	247,547 50	248,851 59
1861.	886,600 "	878,150 11	2,042,445 06	2,029,556 49	1,125,715 50	1,117,289 29	575,685 "	570,686 57
1862.	926,560 "	918,555 20	2,154,897 56	2,127,193 22	1,174,617 50	1,171,795 04	590,587 "	589,451 62
1865.	968,520 "	959,251 75	2,251,445 06	2,215,908 54	1,227,762 50	1,218,548 58	408,227 "	404,512 56
1864.	1,012,015 "	1,005,154 61	2,552,555 06	2,522,651 96	1,285,292 50	1,277,605 60	426,654 50	424,607 57
1865.	1,054,557 50	1,053,659 01	2,425,957 56	2,427,797 60	1,555,985 "	1,534,942 15	445,187 50	445,900 15
1866.	1,105,975 "	1,106,576 46	2,548,762 56	2,544,582 90	1,402,555 50	1,405,802 22	466,270 25	467,054 90
1867.	1,156,054 37 ^s	1,146,445 10	2,665,906 51	2,658,248 56	1,465,920 50	1,455,571 54	487,588 75	485,508 25
1868.	c) 80 49	80 15	e) 605 99	605 57	c) 41 11	40 91	c) 688 98	685 81
1869.	"	"	"	"	"	"	"	"
1870.	e) 25,421 18	25,500 "	e) 96,728 75	100,000 "	e) 165,624 92	172,000 "	e) 47,161 40	49,000 "
1871.	"	"	"	"	"	"	"	"
1872.	"	"	"	"	"	"	"	"
1873.	"	"	"	"	"	"	"	"
1874.	"	"	"	"	"	"	"	"
1875.	"	"	"	"	"	"	"	"
1876.	"	"	"	"	"	"	"	"
1877.	"	"	"	"	"	"	"	"
1878.	"	"	"	"	"	"	"	"
1879.	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	16,685,288 77^s	17,175,000 "	59,150,815 86	40,078,649 78	16,164,667 28	16,550,400 "	5,543,410 58	5,555,600 "

a) La somme de fr. 282,186 67^c, formant la dotation d'amortissement pour le service du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause du cours trop élevé des titres en circulation. Cette somme a été attribuée au Trésor, conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

b) Non compris la somme de 211,640 francs, formant la dotation du 1^{er} semestre 1845 non employée pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

c) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1868.

d) Id. id. échu le 1^{er} novembre 1869.

e) Id. id. échu le 1^{er} mai 1870.

f) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1879.

g) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} novembre 1879.

l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.

EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1865. (fr. 89,326,000).		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 6 ^{me} série. (fr. 77,803,800.)		EMPRUNT ET DETTE à 4 p. 0/0. (fr. 200,927,300.)		EMPRUNT à 3 p. 0/0. (fr. 386,839,000.)		TOTAUX.		Exercices.
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL. nominal amorti.	
»	»	»	»	»	»	»	»	159,536 60	150,132 26	1844
»	»	»	»	»	»	»	»	1,102,248 75	1,186,664 92	1845
»	»	»	»	»	»	»	»	1,401,170 »	1,404,687 05	1846
»	»	»	»	»	»	»	»	1,560,197 87	1,623,073 57	1847
»	»	»	»	»	»	»	»	1,640,200 06	2,085,400 88	1848
»	»	»	»	»	»	»	»	1,404,095 06	1,585,462 32	1849
»	»	»	»	»	»	»	»	1,765,086 46	1,919,355 94	1850
»	»	»	»	»	»	»	»	1,851,944 27	1,979,312 45	1851
»	»	»	»	»	»	»	»	1,941,595 26	1,973,057 70	1852
»	»	»	»	»	»	»	»	2,424,825 85	2,515,679 50	1853
»	»	»	»	»	»	»	»	2,945,136 48	3,217,160 59	1854
»	»	»	»	»	»	»	»	3,090,555 08	3,249,545 51	1855
»	»	»	»	»	»	»	»	3,256,679 06	3,273,156 28	1856
»	»	»	»	»	»	»	»	3,585,631 56	3,450,009 42	1857
»	»	»	»	»	»	»	»	3,664,622 81	3,683,692 36	1858
»	»	»	»	»	»	»	»	3,853,091 56	3,877,454 34	1859
»	»	»	»	»	»	»	»	4,122,259 06	4,180,983 56	1860
»	»	»	»	»	»	»	»	4,426,445 56	4,395,442 46	1861
»	»	»	»	»	»	»	»	4,626,602 06	4,606,975 08	1862
»	»	»	»	»	»	»	»	4,855,754 56	4,796,221 05	1863
»	»	»	»	»	»	»	»	5,054,207 06	5,029,999 54	1864
»	»	»	»	»	»	»	»	5,257,467 56	5,262,298 80	1865
500,022 50	500,056 76	»	»	»	»	»	»	5,823,585 81	5,822,753 24	1866
315,028 25	311,022 56	»	»	»	»	»	»	6,086,898 13	6,053,595 59	1867
c) 41 06	40 88	»	»	»	»	»	»	1,457 65	1,451 30	1868
d) 150,750 57	151,400 »	d) 127,200 07	127,200 »	»	»	»	»	257,930 64	258,600 »	1869
»	»	e) 58,059 98	57,900 »	»	»	»	»	392,076 25	404,400 »	1870
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1871
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1872
»	»	»	»	257,546 »	258,095 30	»	»	257,546 »	258,095 30	1873
»	»	»	»	267,086 »	268,365 14	»	»	267,986 »	268,365 14	1874
»	»	»	»	278,826 »	279,117 76	»	»	278,826 »	279,117 76	1875
»	»	»	»	290,084 »	287,907 27	285,085 »	569,562 77	573,169 »	657,470 04	1876
»	»	»	»	500,208 25	500,621 82	630,170 »	822,665 75	1,130,438 25	1,323,285 57	1877
»	»	»	»	375,381 47	372,106 71	735,782 30	941,672 81	1,111,163 97	1,315,869 52	1878
»	»	»	»	»	»	f) 417,450 50	510,788 62	417,449 60	510,800 67	1879
»	»	»	»	»	»	g) 10 10	12 05	»	»	»
744,422 58	744,000 »	185,240 05	185,100 »	1,970,091 72	1,966,500 »	2,066,487 10	2,644,700 »	30,508,423 54	32,657,740 78	
A ajouter :										
Au capital nominal amorti, le capital de 169,512,000 francs, en dette à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 p. 0/0, en vertu du § 8 de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, créé en vertu de la loi du 22 mars 1841 (<i>Bulletin officiel</i> , n° 44), ci										
ENSEMBLE fr.										
Capital racheté, remboursé ou annulé sur les emprunts à 5, à 4 et à 3 p. 0/0. (Voir le tableau suivant, annexe n° 10)										
TOTAL GÉNÉRAL fr.										

(138)

ANNEXE N° 10.

ÉTAT

indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. ^o/_o, qui ont été convertis en rente 4½ p. ^o/_o, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion ;

2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs à 4 p. ^o/_o et de la dette de 58,474,800 francs à 5 p. ^o/_o, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement.

ÉTAT indiquant, etc.

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1832, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c, de 1820, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 80,040,000, de 1840, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 28,621,718 40 c, de 1843, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 37,513,940, de 1848, à 5 p. 0/0.	
	SOMMES déposées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES déposées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES déposées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES déposées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES déposées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1852.	788,046 00	1,008,517 90	"	"	"	"	"	"	"	"
1853.	1,095,276 80	1,180,877 08	"	"	"	"	"	"	"	"
1854.	1,158,973 30	1,160,512 90	"	"	"	"	"	"	"	"
1855.	1,190,952 "	1,190,695 03	"	"	"	"	"	"	"	"
1856.	1,250,928 "	1,241,614 01	"	"	"	"	"	"	"	"
1857.	1,297,598 40	1,297,598 40	"	"	"	"	"	"	"	"
1858.	1,540,245 "	1,540,859 88	"	"	"	"	"	"	"	"
1859.	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"	"	"
1840.	1,485,596 "	1,551,902 22	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"	"	"
1841.	1,661,927 20	1,656,953 56	17,142 85	16,609 43	"	"	"	"	"	"
1842.	1,662,555 60	1,662,159 92	17,142 85	17,151 92	"	"	"	"	"	"
1843.	1,725,680 00	1,725,680 00	17,989 41	17,989 41	"	"	"	"	"	"
1844.	"	"	20,226 91	20,226 91	"	"	"	"	"	"
1845.	"	"	"	"	47,119 27	46,016 67	"	"	"	"
1846.	"	"	"	"	875,062 20	868,275 46	"	"	"	"
1847.	"	"	"	"	959,191 40	956,221 45	137,622 67	148,754 14	"	"
1848.	"	"	"	"	993,690 60	1,241,610 11	304,248 38	386,579 50	"	"
1849.	"	"	"	"	859,479 60	896,995 16	264,012 72	282,786 45	"	"
1850.	"	"	"	"	1,082,457 20	1,092,588 72	351,348 58	352,974 65	"	"
1851.	"	"	"	"	1,137,521 80	1,134,557 31	548,043 58	346,271 04	"	"
1852.	"	"	"	"	a) 5,634,853 55	5,632,008 26	b) 1,706,069 03	1,705,926 33	376,830 40	375,150 79
1855.	"	"	"	"	650,141 17	624,505 44	194,551 21	192,594 18	201,854 63	200,049 21
1854.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1855.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1856.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1857.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1858.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1859.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1860.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1861.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1862.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1863.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1864.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1865.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1866.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1867.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1868.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1869.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1870.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1871.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1872.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1873.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1874.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1875.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1876.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1877.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1878.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	16,105,692 50	16,458,568 "	102,151 64	101,587 29	12,200,096 57	12,473,272 58	5,286,475 97	5,305,686 09	578,694 03	575,200 "

a) Y compris la somme de fr. 4,640,400 58 c^t tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1832, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1832, décrétant la conversion dudit emprunt.

b) Y compris la somme de fr. 1,343,375 69 c^t tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.

(Voir à la page précédente.)

EMPRUNT de fr. 20,000,000, de 1852, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 30,000,000, de 1836, à 4 p. 0/0.		EMPRUNT et dette réunis à 3 p. 0/0. (fr. 58,474,800)		TOTAUX.		Exercices.
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti ou remboursé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.	
»	»	»	»	»	»	788,646 60	1,008,517 96	1832
»	»	»	»	»	»	1,005,276 80	1,180,877 08	1833
»	»	»	»	»	»	1,158,073 20	1,109,512 06	1834
»	»	»	»	»	»	1,190,952 »	1,190,695 03	1835
»	»	»	»	»	»	1,250,928 »	1,241,614 01	1836
»	»	306,600 »	329,682 13	»	»	1,604,198 40	1,627,280 52	1837
»	»	325,220 »	341,928 91	»	»	1,669,465 »	1,688,088 79	1838
»	»	337,780 »	365,454 57	522,592 »	740,421 15	2,522,699 61	2,508,666 41	1839
»	»	352,420 »	365,282 15	544,667 »	758,547 95	2,595,297 81	2,648,407 15	1840
»	»	535,940 »	601,183 88	816,507 85	1,150,211 20	5,051,517 88	5,450,938 07	1841
»	»	397,400 »	421,757 21	612,547 »	859,146 15	2,689,245 45	2,940,155 18	1842
»	»	412,400 »	426,554 64	629,059 50	856,569 04	2,735,129 81	3,004,595 99	1843
»	»	426,740 »	426,554 70	653,709 50	851,079 02	1,100,676 41	1,277,860 69	1844
»	»	444,520 »	450,218 55	682,352 »	871,967 64	1,175,971 27	1,360,192 84	1845
»	»	465,580 »	475,901 55	710,293 »	940,308 97	2,049,244 90	2,291,485 76	1846
»	»	485,540 »	516,514 02	819,992 »	1,181,519 94	2,530,146 07	2,785,099 55	1847
»	»	515,480 »	814,955 21	859,069 50	1,578,440 14	2,670,488 48	4,021,584 76	1848
»	»	527,520 »	625,971 10	512,112 »	791,422 94	2,165,124 52	2,595,175 65	1849
»	»	546,880 »	659,440 40	911,217 »	1,399,461 44	2,871,782 78	3,461,265 21	1850
»	»	578,620 »	686,284 79	955,112 »	1,479,616 45	5,017,297 18	5,640,529 57	1851
130,000 »	128,440 65	605,900 »	657,650 19	997,652 »	1,452,874 24	9,452,195 76	9,952,050 46	1852
208,825 »	264,976 80	652,240 »	708,970 57	1,059,752 »	1,384,599 38	2,067,144 01	3,575,605 58	1853
285,250 »	286,755 72	661,580 »	744,585 75	1,082,897 »	1,855,762 19	2,027,527 »	2,534,899 64	1854
297,725 »	296,795 70	691,060 »	741,760 84	1,128,962 »	1,520,991 76	2,117,747 »	2,559,548 50	1855
510,250 »	307,704 64	720,920 »	760,440 69	1,174,727 »	1,574,580 05	2,205,897 »	2,642,725 56	1856
335,569 58	353,528 49	751,620 »	790,506 66	1,222,687 »	1,651,264 98	2,510,676 58	2,775,100 15	1857
»	»	783,480 »	854,788 86	1,272,712 »	1,688,439 28	2,056,192 »	2,523,278 14	1858
»	»	812,120 »	851,175 60	1,525,902 »	1,756,285 76	2,156,022 »	2,567,459 56	1859
»	»	850,760 »	870,515 54	1,375,907 »	1,766,925 92	2,226,607 »	2,656,541 46	1860
»	»	885,660 »	892,572 96	1,420,097 »	1,762,485 75	2,514,757 »	2,655,068 69	1861
»	»	921,700 »	924,475 80	1,481,687 »	1,775,592 79	2,405,587 »	2,699,776 59	1862
»	»	959,000 »	961,966 46	1,555,422 »	1,822,565 58	2,494,422 »	2,784,529 84	1863
»	»	998,080 »	1,012,678 82	1,590,717 »	1,923,774 26	2,588,797 »	2,956,455 08	1864
»	»	1,038,980 »	1,059,587 86	1,648,797 »	1,955,457 76	2,687,777 »	3,094,825 62	1865
»	»	1,082,020 »	1,125,215 82	1,707,087 »	1,985,728 77	2,789,107 »	3,198,942 59	1866
»	»	1,127,580 »	1,166,285 53	1,767,177 »	2,055,926 52	2,894,557 »	3,221,911 85	1867
»	»	1,174,160 »	1,169,484 85	1,829,187 »	2,070,572 51	5,065,547 »	5,259,857 56	1868
»	»	»	»	1,891,092 »	2,062,518 50	1,891,092 »	2,062,518 50	1869
»	»	»	»	1,952,967 »	2,092,085 28	1,952,967 »	2,092,085 28	1870
»	»	»	»	2,007,747 »	2,056,158 85	2,007,747 »	2,056,158 85	1871
»	»	»	»	2,077,152 05	2,116,872 54	2,077,152 05	2,116,872 54	1872
»	»	»	»	»	»	»	»	1873
»	»	»	»	»	»	»	»	1874
»	»	»	»	»	»	»	»	1875
»	»	»	»	»	»	»	»	1876
»	»	»	»	»	»	»	»	1877
»	»	»	»	»	»	»	»	1878
1,626,419 58	1,618,000 »	21,566,640 »	22,751,000 »	40,765,826 56	51,557,800 »	96,029,976 65	108,710,915 96	
A ajouter :								
1° Le capital de 7,269,000 fr., en dette à 4 0/0, qui a été remboursé au pair en vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 juin 1869 (M ⁿ 164).		7,269,000 »	7,269,000 »				7,269,000 »	
	FR.	28,835,640 »	30,000,000 »					
2° Le capital de 5,655,000 francs, en dette à 5 0/0, dont le remboursement au pair a été autorisé par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 décembre 1872 (Moniteur n° 354), ci				5,655,000 »	5,655,000 »		5,655,000 »	
	FR.			45,596,826 56	56,990,800 »			
3° Le capital de 1,484,000 francs, correspondant à la rente de 44,520 francs qui était inscrite sur le grand-livre de la même dette au nom du duc de Wellington et qui a été annulé par l'article 3 de la loi précitée					1,484,000 »		1,484,000 »	
	FR.				58,474,800 »			
ENSEMBLE.							125,006,915 96	
Capital racheté pour les dettes actuellement existantes (voir le tableau précédent, annexe n° 9)							251,969,749 78	
TOTAL GÉNÉRAL fr.							575,066,665 74	

(142)

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du Trésor public, au 1 ^{er} janvier 1880. — Exposé	1—VII
Tableau de la situation générale du Trésor, au 1 ^{er} janvier 1880	1—7
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1878, au 31 octobre 1879	9—17
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1879, au 31 octobre 1879, comprenant les transferts des exercices 1874 à 1877	19—27
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1879, au 1 ^{er} janvier 1880	29—41
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1879, au 31 décembre 1879, comprenant les transferts des exercices 1875 à 1878	43—49
— N° 5. — État des crédits alloués pour des services spéciaux. — Situation au 1 ^{er} janvier 1880.	51—74
— N° 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1877 inclusivement.	75—81
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1879 inclusivement	83—125
— N° 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} novembre 1879, pour les dettes à 4 ¹ / ₂ p. 0/0, et à celle du 1 ^{er} janvier 1880 pour la dette à 2 ¹ / ₂ p. 0/0	127—133
— N° 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général	135—137
— N° 10. — État indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. 0/0, qui ont été convertis en rente 4 ¹ / ₂ p. 0/0, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion ; 2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, et de la dette de 58,474,800 francs, à 3 p. 0/0, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement	139—144